

ENTREPRENEURS

des territoires

Le magazine des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux



Zones blanches :
les entrepreneurs se battent pour avoir du réseau

Dossier

La formation aux machines



Actualités

Congrès national EDT

Chantier

/ Exploitation forestière dans les pentes

/ Pierre Gattaz (Medef), le Grand témoin

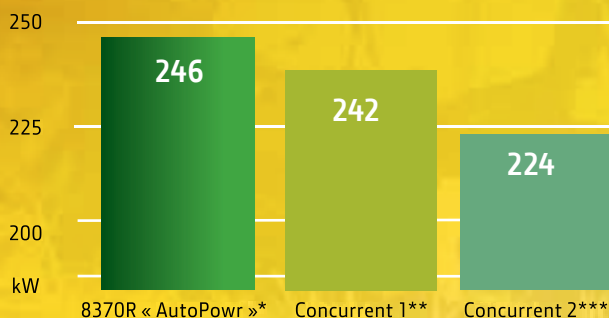
/ Plantations viticoles : préparation du sol



TOUT SIMPLEMENT IMBATTABLE



PUISSANCE DE TRACTION DU 8370R



* Test 2012 du laboratoire du Nebraska / OCDE
<http://tractorstestlab.unl.edu>
** Prof août 2013
*** Prof août 2015

Pour être efficace, soyez connecté !

Le tracteur 8370R (Stade IV) place incontestablement la barre très haut avec sa puissance de traction de pas moins de 246 kW*. Jusqu'à 10 % supérieure à celle de ses concurrents***, celle-ci vous permet en effet d'augmenter sensiblement votre productivité.

Et nos nouvelles solutions de connectivité vous offrent tout ce dont vous avez besoin pour tirer le meilleur parti de votre tracteur John Deere : chevauchements réduits, performances améliorées et gestion simplifiée des chantiers avec myJobsConnect.

Nothing runs like a Deere!



JOHN DEERE

JohnDeere.com



Participer aux assemblées générales EDT 2016

Je vous présente tous mes vœux de santé et de bonheur pour l'année 2016, de réussite dans vos activités et vos projets à chacun d'entre vous, à vos familles, à vos équipes.

Parce que nous sommes entrepreneurs, nous sommes en ce début d'année, à regarder devant, à préparer la prochaine campagne, à construire de nouvelles prestations pour nos clients. Ils comptent sur nous.

Mes vœux s'adressent particulièrement aux adhérents EDT. Être adhérent, c'est participer à la réflexion collective sur notre profession et agir pour la défense de l'intérêt de nos entreprises. C'est manifester son soutien en payant une cotisation, en participant aux réunions d'échanges. Merci de votre confiance.

Je pense enfin aux élus professionnels départementaux, régionaux, nationaux. Ce sont nos yeux et nos oreilles pour voir et entendre ce que vous vivez. Ils payent de leur temps, participent à des consultations, négocient des accords, font des propositions mais aussi revendiquent. Merci de leur engagement. Vous verrez maintenant leur nom et leur visage sur le site internet FNETD dans la rubrique « notre réseau » que nous avons construit avec eux l'an passé.

Les assemblées générales 2016 des syndicats battent leur plein en janvier, février avant le congrès national de Grenoble des 3, 4 et 5 mars. Allez-y, venez à la rencontre de vos collègues et des élus EDT. En page 22, vous retrouverez les dates des assemblées départementales. Dans ces temps agités et incertains, nous vous proposons de nous retrouver pour parler ensemble de ce qui nous inquiète, de toutes ces bonnes ou mauvaises nouvelles qui nous arrivent.

Déterminons ensemble ce que nous avons à faire pour continuer le chemin, assurer un avenir à nos entreprises.

Bonne année 2016 à toutes et à tous.

Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT

Kompaktor UN RAPPUYAGE UNIQUE !



www.lemken.com

Kompaktor, un lit de semence parfait en un seul passage

- Rappuyage inégalé : lourde croskilette avec billes alternées à profil conique.
- Précision : les dents travaillent à la profondeur où les graines sont déposées.
- Contrôle de l'émission : Rouleau émotteur et planche arrière réglables
- Très bon mélange de terre : pas de zones sèches.

LEMKEN
The Agrivision Company

Éditorial 03

Actualités 06

- Ecotechs : mieux maîtriser la fertilisation et les épandages agricoles 06
- Exploitation forestière dans les pentes : journée technique FCBA 10



- Pascal Cormery, président de la CCMSA 14
- Actualités agricoles 16
- Actualités forestières 18

Vie syndicale 20

- Programme et bulletin d'inscription du Congrès national EDT 2016 à Grenoble 20



- Annuaire des élus EDT et calendrier des AG en régions 22
- Résultats des entreprises de travaux agricoles 2014 23
- L'application et la distribution de produits phytosanitaires à la croisée des chemins 24
- Le Fafsea lance une assistance au recrutement 25
- Réglementation sur le freinage : l'expérience belge 26

28 Témoignage

Interview de Pierre Gattaz, président du Medef et grand témoin du Congrès national EDT à Grenoble

32 Profession entrepreneur

- 32 L'ETA Reynaud (Isère), une palette de services pour les éleveurs



- 36 L'ETA Juppet (Isère) transporte des céréales pour la Maison François Cholat



- 40 L'ETF Berdot (Gironde) : travaux sylvicoles et accompagnement administratif des clients



Pilotage de l'entreprise 44

Réforme de la formation professionnelle : les nouvelles contributions et les nouveaux outils

Chantier 48

Chantier de préparation du sol avant la plantation des vignes : ETA Milin en Gironde

Vu ailleurs 52

Aux USA, la Tribine, moissonneuse-batteuse de demain ?

Dossier 54

La dématérialisation des formations est en route



Salon 60

Sitevi : quête de sécurité sur un marché porteur 60

64 Salon des ETA : le tapis rouge pour les entrepreneurs de travaux



70 Entrepreneur connecté

En finir avec les zones blanches

72 Nouveautés matériels

72 Le John Deere 9RX

76 Brèves

82 Agenda

Prochain numéro le 20 février 2016 : Spécial Congrès national EDT des 3,4 et 5 mars à Grenoble.

Chaque mois, recevez la newsletter EDT Magazine ; prochaines parutions les 29 janvier et 26 février 2016.

Couverture : Fabienne Lucas, à Brélès dans le Finistère, au pied d'un poteau téléphonique qui attend d'être remplacé depuis plusieurs mois. Voir en page 71.



**VOUS SOUHAITEZ
ALLER DE L'AVANT,
VOTRE BANQUE EST LÀ
POUR VOUS ACCOMPAGNER.**

Crédit Mutuel

CNCM - 88/90 rue Cardinet - 75017 Paris.

Ecotechs'2015 : la modulation va dans le sens de l'écologie autant que de l'économie

Les échanges du colloque Ecotechs visaient cette année à questionner l'épandage agricole au regard des émissions de gaz à effets de serre et de la réduction des intrants. Le recours aux modèles agronomiques et à des outils d'aide à la décision s'affirme comme décisif, afin de concilier économie et écologie.



Les conditions climatiques et le mode d'apport des fertilisants organiques sont déterminants pour limiter les pertes ammoniacales. Une source très importante de gaz à effets de serre pour le secteur agricole, mais aussi un facteur de pertes financières. Les pratiques devront inévitablement évoluer.

Chaque année depuis 2004, l'unité de recherche TSCF (voir page 8) d'Irstea organise le colloque Ecotechs. Au cours des dernières années, il a permis de confronter les points de vue des chercheurs, enseignants et industriels sur l'éco-innovation, les systèmes de mesure environnementale, ou la mobilité en milieux naturels (robotique agricole). En 2015, l'organisateur a consacré une journée et demie aux « implications actuelles et futures en matière de fertilisation ». Il y fut notamment question d'outils d'aide à la décision (OAD) et d'analyses de cycles de vie (ACV). Mais aussi des conséquences de l'évolution des structures d'exploitations : parcelles hétérogènes, importance des trajets routiers, recours au conseil, etc. L'écologie restant au centre des échanges.

Maitriser les pertes d'éléments nutritifs

La fertilisation azotée génère 50 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en agriculture. Les pertes ammoniacales par volatilisation produisent un GES puissant (NH_3) dont la France est le premier émetteur européen. Plus de la moitié des émissions sont réalisées lors de l'épandage d'effluents d'élevage. Les essais réalisés entre 1994 et 2008 révèlent que les pertes d'azote peuvent atteindre 5 à 7 kg N- NH_4 /ha épandu, soit 6 à 13,5 % de la valeur moyenne du lisier. L'utilisation d'équipements de localisation (enfouisseurs) peut être déterminante, au même titre que celle d'équipements de maîtrise de la dose. La maîtrise de l'apport en éléments fertilisants (diminution des sur- et sous-dosages) favorise leur assimilation par les plantes, et impacte aussi réellement le bilan économique, environnemental et sociétal de l'épandage. D'autant que si les 150 millions de tonnes de déjections produites en France par les élevages porcins, avicoles et bovins (hors pâturage), présentent des différences régionales liées aux productions ou au mode de couchage (ex : aires paillées ou logettes), un seul type de fumier ou lisier est souvent prédominant dans chaque région.

Lors d'un épandage d'engrais minéraux, maîtriser la répartition reste aussi un réel enjeu. Les simulations disponibles estiment qu'un coefficient de variation (CV) de 10 % prive le rendement de 0,4 q/ha sans effet notable sur la performance protéines. Mais avec un CV de 40 %, ce sont 4,5 q/ha et 0,4 point de taux de protéine qui sont perdus ! Or, près de 30 % du parc d'épandeurs d'engrais présenterait encore un tel défaut.

Au plus près des besoins de la plante

Un siècle de synthèse d'ammoniac a changé le monde. La production d'engrais minéraux de syn-

thèse a doublé la quantité d'azote « réactif ». Malgré la diminution amorcée des quantités de fertilisants minéraux azotés depuis 2000 (-10 % environ), il demeure une situation générale de surplus azotés (en moyenne 32 kg N/ha SAU), avec une grande disparité régionale et par culture. De ces surplus, découle une faible efficacité moyenne des apports d'engrais (< 50 %). Conséquences : une contribution majeure aux émissions de N₂O (44 % des émissions de GES du secteur agricole), une dépendance énergétique élevée des exploitations agricoles, un surcoût ; et la mise en place de politiques de lutte contraignantes pour la profession.

Pour réduire le recours aux engrais azotés en grandes cultures, l'Inra évoque trois pistes : supprimer les excès d'azote, diminuer les doses, les mettre à disposition de la plante plus progressivement (grâce à des formes d'azote incluant un inhibiteur, ou à la substitution des engrais minéraux par des engrais organiques, cette dernière pratique étant moins onéreuse), et enfin, miser sur un recouvrement rapide et important de l'azote apporté par la culture. Pistes évoquées : le fractionnement, le retard du premier apport, ou encore la localisation d'engrais en cultures de printemps (dont le principal intérêt est

de limiter les pertes par volatilisation). Mais la piste la plus prometteuse est sans conteste le pilotage de la fertilisation.

Variabilités parcellaires et climatiques

Les échelles spatiales de mise en œuvre évoluent : si le raisonnement tend à passer de la parcelle à l'exploitation, voire au territoire, l'action passe de l'échelle parcellaire à l'échelle intraparcellaire. Les regroupements ont souvent créé des ensembles hétérogènes. L'évolution des structures d'exploitations rend indispensable la connaissance des variabilités intraparcellaires, comme en attestent les analyses réalisées en 2015 par Limagrain (montrant qu'il existe des zones optimales, ou « unités de gestion » homogènes, d'environ 2 hectares en Limagne), ou encore les relevés de drones utilisés dans le cadre du pilotage du 3^{ème} apport. Nathalie Vigneau, de la société Airinov, mettra ainsi en avant des préconisations de 22 à 56 uN/ha en prenant en exemple une parcelle de blé tendre d'hiver. Un outil tel que « défitanalyse » de Défisol permet de diagnostiquer l'hétérogénéité intraparcellaire en tenant compte d'un arpentage historique sur 50 ans. La réalisation

TRACTEURS PORTE-OUTILS MERLO - TRE EMME

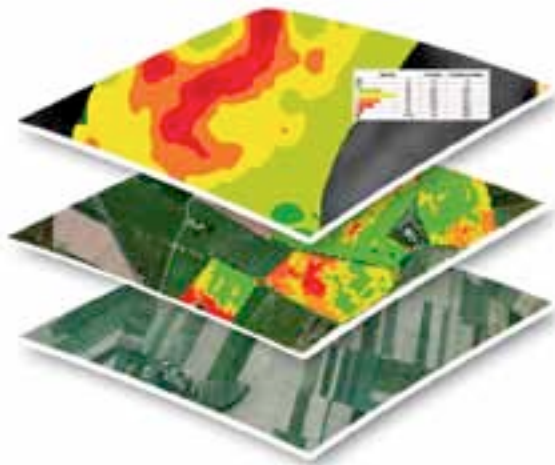
SPECIALISTES DU BROYAGE FORESTIER ET ENTRETIEN DES VOIRIES CONÇUS POUR TRAVAILLER DANS DES CONDITIONS EXTREMES



- **Série MC :** porte-outil construit pour la polyvalence dans les applications des municipalités, voiries, travaux forestiers légers, déneigement. **1 modèle avec une puissance de 135 ch.**
- **Série VR :** porte-outil multifonction à flèche télescopique pour le nettoyage des bords de route. **1 modèle avec une puissance de 150 ch.**
- **Série X :** tracteurs forestiers. **3 modèles à puissances de 200, 250 et 350 ch.**
- **Série R&S :** porte-outils spécialisés dans le déblayage de la neige. **3 modèles à puissances de 200, 250 et 350 ch.**

 **MERLO**
FRANCE
ADVANCED TECHNOLOGY.
www.merlo.com

MATERIELS DE DEMONSTRATION DISPONIBLES SUR DEMANDE A MERLO FRANCE - Tél. 01 30 49 43 61 - info@merlo-france.fr - www.merlo-france.fr



Après les mesures par prélèvements intrusifs (analyses de sols), et par capteurs multispectraux (mesure de biomasse et de réflectance par drones), des mesures et modèles climatiques devront être intégrés pour piloter la fertilisation.

du conseil pourra être faite avec Epiclès, un OAD qui prend en compte les caractéristiques du profil pédologique, actualise les conseils en fonction des pratiques réelles de l'agriculteur, calcule un conseil, et depuis peu, délivre de cartes de préconisation. Surtout, il permet d'avoir un raisonnement pluriannuel pour revenir à la teneur seuil : ni manque ni excès d'éléments pour un profil pédologique et une situation culturale précise.

La météorologie de précision (croisant données radar, données satellite, données issues de capteurs, et une modélisation) pourra aussi permettre de positionner au mieux les apports, et prévoir la dynamique de minéralisation ou d'assimilation par les plantes. Plusieurs outils, tel Azofert, prennent justement en compte les données climatiques pour calculer la dose d'engrais minéral ou organique à apporter.

Après avoir intégré la dynamique de reliquat en sortie d'hiver, des résidus du précédent, l'effet de cultures intermédiaires, les apports organiques, la fixation symbiotique, ou encore les apports par l'eau, l'outil intègre l'organisation et les pertes gazeuses liées à l'apport d'engrais dans l'équation du bilan.

L'importance des outils d'aide à la décision

D'une manière générale, on voit bien ici l'importance des outils d'aide à la décision. Il a largement été question de fertilisation minérale, mais les apports organiques ne sont pas oubliés. Il existe déjà l'outil « Maid'Or » pour conseiller les utilisateurs au choix des équipements d'épandage. Le projet Écodéfi (qui a donné naissance à la certification ÉcoÉpandage) a aussi initié « OSEEP », un outil de simulation capable de préciser les effets des conditions du sol, du climat et de la culture, les effets des techniques d'épandage des lisiers (incorporation, distribution spatiale sur la parcelle, effet du tassement du sol lié au passage des machines) sur les émissions de NH_3 et de N_2O .

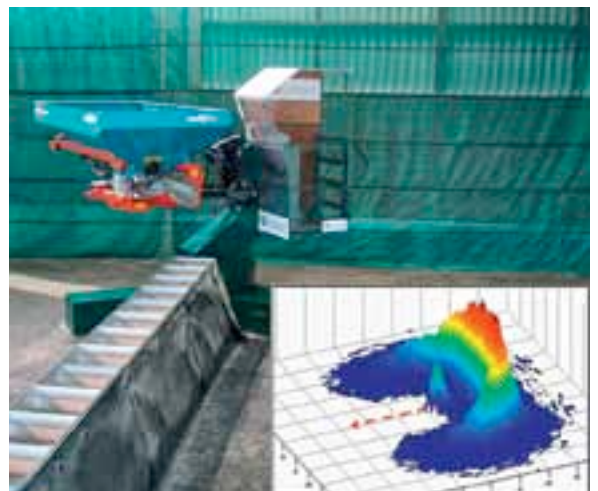
Les OAD ne doivent pas faire oublier certains principes fondateurs, dont celui du bilan. Ils permettent d'atteindre un objectif de production quantitatif et qualitatif ; mais aussi un objectif de rentabilité (ex : gain de rendement couvrant la dépense supplémentaire en engrais). Les pratiques culturales favorisant l'efficacité de l'azote apporté sont toutes favorables à la réduction des émissions de GES. Les différentes présentations assurées les 24 et 25 novembre derniers auront largement prouvé qu'en matière de fertilisation, l'économie rejoint souvent l'écologie.

G. Le Gonidec

L'UNITÉ IRSTEA « TSCF » ET LE SITE DE MONTOLDRE (ALLIER)

L'unité de recherche d'Irstea baptisée « Technologies et systèmes d'information pour les agrosystèmes » mobilise 75 personnes (chercheurs, ingénieurs, techniciens), sur trois sites, dont le domaine des Palaquins à Montoldre, où elle met notamment en œuvre les bancs d'essais Cemib et Cemob. L'unité TSCF assure les missions suivantes : évaluer la dégradation des sols, améliorer l'autonomie des engins en milieu naturels, évaluer les impacts environnementaux des technologies, acquérir et gérer les informations agro-environnementales, caractériser les matériaux, rationaliser les épandages d'engrais minéraux, et enfin, améliorer les épandages de produits organiques.

L'unité TSCF d'Irstea met en œuvre deux bancs d'essais de sa conception pour évaluer la répartition au sol des engrais organiques et engrais minéraux. Ses collaborateurs se penchent aussi sur des modèles de simulation qui permettraient de modéliser le flux d'engrais sans recours au banc.



POWERING

YOUR FUTURE



**MACHINE
DE L'ANNÉE 2015**



Fabriqué en et pour l'Europe

Série M7001

Riche de 12 modèles avec des puissances allant de 130 à 175 ch ainsi que deux types de transmissions K-VT et K-Power Plus, la nouvelle série M7001 répond déjà aux futures normes anti-pollution Stage 4 final. Tout en conservant leur simplicité d'utilisation, ces nouveaux tracteurs embarquent les dernières technologies : variation continue, GPS, automatismes de bout de champs, pour ne citer que les principales. Avec une garantie constructeur minimum de 3 ans, les nouveaux tracteurs M7001 sauront satisfaire les attentes des plus exigeants.

**Kubota
Serenity**

5 ans*
GARANTIE
Kubota

**OFFRE
DE FINANCEMENT**

- Crédit
- Crédit bail
- Location



Kubota

www.kubota-eu.com

BCC Incoconsultants.fr - Crédit Photos : Kubota - France
*Garantie constructeur 3 ans + 2 ans d'extension ou 40000 selon conditions tarifaires.
** Pour plus de renseignements, contactez votre distributeur KUBOTA

La mobilisation forestière dans les pentes

Le 19 novembre dernier à Grenoble, la délégation territoriale Sud-Est de l'institut FCBA a convié professionnels et organismes à assister à une journée technique consacrée à la récolte forestière en zone de montagne. À l'heure où de nouveaux débouchés suscitent un regain d'intérêt sur des zones difficiles à exploiter, la mobilisation de la ressource forestière en montagne est un enjeu technique et économique.

[Grenoble, Isère] Pour circonscrire ces zones de pentes, Alain Thivolle-Cazat, chargé des études de ressources au pôle « économie, énergie, prospective » de l'institut technologique français pour les filières forêt, cellulose, bois-construction et ameublement (FCBA), indique que, pour l'exposé, ont été pris en compte les points IGN présentant plus de 35 % de pente, au sein des Grands Massifs de montagne (Grandes régions écologiques définies par l'Inventaire forestier national – IFN), soit : les Vosges, le Jura, les Alpes, le Massif central, les Pyrénées et la Corse.

Le bois délaissé en montagne

Suivant cette définition, en France métropolitaine, 31 % de la surface forestière totale, soit 4,8 mil-

lions d'ha, se situent en zone de montagne, avec un ordre de grandeur similaire en volume de bois. Une ressource importante, dont un tiers se trouve dans les massifs des Alpes et des Pyrénées : 1,5 million d'ha représentant 900 millions de m³. Globalement, les résineux composent 50 % des peuplements. Si le pin sylvestre est majoritaire en surface, ce sont le sapin et l'épicéa commun, avec plus de 340 m³/ha, qui composent le gros de la ressource. La population de feuillus se compose, elle, de davantage petits bois, phénomène que l'on doit en partie à la colonisation naturelle de terres abandonnées. Le hêtre occupe un tiers de la surface, offrant jusqu'à la moitié du volume. Ces données statistiques posées, restent les problèmes de l'exploitabilité, et des systèmes appropriés, avec une problématique très marquée en matière de débardage. Au-delà de 30 % de pente, les systèmes d'exploitation classiques – abatteuses et porteurs – atteignent leurs limites. Selon la topographie, la desserte, et le mode de sylviculture, plusieurs solutions peuvent être envisagées. Le bûcheronnage manuel suivi d'un débardage au skidder, reste la technique privilégiée. Au-delà de 35 % de pente, le débardage s'effectue depuis la piste avec une zone d'intervention de 150 m en aval, et de 50 m en amont. Pour le bois court, plusieurs constructeurs proposent des abatteuses et des porteurs équipés de treuils à avancement synchronisé, qui permettent aux machines de travailler dans des pentes jusqu'à 70 %. Une technique éprouvée, qui propose un gain de motricité jusqu'à 50 %, mais qui nécessite un investissement supplémentaire de 80 000 euros au minimum par engin équipé. Enfin, le débardage par câble aérien, qui semble être la technique la mieux adaptée au plus grand nombre de configurations de montagne, ne trouve toujours pas ses adeptes en France.



© Maccaforest

Seulement 18 entreprises sont équipées pour le débardage par câble aérien en France. Avec un coût technique journalier de 1 500 à 2 000 euros, dû à de nombreux temps improductifs, la pratique a du mal à se développer.

Solution : le débardage par câble aérien

Paul Magaud, ingénieur d'études du pôle « première transformation approvisionnement », reprenant les



Un public nombreux et impliqué a suivi les exposés et les tables rondes.

© Mecaforest

chiffres de la FNEDT, précise que seules 18 entreprises françaises sont équipées et compétentes pour débarker par câble aérien. Dans leur grande majorité, elles possèdent un matériel unique, et leur activité cumulée ne représente que 100 000 m³ récoltés par an. Une situation étonnante, qui contraste avec les pratiques chez certains de nos voisins européens. Raffaele Spinelli du CNR (*Consiglio Nazionale delle Ricerche*, le Conseil national de la recherche en Italie), brosse un tableau bien différent des pratiques dans les Alpes transalpines. Sur les six régions qui composent l'Italie du Nord, il a re-

censé 1 206 entreprises de travaux forestiers, dont une sur quatre pratique le débardage aérien. Il est à noter que les deux tiers d'entre elles utilisent toujours le câble long, pratique quasiment disparue en France, et que l'apparition des câbles-mâts, aux lignes plus courtes, est plus récente. Raffaele Spinelli attribue cet état des choses à une continuité traditionnelle de l'activité et à une compétence historique des forestiers italiens. Ces chiffres seraient à nuancer, d'après Marc Gohier, entrepreneur de travaux forestiers installé à Lanne-en-Barétous (Pyrénées-Atlantiques) : « On confond peut-être posséder un treuil de câble long et s'en servir ; lors de l'étude, la question n'a pas été posée. » De plus, l'étude italienne n'évoque pas la rentabilité des chan-

KEMPER



Morte Saison Kemper

De Septembre 2015 à Février 2016



Vos contacts:

Nord:	D. Maucort	06 16 45 22 72
Sud:	C. Pelissier	06 63 99 28 97
Ouest:	X. Quatromme	06 85 41 14 29
Centre:	J.C. Neollier	06 80 07 62 68
Est:	D. Duret	0049 172 530 59 78

www.kemper-stadtlohn.de | **Telefon: +49 2563 88 3102**

Sepamac Partenaire

Services et pièces aux matériels des accotements routiers

Pièces détachées pour épareuses et lamiers !

Notre site web :



- 20 ans d'expérience dans le domaine !
- Plus de 1000 références (origines ou adaptables) disponibles immédiatement.
- 220 000 € de stock permanent.
- Expéditions en express tous les jours ouvrés jusqu'à 19h 00.
- Nombreuses pièces reconditionnées :
 - * Pompes hydrauliques
 - * Rotors équilibrés...

www.sepamac.com

Des rouleaux palpeurs d'une fiabilité exceptionnelle à un prix imbattable ! Disponibles en près de 100 versions pour + de 10 marques.

- Equilibrage rotors haute vitesse (jusqu'à 3600 U/min)

Vente en ligne : www.sepamac.com

Conseils par téléphone : 02 54 79 31 34



Robots, drones, et pilotage à distance, l'imagination des développeurs n'a pas de limite. Des projections futuristes qui ont laissé les entrepreneurs perplexes. Source : FCBA.

© Mecaforest

serviront de base concrète à la construction d'un prix de prestation. Une étape nécessaire, mais qui ne se substituera pas, selon Paul Magaud, à la formation des acteurs qui fait cruellement défaut aujourd'hui. Réaction de Marc Gohier : « On peut aussi considérer que le câble se situe en haut de l'échelle de l'exploitation en montagne et qu'il conviendra souvent de passer par des étapes intermédiaires (abatage, skidder), afin de se former. Le goût pour la complexité de cette activité, de toute façon nécessaire pour quelqu'un qui souhaite se lancer, permettra d'atténuer ce problème de formation initiale. » Il ajoute : « SimulCable a, dès le départ, un handicap sérieux car il utilise le fond de carte IGN 25 000^{ème} dont le niveau de précision (20 m) comme le GPS sous le couvert de la forêt (10 m), ne correspond guère au besoin du câbliste (2 m). »

tiers. Il ne reste pas moins qu'en France, on ne semble pas être à la hauteur des enjeux en la matière. Avec une productivité journalière de l'ordre de 35 à 55 m³, deux opérateurs et un bûcheron mobilisés par ligne, et de nombreux temps improductifs, pour la préparation et l'installation des chantiers, les freins restent forts. « On tombe ainsi facilement sur environ 2,5 fois le coût d'une exploitation skidder de difficulté comparable », précise Marc Gohier.

Pour les aider dans leurs décisions, les câblistes disposeront, début 2016, sur le site FCBA, de SimulCable, un outil visant à optimiser l'implantation des lignes de câbles, et à mieux prévoir les coûts d'exploitation. Il permettra notamment d'évaluer, au cas par cas, les temps improductifs, et les résultats

Innovations et perspectives d'évolution

Autre prototype d'outil, cette fois à destination des gros gestionnaires forestiers, CartoMob a pour objectif de déterminer l'accessibilité de la ressource et le type de technique pouvant être utilisée. Compilation de données publiques et de mesures aériennes par télédétection par laser aéroporté (LiDAR), il permet une estimation de la disponibilité forestière, informe sur l'accessibilité des peuplements, et calcule une estimation économique. « Le LiDAR offre de bonnes perspectives, précise Marc Gohier, à condition de le rendre accessible : coûts, algorithmes à maîtriser, balayage à faire l'été pour disposer de bonnes données pour les feuillus. »

Les engins treuillés devraient se déployer progressivement dans les massifs français. Ici, une abatteuse Komatsu équipée d'un treuil Ritter.



© Mecaforest

Pour la logistique, véritable casse-tête en montagne, des pistes sont lancées comme la création de bases de données recensant dessertes et réseaux de connexion forêt-industrie qui présentent souvent des incohérences réglementaires. Enfin, les échanges de données informatisées entre les différents acteurs de la filière semblent donner de bons résultats là où ils sont expérimentés.

Quant aux matériels du futur, robots, engins sans chauffeur, ou encore débardage par ballon, s'ils offrent des perspectives assez excitantes, répondront-ils aux impératifs économiques ? Car, comme le souligne Jean-Luc Chenal, directeur commercial de la coopérative Coforêt, il y a 40 ans, une petite parcelle de 30 m³ de bois représentait pour son propriétaire la valeur d'une voiture et l'unité d'exploitation était de 0,5 ha. Aujourd'hui, cette dernière est passée à 5, voire 10 ha, et les travaux ne se font plus que par des entreprises qui déplacent du matériel. Une nouvelle donne qui nécessite des stratégies de regroupement de parcelles ou de chantiers, et suppose souvent des investissements de la part des propriétaires en termes de desserte, en vue d'adapter le terrain à de plus en plus d'interventions mécanisées.

Ne pas se limiter à la question du prix du bois

Preuve de la préoccupation des différents acteurs de la foresterie de montagne, plus de 80 personnes étaient venues assister à cette journée technique proposée par le FCBA. Elles auront pu bénéficier d'une synthèse complète des pratiques, et des avancées de la recherche pour optimiser l'exploitation et tenter de lever certaines contraintes. Pas de remède miracle cependant, pour gagner des points de compétitivité, et surtout une grande interrogation quant au niveau de la demande accrue en bois-énergie. Techniquement, des solutions existent, qui permettent même aujourd'hui de retourner chercher du petit bois dans les pentes. Mais l'équation économique et sociale, semble encore loin d'être résolue. L'erreur serait sans doute de limiter le débat à la question du prix du bois. Formations spécifiques, mutualisation des travaux, et coopération étroite entre les acteurs de la filière semblent tout aussi incontournables pour que perdure l'exploitation forestière en montagne.

Vincent Nathan

Essieu autodirecteur autopiloté

Le suiveur intelligent

Le suiveur bidirectionnel **ATE**
de Colaert Essieux continue d'innover !

- >> **Capteurs de position** intégrés sur les vérins.
- >> **Nouveau boîtier cabine**, intégrant 1 port USB pour diagnostic système et mise à jour logiciel.
- >> **Calculateur** optimisé permettant un autodiagnostic du système.

Le fonctionnement est toujours facile et accessible, et grâce à un **autodiagnostic** la **sécurité** et la **fiabilité** sont renforcées !

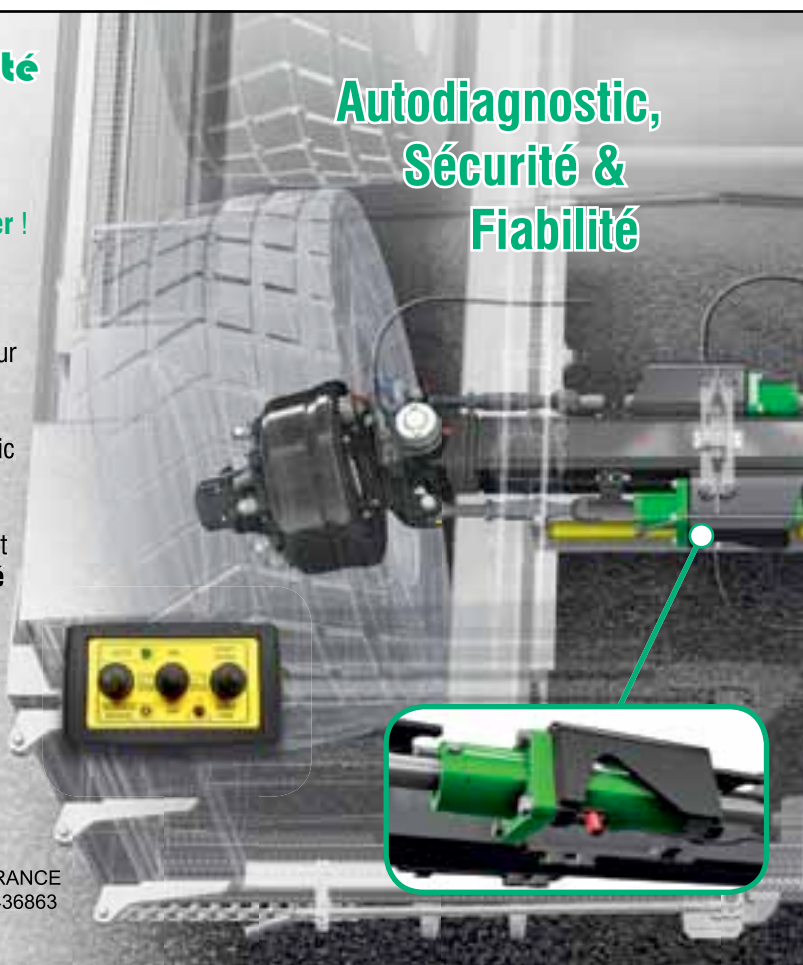


www.colaertessieux.fr



COLAERT ESSIEUX
11/bis Route nationale 59189 Steenbecque FRANCE
Tel. +0033 (0)328438550 - Fax +0033 (0)328436863
commercial@colaertessieux.fr

Autodiagnostic,
Sécurité &
Fiabilité



Pascal Cormery, président de la CCMSA

La Mutualité sociale agricole gère l'ensemble des risques. Son président, Pascal Cormery, rappelle que l'organisme peut appuyer les EDT dans la mise en œuvre de leurs démarches.

[Le Mans, Sarthe] Président de la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole (CCMSA) depuis mai 2015, Pascal Cormery est intervenu le 8 décembre dernier devant les élus du réseau EDT lors de l'assemblée générale annuelle qui avait lieu au Mans. Le responsable a alors abordé la crise agricole, le coût du travail, ou encore la mise en place de Déclaration sociale nominative. L'élu à la tête de la CCMSA défend son rôle dans la simplification administrative.

Une intervention devant les présidents EDT

D'emblée lors de son intervention, Pascal Cormery a évoqué la crise agricole, prévenant les présidents d'unions régionales et départementales : « *Les mesures ne peuvent résoudre, à elles seules, la situation économique des élevages et par extension, la vôtre.* ». Parmi les aspects qui pénaliseraient l'économie du secteur, il identifiera le coût du travail. Le président de la CCMSA pointe alors les sources de financement de la sécurité sociale : « *Malgré les CSG et CRDS [dont les assiettes reposent aussi bien sur les revenus d'activité que les revenus de remplacement (retraite, chômage) du patrimoine et de placements] nous ne pouvons continuer à faire peser le financement de la sécurité sociale uniquement sur les cotisations du travail.* ». Autre chantier : la mise en place du compte personnel de pénibilité. Pointant une définition des seuils de risques trop complexe, Pascal Cormery estime qu'il aurait fallu privilégier la formation, par exemple pour l'application des produits phytosanitaires dans les régions viticoles. Les MSA peuvent justement agir à ce niveau. Notamment par l'intermédiaire des contrats de prévention.

Profitant de cette tribune au Mans, le président de



Pascal Cormery, président de la CCMSA.

la CCMSA a aussi évoqué les critiques adressées à l'organisme : « *Les frais de fonctionnement représentent moins de 4% des sources de financement allouées à la MSA.* » Pascal Cormery appelle les entrepreneurs à solliciter les présidents des caisses de MSA, et, provoquant l'assemblée : « *Si on ne sert pas à grand-chose, on sert au moins d'amortisseur entre vous et les pouvoirs publics.* » Car les professionnels élus au sein des MSA sont aptes à comprendre les entrepreneurs. « *Si on ne s'engageait pas, la protection sociale serait gérée par des énarques, assurera-t-il, en illustrant les conséquences évidentes en termes de dialogue : Il y a quelques jours, il m'a fallu plus de 45 minutes pour faire com-*

prendre à la direction de la sécurité sociale que tous les territoires ruraux n'étaient pas encore couverts par l'ADSL... »

Entretien avec Pascal Cormery : la MSA en trois thématiques

- Actions de Santé et sécurité au travail (SST) :
Nous avons la capacité, par l'intermédiaire de nos préventeurs dans chaque département, de mener des diagnostics sur les matériels et bâtiments. Puis d'aider à mettre en place les actions pour améliorer les conditions de travail. Par exemple pour limiter les vibrations, vérifier la qualité de pulvérisation, le niveau de filtration des cabines. Et on a aussi des experts dans le domaine forestier. Tous sont à la disposition des entrepreneurs de travaux pour aider à élaborer le Document unique.

- Compte personnel de pénibilité
Dans les petites entreprises, employant peu de salariés et qui, par conséquent, n'ont pas toujours de personnel dédié à l'administratif, ce sont des questions complexes. Nous commençons à aborder ce

sujet au sein de la CCMSA. Dans le cadre réglementaire, notre objectif sera d'aider, tout en respectant la loi, à simplifier l'enregistrement.

- Thématiques phares de l'année 2016

Un nouvel accord* Prévoyance et frais de santé lie Agrica, Groupama, le Crédit agricole, et la MSA, qui a proposé ses services de gestion pour compte de tiers (GPCD). En assurant cette fonction pour plusieurs opérateurs, la MSA simplifie les démarches : l'adhérent ne recevra plus deux remboursements distincts, mais un seul.

Dans le cadre de la Déclaration sociale nominative, qui se mettra en route progressivement en commençant par les plus grandes entreprises, la MSA va arrêter d'assurer l'appel chiffré. Ce sera pour nous un changement de posture : désormais, on se situera plutôt comme un contrôleur [lors de son intervention le 8 décembre, Pascal Cormery avait regretté cette organisation : « vous allez réaliser le travail des salariés de MSA, qui vont devenir des contrôleurs »]. Les employeurs de moins de 20 salariés pourront aussi choisir le TESA (Titre emploi simplifié agricole) préparé par la MSA.

Dans le cadre de la réforme LURA**, la MSA sera l'organisme unique de liquidation des retraites. Pour les entrepreneurs qui ont cotisé à la fois à la MSA et au RSI, ou ceux qui ont eu une période d'emploi salarié, y compris en fin de carrière, nous allons gérer la



Pascal Cormery, président de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, est intervenu devant les élus du réseau EDT, le 8 décembre dernier au Mans.

liquidation et le paiement unique ; avec une harmonisation du calcul. Il y aura donc moins de démarches nécessaires. J'estime que c'est une vraie avancée.

Propos recueillis par G. Le Gonidec

* Dans le cadre du nouvel accord collectif national entré en vigueur au 1^{er} janvier, la MSA est l'interlocuteur principal pour la gestion de contrats. Elle propose de gérer pour ses partenaires les opérations liées à l'adhésion, à l'affiliation, au paiement des prestations des assurés, et au recouvrement des cotisations des entreprises et assurés.

** Liquidation unique des retraites entre régimes alignés, en vigueur au 1^{er} janvier 2017, instaurant une liquidation unifiée et un paiement unique. Pour les salariés agricoles et commerçants ayant dépendu de plusieurs régimes, le dernier régime d'affiliation versera une pension unique, au nom des autres.

PASCAL CORMERY, UN HOMME D'ENGAGEMENTS

En mai 2015, les 27 membres du conseil d'administration et les 476 délégués du réseau des MSA ont élu Pascal Cormery à la présidence de la caisse centrale de la MSA pour une durée de cinq ans. Associé depuis 1990 sur une exploitation de polyculture-élevage en Touraine (porcs avec maternité collective, et bovins viande, sur 210 ha), l'exploitant agricole de 57 ans a fait preuve de nombreux engagements au cours de sa carrière. Après 10 années en tant qu'enseignant en MFR, et son installation, il a rapidement

pris des responsabilités électives : secrétaire départemental du syndicat JA, président d'un centre de formation pour adultes, président du service élevage de la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire (1995-2001), puis président de la FDSEA d'Indre-et-Loire (2001-2007). Il fut notamment vice-président de la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire de 2001 à 2010. Administrateur puis président de la MSA de Touraine à partir de 2007, il entrera finalement au Conseil d'administration central en 2010.



DES SOLUTIONS POUR VALORISER



VOS CHANTIERS D'ÉPANDAGE



ÉPANDEURS LIQUIDES : 2 600 à 30 000 L



ÉPANDEURS SOLIDES : 8 à 24 m³

TÉL. : 02.98.344.100

PICHONINDUSTRIES.fr



EDT critique sur la réforme du CIPP

Le Maaf a présenté, début janvier, les projets de texte de réforme du dispositif CIPP, suite au plan Ecophyto 2.



Formation CIPP.

Le ministère supprimerait les six CIPP T&S, EA et collectivités locales décideur et opérateur. Ils sont remplacés par deux CIPP : un CIPP « utilisation à titre professionnel de produits phytos » dans la catégorie décideur, dont un « organisme soumis à l'agrément » et un « organisme non soumis à l'agrément ». Au lieu de trois CIPP opérateur, un seul CIPP « utilisation à titre professionnel des produits phytos » dans la catégorie opérateur. La carte « CIPP utilisation à titre professionnel de produits phytos » dans la catégorie « décideur organisme soumis à l'agrément » est une reconnaissance forte de l'agrément phyto.

Les voies d'accès aux primo-certificat sont réformées : moins de voies, formation avec un test de connaissance final, maintien de deux jours pour les non agréés, trois jours pour les agréés. L'arrivée du test de connaissances rappelle le Dapa, en plus compliqué. Le projet actuel est le suivant : trois thèmes de formation traités sur 2 ou 3 jours : sécurité environnementale, prévention des risques, santé-sécurité et limitation du recours aux phytos avec un test de connaissance sur les sujets traités, par des QCM tirés de la base de 5 000 questions-réponses Eduter. En cas d'échec, le candidat doit refaire une journée de « formation » pour décrocher le CIPP.

Les certificats sont renouvelables tous les 5 ans avec une journée de formation (sans test) ou avec un test. Actuellement, les modalités de la « formation renouvellement CIPP » se présentent largement comme une formation sous la forme d'un groupe de stagiaires réunis dans une salle. Elle s'ajoute aux formations dans le cadre plan de formation du référentiel « agrément application ». La proposition d'EDT de valider ces formations pour dispenser de la formation renouvellement a été refusée. La voie de sortie est de travailler avec des organismes de formation sur des modalités pédagogiques non présentiels en ligne sur internet.

Taux d'accidents du travail en hausse en 2016

Le Conseil supérieur de protection sociale agricole a examiné des propositions de taux d'accidents du travail pour 2016. Pour la première fois depuis des années, il y a une hausse, ont appris les professionnels. Les causes en sont l'augmentation conséquente de la durée des arrêts de travail en AT et les frais hospitaliers.

Le taux AT collectif pour les travaux agricoles, code risque 400 (travaux agricoles), passe de 3,13 % en 2015 à 3,52 % pour 2016, soit + 0,39 % sur la masse salariale.

Avec 5,86 %, le taux du code risque 310 (sylviculture) est également en hausse en 2016 (5,47 % en 2015). La hausse est de + 0,38 %. En revanche, le code risque 330 (exploitation forestière) est en baisse à 8,81 % en 2016, contre 9,01 % en 2015, soit - 0,21 %. L'ensemble des taux est dans l'arrêté du 18 décembre 2015 (JORF 18 décembre 2015).

Accord Cop 21 et aides aux énergies fossiles

Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, a déclaré le 11 janvier 2016 dans une interview au quotidien *Le Monde*, qu'il fallait « *supprimer les aides aux énergies fossiles* ». Le président de la Conférence des parties (Cop) jusqu'en novembre 2016 veut prendre des initiatives sur le financement et les engagements nationaux dans la lutte contre le réchauffement. À ce titre, il rappelle que la France veut anticiper l'entrée en vigueur de ce texte, prévue en 2020 seulement.

Interrogé sur la rupture avec le monde carboné, alors que le texte de Paris ne mentionne à aucun moment les énergies fossiles, charbon, pétrole (un point qui intéresse entre autres la fiscalité du carburant agricole), le ministre répond que : « *Les coûts comparés des diverses énergies vont se modifier. Nous devons utiliser la période présente de pétrole à prix bas pour alléger, voire supprimer les aides aux énergies fossiles, et certains États ont commencé à le faire.* »

La Cop 21 est parvenue à un accord chiffré : un seuil d'augmentation de la température au-dessous de 2 °C et tendre vers 1,5 °C d'augmentation. 186 pays ont publié leurs plans d'actions pour faire reculer leurs émissions de gaz à effet de serre. L'accord chiffre à 100 milliards de dollars le budget à consacrer chaque année, à partir de 2020, aux projets pour s'adapter aux changements climatiques (montée des eaux, sécheresse...) ou faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.



L'accord de Paris est un traité international qui entrera en vigueur dès lors que 55 pays, représentant 55 % des émissions, auront ratifié l'accord. L'accord de Paris sera ouvert à la signature des pays le 22 avril 2016 à New York.

Naissance d'une nouvelle association : ETA Seniors Bretagne



Tous les entrepreneurs de travaux agricoles et ruraux à la retraite sont invités à rejoindre la nouvelle association. Les statuts sont en cours d'élaboration et seront déposés en mairie de Loudéac. Le Bureau a été mis en place provisoirement jusqu'à l'assemblée générale constitutive. Le président est Jean-Claude Jezequel de Plougastel-Daoulas ; vice-président :

Roger Gautier de St-Barnabé ; secrétaire : Hélène Guyon de La Chapelle-du-Loup ; secrétaire adjoint : André Milin de Guipronvel ; trésorier : Claude Le Mée de Théillac ; trésorier adjoint : Jean Gadby de Janzé. Les membres : René Guérin, Jean-François Briand, Rémi Corbel, Bernard Andrieux, Eugénie Coué, Auguste Huguet. Le montant des adhésions a été fixé à 20 euros, à adresser à l'association ETA Seniors Bretagne, domiciliée EDT Bretagne, 1 rue de la Chesnaie, 22600 Loudéac.

Calcul de prix de revient à l'heure des prestations de travaux

Le site internet FNEDT (rubrique « Nos services ») met à la disposition des utilisateurs un outil de calcul en ligne de coût de revient horaire d'utilisation d'un matériel avec un conducteur d'engin. L'application est un didacticiel à caractère pédagogique à la disposition des entreprises, exploitants, stagiaires, formateurs de centres de formation, créateurs-repreneurs d'entreprises... Le mode de calcul contient des données fixes et variables. Une fois les données renseignées, l'application détermine un coût horaire du « matériel (automoteur/tracteur, outil) + conducteur ». Un exemple avec les cases préremplies, actualisées semestriellement, est mis à la disposition des utilisateurs.

Remue-ménage sur les taxes sur les carburants

La loi de finances pour 2016 a amorcé un rééquilibrage entre la taxation du diesel et celle de l'essence. Cette décision, alors que le prix du pétrole est en chute libre, a été prise dans le feu des moteurs diesel truqués de Volkswagen. Le gouvernement a pris la décision d'augmenter la taxation du diesel et de réduire celle de l'essence pour rapprocher les prix des deux types de carburants d'ici à cinq ans. Le Parlement a suivi, en votant ce rééquilibrage qui était dans les cartons depuis des années au vu de la très, trop forte diésélisation du parc automobile français.



TICPE au 1^{er} janvier 2016

	2015	2016	variation
Fioul domestique « gazole sous conditions d'emploi »	9,63 euros/hL	7,64 euros/hL	+1,99 euro/hL
Pétrole lampant (à usage de combustible)	9,48 euros/hL	7,57 euros/hL	+1,91 euro/hL
Superéthanol E85	7,96 euros/hL	12,62 euros/hL	-4,66 euros/hL
GPL carburant – routier	15,24 euros/100 kg	13 euros/100 kg	+2,24 euros/100 kg
Propane carburant (sous conditions d'emploi)	15,24 euros/100 kg	13 euros/100 kg	+2,24 euros/100 kg
Gazole non routier	12,83 euros/hL	10,84 euros/hL	+1,99 euro/hL
Gazole région Île-de-France et autres	48,17 euros/hL	51,16 euros/hL	-2,99 euros/hL
SP95 - SP98 région Île-de-France et autres	63,14 euros/hL	64,85 euros/hL	-1,71 euros/hL
E10 région Île-de-France et autres	63,14 euros/hL	62,85 euros/hL	+0,29 euro/hL

Santé-sécurité : révision du décret de 2010



Le projet de futur décret relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles, et deux projets d'arrêtés (« travaux d'exploitation de chablis et d'abattage des arbres encroués » et « fiche de chantier »), présentés lors de la commission spécialisée agriculture du Conseil d'orientation sur les conditions de travail, ont reçu un avis favorable à

l'unanimité lors de la réunion de cette commission le 15 décembre 2015. Un groupe de travail mandaté, composé d'organisations syndicales patronales, dont la FNEDT, et de syndicat de salariés, s'est réuni toute l'année 2015 pour préparer cette révision. La commission a par ailleurs formulé le vœu que le décret sur la qualification des travailleurs en forêt prévu soit abordé prochainement.

Sylviculture-reboisement : dégâts de la sécheresse sur les plantations

« Huit millions d'arbres morts en forêt suite à la sécheresse de 2015 », « Le changement climatique : la forêt en première lignes »... ainsi commence le communiqué de presse de l'interprofession nationale France Bois Forêt concernant les dégâts de la sécheresse de 2015 sur les plantations, paru début janvier. Les relevés centralisés par le département



Démarche nationale de qualité « ETF – Gestion durable de la forêt »

Votre engagement dans cette démarche, reconnue par PEFC France, vous permettra d'apporter de la visibilité à votre entreprise, tout en répondant aux préoccupations et aux demandes de vos clients. Téléchargez le dossier de demande sur www.etf-gestiondurablede laforet.org



Santé des forêts du ministère de l'agriculture et ceux de Météo France confirment que l'ensemble de la France a été impacté, avec une forte concentration dans 44 départements où, dans 37 % des plantations installées en 2015, près d'un plant sur deux est mort. Une cellule de crise interprofessionnelle a été mise en place et a constaté que les seuls moyens des forestiers réunis ne suffiront pas. La filière demande au gouvernement le déblocage d'une aide exceptionnelle. Parallèlement, conscients de la nécessité de considérer cette nouvelle donne climatique, les acteurs travaillent à la mise en place de mécanismes garantissant le renouvellement et l'avenir de la forêt française. Notre Fédération a activement participé aux réunions de travail et continue de porter des messages visant à améliorer les relations contractuelles.

Filière : nouveau délai pour l'export de grumes non-écorcées

Suite à la réunion qui s'est tenue le 18 décembre dernier entre les professionnels et le ministère de l'agriculture, l'administration publique nous informe que la date à partir de laquelle les certificats phytosanitaires devront prendre en compte le traitement par fumigation est reportée au 1^{er} avril 2016. Le ministère y a présenté son rapport intitulé « Conditions requises pour la certification phytosanitaire à l'exportation des grumes ». Une nouvelle instruction technique relative à la certification des exportations de grumes non écorcées traitées par un produit phytopharmaceutique insecticide à la demande du pays tiers de destination a été publiée en fin d'année 2015.

Aquitaine : nouveau film sur les ETF et la filière

Face à la méconnaissance de la compétence des hommes et des femmes présents sur le terrain, des matériels à la pointe de la technologie et des savoir-faire des entrepreneurs de travaux forestiers, l'association ETF Aquitaine, à l'initiative de M. Tuneu, administrateur de la Dordogne, a réalisé un film à



destination des acteurs de la filière forêt-bois. Ce film de 12 minutes présente le métier, l'économie, l'emploi, le professionnalisme des ETF et le besoin de renouvellement de la forêt au sein de la nouvelle grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Le film « Au cœur de la forêt : qui sont-ils ? Que font-ils ? » est accessible depuis décembre 2015 sur www.etf-aquitaine.org. Sa réalisation a mobilisé une centaine de personnes.

Exploitation : groupe de travail FNEDT « Débardage par câble aérien »



Une dizaine d'entreprises s'est réunie sur deux jours en début d'année pour échanger sur l'activité 2015 et les perspectives 2016 de chacun. Outre une présentation de l'actualité nationale dont les résultats de l'enquête FNEDT sur l'activité câble aérien en 2015, les entreprises ont pu échanger avec la Draaf Rhône-Alpes-Auvergne, l'Office national des forêts (direction générale, DT Rhône-Alpes et Auvergne) et le FCBA (Pôle approvisionnement). Des propositions d'actions à mener en 2015 ont également été définies par le groupe.

ONF : recueil des informations administratives

L'Office national des forêts a informé la Fédération, fin 2015, qu'une nouvelle plateforme pour récolter diverses attestations réglementaires, gérée par l'entreprise Actradis, avait été testée avec succès. Ainsi, Actradis s'adressera directement par mail ou téléphone à l'ensemble des fournisseurs de l'ONF, dont les ETF, pour obtenir les pièces justificatives dans le cadre des marchés conclus avec l'ONF. Cette nouvelle procédure de recueil documentaire s'appliquera progressivement début 2016 dans toutes les Directions territoriales. En 2016-2017, le coût financier de ce service pour les ETF est pris en charge par l'ONF. Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques concernant ce nouveau service.

ONF : nouveau Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020

Le Contrat d'objectifs et de performance entre l'État, l'Office national des forêts et la Fédération nationale des communes forestières a été adopté par le

Rejoignez notre page Facebook
« Travaux forestiers »



Plus de 770 fans !

Conseil d'administration de l'ONF en fin d'année. Le contrat définit la feuille de route de l'Office pour les cinq années à venir en métropole et dans les Dom. Il fixe les enjeux forestiers stratégiques pour les forêts domaniales et les forêts des collectivités, en matière de sylviculture, d'approvisionnement de la filière, de préservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et de réponses aux demandes de la société. Il est composé de six grands axes : accroître la mobilisation du bois au bénéfice de la filière et de l'emploi ; relever le défi du changement climatique et de la préservation de la biodiversité ; mieux répondre aux attentes spécifiques de l'État et des citoyens ; adapter la gestion de l'ONF aux spécificités des Dom ; stabiliser les effectifs et accompagner les évolutions de l'établissement par une gestion dynamique des ressources humaines ; améliorer la durabilité du modèle ONF et consolider son équilibre financier. Une hausse de la récolte de bois en forêts domaniales (6,5 Mm³ en 2020, contre 6,3 Mm³ en 2016) et des collectivités (8,5 Mm³ en 2020, contre 7,7 Mm³ en 2014) est annoncée, via le développement des contrats de bois façonnés réalisés par les ETF (50 % des volumes en forêt domaniale, 30 % en forêt des collectivités). L'ONF s'engage à investir 100 euros/an pendant cinq ans pour la gestion des forêts, pour l'accueil du public, mais également pour son activité propre dont des matériels d'exploitation. Ce contrat devrait être signé dans le courant janvier.

PEFC France : préparation du schéma et des standards 2017-2022

Un forum, auquel la FNEDT participe, est en charge de la révision des standards français de gestion forestière durable PEFC. Trois processus menés en parallèle se déroulent jusqu'au 2^{ème} trimestre 2016 : standards, schéma et gouvernance. Des débats sur la place des ETF dans le système PEFC ont lieu. Il a été rappelé à plusieurs reprises l'impossibilité pour les entrepreneurs de travaux forestiers d'utiliser le logo PEFC. Afin de maintenir la place des entrepreneurs dans la gestion durable des forêts en France, la Fédération demande le maintien de la reconnaissance de la démarche « ETF – Gestion durable de la forêt » par PEFC France.

LES DÉBATS DU CONGRÈS NATIONAL EDT 2016

Jeudi 3 mars 2016

Le travail saisonnier entre les hautes et les basses saisons

Les travaux agricoles, forestiers et ruraux font partie des rares activités agricoles employeurs de main-d'œuvre. Nos activités sont axées sur des travaux avec des contraintes climatiques et saisonnières. Nos entreprises recrutent, mais avec des difficultés. Un exemple : selon l'enquête « besoins en main-d'œuvre » de Pôle emploi de 2015, il y avait 5 846 projets de recrutements de conducteurs d'engins agricoles ou forestiers, dont 45,4 % de difficiles et 77,3 % de saisonniers. Nos salariés saisonniers, qui sont très souvent embauchés plusieurs mois, bénéficient de formations qualifiantes, ont des rémunérations supérieures au Smic, avec des heures supplémentaires et le bénéfice d'accords collectifs. Les saisonniers qui nous permettent de développer nos entreprises ne le sont pas toute leur carrière. Ils sont le vivier des salariés permanents confirmés, liés directement à notre clientèle d'agriculteurs.

Témoignages, actions et projets sur l'activité et l'emploi entre les hautes et les basses saisons.

Le Grand témoin

Pierre Gattaz, président du Medef (Mouvement des entreprises de France).

Vendredi 4 mars 2016

La France détient-elle la médaille d'or de la complexité ?

Les lois, les décrets, les arrêtés, les normes règlent dans les moindres détails nos vies et celles de nos entreprises. La liste des obligations auxquelles nos activités sont soumises est impressionnante.

Nos entreprises gèrent des formulaires, des procédures de déclarations, d'autorisations, des dérogations sans y être préparées. La situation est telle que seuls les experts s'y retrouvent, et encore... Des manifestes ont été lancés pour réduire la complexité des normes et des codes.

Compilations, solutions pour s'y retrouver et se faire une idée.

Table ronde de clôture : fonctionner dans l'entreprise avec la génération Y

La génération Y regroupe les générations de 18 à 30 ans. Aujourd'hui, elle représente 30 % des salariés des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux, selon le tableau de bord de l'emploi CCMSA FNEDT.

Ils n'ont pas connu la guerre froide, mais le monde avec le Sida. Ils vivent la montée du radicalisme. Ils ont grandi avec l'écologie. Le travail a pour eux une valeur différente. Ils vivent avec un smartphone, avec les réseaux sociaux et sont adeptes des jeux vidéo. Dialogue et échanges sur l'insertion et le management de la génération Y dans nos entreprises.

CONGRÈS NATIONAL EDT 2016 DES 3, 4 ET 5 MARS 2016 : LISTE DES HÔTELS SITUÉS PRÈS D'ALPEXPO GRENOBLE

Park and Suites Hotel

1 av. d'Innsbruck - 38100 Grenoble
Tél. 04 76 29 51 90
alpexpo@parkandsuites.com

Adagio Access Grenoble

41 rue Maurice Dodéro - 38100 Grenoble
Tél. 04 38 21 17 00
H8408@adagio-city.com

B and B

Centre Verlaine - 1 av. Paul Verlaine
38100 Grenoble
Tél. 08 92 70 20 01
direction-4529@hotelbb.com

Hôtel Commanderie

38320 Bresson
M. Chavant : tél. 04 76 25 25 38

Hôtel Campanile

4 rue Jean Moulin - Rondeau rive gauche
38180 Seyssins
Tél. 04 76 49 00 41
grenoble.seyssins@campanile.fr

B and B

Centre Alpexpo - 631 av. de l'Europe
38100 Grenoble
Tél. 08 92 70 23 03
direction-4534@hotelbb.com

Best Western

16 av. de Kimberley - 38130 Échirolles
Tél. 04 76 33 60 60
info@dauphiteil.fr

Hôtel Kyriad

15 rue du Docteur Schweitzer - 38180 Seyssins
Tél. 04 76 21 76 12
kyriad.seyssins@orange.fr

Gîtes de France

www.gites-de-france-isere.com
location@gites-de-france-isere.com

Hôtel Balladins

23 cours de la Libération - 38100 Grenoble
Tél. 04 76 09 17 34
balladins38@gmail.com

Hôtel Kyriad

20 av. Jean Jaurès - 38320 Eybens
Tél. 04 76 24 23 12

Chambres d'hôtes

- *Au-dessus des tilleuls*, M. et P. Trouillon, 04 76 63 15 18, pierre.trouillon@numericable.fr
- *Villa atmosphère*, Denis Rebert, 06 74 33 46 81, contact@residilaverde.com, www.villa-atmosphere.fr
- *Les Voudènes*, Marie-Hélène Rouzier, 06 73 71 25 72, chrouzier@orange.fr

Ibis Hôtel

ZA Mayencin - 9 rue de la Condamine - 38610 Gières
Tél. 04 76 44 00 44
ho945-dm@accor.com

Ibis Budget

2 rue du Docteur Schweitzer - 38180 Seyssins
Tél. 08 92 68 40 06

84^{ème}

CONGRÈS NATIONAL

3, 4 et 5 Mars 2016

Rendez-vous à GRENOBLE



ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES
ISÈRE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Département _____
 Nom de l'entreprise _____
 Nom Prénom _____
 Adresse _____

 Mobile _____
 Courriel _____

Vous êtes : **Congressiste** **Accompagnant**

Pour la journée détente, photocopie de la carte d'identité obligatoire à l'inscription

GRAND JEU CONCOURS : une semaine au ski à gagner

VAUJANY

Jouez et gagnez une semaine d'hébergement pour 4 personnes à Vaujany en partenariat avec la Municipalité de Vaujany à valoir entre le 5 mars 2016 et le 5 mars 2017.



Comment jouer ?

Remplissez et renvoyez votre bulletin d'inscription au Congrès. Un tirage au sort des bulletins d'inscription sera organisé sur le 84ème Congrès national EDT à Grenoble.

JEUDI 3 MARS 2016

MATIN

- > Assemblée générale FNEDT

APRÈS-MIDI

- > Actualités des hautes et basses saisons
- > Grand Témoin : **Pierre Gattaz**, président du Medef

VENDREDI 4 MARS 2016

MATIN

- > La France détient-elle la médaille d'or de la complexité ?
Débat libre avec la salle

APRÈS-MIDI

- > Table ronde débat : le management de la génération Y dans les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux
- Clôture du 84ème Congrès national EDT

SAMEDI 5 MARS 2016

- > Visite musée et centrale hydraulique de Grand'Maison
- > Repas au complexe Vaujany
- > Démonstration de dameuses sur piste
- > Visite guidée de la station de Vaujany
- > Buffet et retour à Grenoble

DROIT D'INSCRIPTION OBLIGATOIRE

JEUDI 3 MARS

Participation aux travaux - Déjeuner - Dîner avec animation - Visite accompagnant : Oui Non

VENDREDI 4 MARS

Participation aux travaux - Déjeuner - Dîner de gala avec orchestre - Visite accompagnant : Oui Non

SAMEDI 5 MARS

Journée détente à Vaujany avec visites et les deux repas

FORFAIT 3 JOURS (3, 4 et 5 mars 2016)

20€ HT	24€ TTC€ TTC
75€ HT	90€ TTC€ TTC
85€ HT	102€ TTC€ TTC
70€ HT	84€ TTC€ TTC
250€ HT	300€ TTC€ TTC
	TOTAL À PAYER€ TTC

Cachet de l'entreprise :

TVA 20 % Pour les accompagnants : visite jeudi après-midi et vendredi matin

CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE : CONGRÈS EDT ISÈRE

Une facture acquittée vous sera adressée en retour

Un bulletin par congressiste et par accompagnant à compléter et à retourner à :

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES ISÈRE

Immeuble in extenso - 1, Chemin de la Croix Beillier - BP 50 - 38261 La Côte-St-André Cedex

Contact Martine Perrin : tél. 06 74 51 26 82 - martineperrin.b@orange.fr

L'annuaire des élus EDT est sorti

Suite au renouvellement du Conseil d'administration EDT au début de l'année 2015, pour un mandat de trois ans (2015-2017), le Conseil d'administration EDT du 1^{er} avril 2015 a décidé de réaliser un annuaire des élus EDT.

Cet outil, interne au réseau EDT, référence les élus nationaux de la FNEDT, les présidents de syndicats départementaux EDT, les référents départementaux et les présidents d'Unions régionales EDT. L'Annuaire des élus 2015-2017 a été réalisé à partir des données de la base People. En 2015, à la faveur des travaux sur l'Annuaire des élus 2015-2017, la FNEDT a fait évoluer cette base avec la possibilité d'intégrer une photo de profil sur chaque fiche People.

Chaque utilisateur de People peut accéder à la gestion de sa fiche individuelle pour ajouter ou modifier une photo. Les animateurs et les élus peuvent également ajouter ou modifier la photo de profil des fiches dont ils ont la gestion. Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations figurant dans l'Annuaire des élus 2015-2017 sur le site internet de la FNEDT, www.fnedt.org, dans les rubriques « Fédération nationale » et « Nos élus ».



La saison des assemblées générales EDT

65 syndicats départementaux et interdépartementaux d'entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux adhèrent à la Fédération nationale. Ils tiennent, ainsi que les Unions régionales, leurs assemblées générales en début d'année, avant le Congrès national des 3 et 4 mars à Grenoble et la reprise des travaux de printemps.

Participer à l'assemblée générale est un moment collectif pour faire le point, échanger à propos des activités et se faire une idée sur l'année à venir. Syndicalement, les sujets ne manquent pas, après une année dense. Quelques exemples : travailleurs occasionnels ; décret Hygiène et sécurité en forêt ; CIPP produits phytosanitaires ; prestation de services d'application de produits phytosanitaires pour le compte de clients sans CIPP ; qualification ETF GDF ; aides à l'investissement en matériel forestier ; Cnop Prévention des accidents dans les entreprises ; métiers Travaux avicoles ; fiche Rome conduite d'engins ; application d'une saine concurrence ; compte de pénibilité, prévoyance santé EC ; innovation en agroéquipement ; représentation des jeunes et des femmes au sein du mouvement EDT ; calcul de prix de revient ; PNFB ; CSF forêt bois...

EDT Franche-Comté	11 décembre 2015
EDT Dordogne	8 janvier 2016
URED T Centre	15 janvier 2016
EDT Vendée	15 janvier 2016
EDT Charente-Maritime	16 janvier 2016
EDT Sarthe	22 janvier 2016
EDT Haute-Garonne	22 janvier 2016
URED T Normandie	26 janvier 2016
EDT Lot et Garonne	29 janvier 2016
URED T Bourgogne	29 janvier 2016
EDT Savoie et Haute-Savoie	29 janvier 2016
EDT Cher	29 janvier 2016
URED T Bretagne	29 janvier 2016
URED T Lorraine	30 janvier 2016
EDT Hautes-Pyrénées	30 janvier 2016
EDT Loir-et-Cher	5 février 2016
URED T Pays de la Loire	5 février 2016
EDT Loire-Atlantique	5 février 2016
EDT Maine-et-Loire	5 février 2016
EDT Mayenne	5 février 2016
EDT Tarn	5 février 2016
EDT Isère	5 février 2016
URED T Poitou-Charentes	5 février 2016
EDT Charente	5 février 2016
EDT Vienne	5 février 2016
EDT Deux-Sèvres	5 février 2016
EDT Gironde	12 février 2016
EDT Drôme Ardèche	12 février 2016
EDT Aveyron	13 février 2016
EDT Lot	26 février 2016
EDT Haute-Normandie	26 février 2016
URED T NPDC/Picardie	26 février 2016
EDT Aube	11 mars 2016
EDT Landes	11 mars 2016
EDT Corrèze	26 mars 2016

Résultats des entreprises de travaux agricoles 2014

CER France suit un échantillon constant d'entreprises de travaux agricoles. Il est ainsi possible de mesurer l'évolution annuelle des comptes financiers de « l'ETA moyenne française ».

Bien sûr, l'ETA moyenne française n'existe pas, entre les ETA hypermécanisées et les ETA avec beaucoup de main-d'œuvre, entre les ETA les plus efficaces et les ETA les moins compétitives. Mais, la taille du groupe constant de 1 118 entreprises suivies année après année assure la fiabilité de l'évolution des résultats de l'observatoire CER France.

Le CA de l'ETA moyenne en 2014 a progressé de + 4,7 % à 272 004 euros. Elle occupe un peu plus de deux actifs (2,39). S'il y a des petites et des grosses entreprises de travaux agricoles, la moyenne est celle d'un secteur de TPE.

Pour réaliser les travaux, l'entreprise moyenne a acheté, en 2014, 46 000 euros de matières premières, 3 600 euros de fuel, a versé 20 113 euros de crédit-bail, leasing et prestations. Le crédit-bail, leasing et les locations représentent l'alternative à l'investissement et la part d'entraide entre entrepreneurs.

Le poste énergie pèse pour 1,3 % du chiffre d'affaires. Il y a un effet valeur avec la baisse du prix du carburant (- 8 % de 2013 à 2014), un effet volume avec la pratique de remplir les réservoirs chez les clients. Mais, ce n'est assurément pas le montant « perçu » de la valeur de l'énergie par les entreprises. Le compte de charges de toutes les consommations d'énergie mérite un examen.

Elle a réalisé 26 686 euros d'entretien et de réparation, s'est acquittée 9 500 euros de prime d'assurance et a acheté 26 680 euros d'achats divers. Le poste assurances n'est pas négligeable avec 3,5 % du CA. Il est du triple du poste impôts et taxes. Les autres achats sont consacrés aux services extérieurs, honoraires, cotisations, publicité, études, téléphonie, frais, etc.

Au total, elle aura dépensé 133 363 euros dans l'année pour produire. Entre 2013 et 2014, l'ensemble de ces dépenses ont crû de 4 %. Les dépenses d'entretien réparation sont le quatrième poste de dépenses, avec 10 % du CA qui leur sont consacrés. Sa valeur ajoutée (ventes – achats) est de 51 % du CA. Avec sa valeur ajoutée, elle s'est acquittée de 1 600 euros d'impôts et de taxes, a versé 40 171 euros de salaires et charges sur salaires et réglé 5 334 euros de charges sociales non salariés. Les salaires et charges sont le deuxième poste de

charges des entreprises avec 17 % du CA.

Pour produire 1 000 euros de CA

L'entreprise moyenne met en œuvre des machines, de l'énergie mais aussi des matières premières qui sont des achats d'intrants et de la sous-traitance sous toutes ses formes. Voici pour chaque poste, les montants nécessaires pour produire 1 000 euros de chiffre d'affaires :

matières premières, sous-traitance	169 euros
énergie	13 euros
crédit-bail location	74 euros
entretien réparation	100 euros
assurance	35 euros
autres achats	100 euros
impôts et taxes	6 euros
salaires et charges	170 euros
remboursement d'emprunts	300 euros

Un EBE à + 6 % en 2014

Son Excédent brut d'exploitation (EBE) se monte à 92 386 euros. L'EBE est égal au chiffre d'affaires hors taxes - montant des achats hors taxes de biens (matières premières, marchandises) - le montant des achats hors taxes de services (énergie, loyer, primes d'assurance, conseil juridique, comptabilité, etc.) - les impôts et taxes - la masse salariale.

Au-delà de ces 92 386 euros qui sont de l'exploitation, les comptes passent à la gestion financière et fiscale : remboursement des emprunts bancaires, charges et produits financiers (revente de machines, etc.). Au total, le résultat financier de l'entreprise moyenne est de 19 582 euros, soit 7,2 % du CA et + 6 % de 2013 à 2014.

Un endettement bancaire important

Le montant de ses emprunts à moyen et long terme est de 238 276 euros, soit 12 ans de résultat annuel. Son taux d'endettement bancaire est de 70 %. Les provisions 2014 pèsent 651 euros, ce qui est épi-lonesque. 32 % de son CA 2014 (89 198 euros)



est consacré aux amortissements des matériels. Les amortissements sont le premier poste de dépenses des entreprises qui utilisent des machines dont la

valeur progresse année après année. Des valeurs de 400 000 euros et plus sont annoncées.

Si le montant des reventes de matériels est absent des comptes de l'entreprise moyenne, il se confirme que la fiscalité ne permet pas aux entreprises de constituer des réserves pour faire face aux coups durs. Le jeu des plus-values et de l'amortissement, et maintenant du suramortissement couplé avec des prix de prestations qui couvrent difficilement les charges courantes, ne favorise du tout la compétitivité des entreprises.

Sa trésorerie nette est de 61 891 euros, soit 3,6 mois de CA. La trésorerie immédiate est de 36 671 euros, soit 1,6 mois. Les délais de paiement consentis aux clients sont de 70 jours, soit un peu plus de deux mois. Le crédit des fournisseurs est 57 jours.

L'application et la distribution de produits phytosanitaires à la croisée des chemins

L'annonce de la fusion des deux géants Dow Chemical et DuPont est évaluée à 130 milliards de dollars, selon *Flash Agri Zone Alena*, la lettre agricole de l'ambassade de France à Washington, de décembre 2015. Elle pourrait également accélérer les discussions engagées entre d'autres entreprises : Monsanto, Syngenta, Bayer et BASF. Il y a quelques mois, la première tentait une nouvelle OPA sur la seconde.

Menaces aux USA sur la concurrence dans les biotechnologies agricoles et les semences

Le gouvernement fédéral américain s'est positionné en faveur de la fusion de Dow Chemical et DuPont, bien que cela réduise la concurrence au sein du secteur des biotechnologies agricoles et des semences. Le président du Farm Bureau (organisation nord-américaine des agriculteurs) a regretté cette décision, considérant que la concurrence ne devrait pas être réduite mais plutôt encouragée. Les associations de producteurs de soja et de maïs se sont montrées réservées face à l'annonce de cette fusion, déclarant vouloir étudier de plus près l'impact économique d'un tel changement.

La fusion en cours des deux géants permettrait de consolider le secteur et de réduire les coûts, dans le contexte d'une baisse de la demande en intrants. Si, des deux côtés de l'Atlantique, la chute des prix des matières premières affecte la demande, la montée du dollar s'ajoute aux USA comme un facteur de baisse.

Contentieux contre les CEPP en France

En France, ce n'est pas tant le jeu des marchés qui affecte le secteur, que le lancement en 2016 du dispositif expérimental des Certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP). Les craintes d'une réduction des ventes de produits phytosanitaires, de problèmes de maîtrise des adventices, des maladies, resurgissent.

En décembre dernier, le Conseil d'État a examiné une demande argumentée de suspension de l'ordonnance de création des CEPP à titre expérimental. L'équilibre des entreprises de distribution est menacé par « *un objectif inatteignable* » de réduction de l'utilisation de 25 % des quantités de phytos en 2021. Les achats de produits de protection des cultures représentent 3 milliards d'euros en France, selon le compte de l'agriculture Insee (2012). Des

arguments juridiques sont avancés, tels que la discrimination entre distributeurs français et européens.

Le juge administratif a admis que la distribution avait un intérêt à la suspension, mais il a rejeté l'urgence de suspendre l'ordonnance. L'équilibre économique des entreprises de distribution n'est pas (pour le moment) menacé par les CEPP qui visent à diminuer la consommation de phytos, donc leur chiffre d'affaires, et qui ne les exposent pas à des sanctions financières avant 2021. Le fond de l'affaire est en cours d'instruction au Conseil d'État, qui devra statuer définitivement. En attendant, l'élaboration des fiches CEPP se poursuit, sous la houlette de l'Inra.

La distribution préconise le renforcement de la diffusion et la valorisation des bonnes pratiques, l'expérimentation des fermes Dephy Ecophyto, la formation des personnes avec les certiphytos, les certifications des entreprises (distributeurs, conseillers indépendants, applicateurs). Et pourquoi pas le



tosanitaires continuent. Plus d'observations et donc de conseils, plus d'assolements complexes, plus de précision, plus d'innovation dans l'application sont en route. Les matériels évoluent : binage high-tech, pulvérisation face par face en vigne. Les mentalités changent aussi avec l'arrivée des générations « éduquées à l'environnement ».

Sur le plan commercial, de nouvelles propositions arrivent sur le marché des services de travaux agricoles. Des entrepreneurs de travaux agricoles sont sur les rangs pour proposer des solutions aux agriculteurs.

conseil, qui est le grand absent. Après un débat autour de la séparation du conseil et de la distribution qui a tourné court, c'est la réduction autoritaire des quantités qui a été inscrite dans le plan Ecophyto 2.

Les travaux pour utiliser moins de produits phy-

Aide au recrutement, le Fafsea lance un dispositif expérimental

Le Fonds national assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles (Fafsea) lance un dispositif expérimental d'assistance au recrutement et à la formation : l'AEF Emploi.

Recruter un salarié, beaucoup y songent et pas seulement le matin en se rasant... mais trouver le bon candidat, tout le monde l'espère. C'est bien l'un des paradoxes de notre société, où des entreprises cherchent des candidats qu'elles ne trouvent pas, pendant que des candidats cherchent un emploi. Exemple : vous avez bien en vue un conducteur d'engins au printemps pour du semis, mais il sort d'une entreprise de travaux publics. Vous hésitez. Avec l'Accompagnement de l'effort de formation (AEF) Emploi, le Fafsea assiste et

finance le projet de recrutement, ainsi que la formation du salarié. Celui-ci sera disponible pour des semis en mars par exemple.

Tous les employeurs ne seront pas intéressés. La prise de risque d'embaucher et de débaucher existe, la crainte du trou d'air d'activité aussi, comme les « multiples contraintes du quotidien » qui font que les très petites entreprises hésitent à recruter, note le Fafsea, dont les entreprises adhérentes ont un effectif salarié inférieur à 10, pour plus de 9 entreprises sur 10 d'entre elles.



➔ suite de l'article

L'assistance AEF Emploi, un coup de pouce opérationnel

Pour participer au développement de l'emploi qualifié, les partenaires sociaux du Fafsea ont décidé la création de l'AEF Emploi pour une durée expérimentale d'un an. Représentants des patrons et des salariés se sont mis d'accord pour mobiliser la formation afin d'accompagner le projet de recrutement. La formation professionnelle du nouveau salarié est assurée en interne dans l'entreprise, encadrée par l'accompagnement d'un prestataire qui définit le projet de formation, le suit et l'évalue. Des aides financières sont dégagées en faveur de l'entreprise. Le dispositif expérimental, dans un premier temps, s'adresse uniquement aux entreprises volontaires de moins de 10 salariés. Les contrats concernés sont soit des CDI, soit des CDD de

six mois minimum. Les contrats « aidés » sont exclus du dispositif AEF Emploi.

Un dispositif gagnant-gagnant

Le Fafsea verse une avance de 2 010 euros à l'entreprise dès réception de la demande d'AEF accompagnée d'une copie du contrat avec le prestataire, du contrat de travail avec le salarié et du Projet individuel de formation (PIF). Un solde de 4 690 euros est versé à l'entreprise à l'issue de la formation de 200 heures, sur présentation de l'évaluation figurant sur le PIF, accompagnée des feuilles d'émargement. L'entreprise s'engage à verser un effort de participation à hauteur de 55 % du projet, soit 3 685 euros, conformément au principe de l'AEF. Faites vos calculs, nous sommes en janvier, prenons un mois pour

recruter, un petit mois pour le dossier, un mois de formation, la personne est opérationnelle fin avril. Le dossier AEF Emploi se prépare très rapidement annonce le Fafsea, « dans les mêmes délais qu'un projet AEF classique ». Votre délégation régionale Fafsea gère votre demande, fait des simulations de calculs, vous aide sur le plan administratif ou de la mise en relation avec un cabinet conseil en diagnostic. Elle répondra à toutes vos questions. En cas de démission ou de départ précoce du nouveau salarié, l'entreprise conserve les aides financières à partir du moment où le salarié a bien été formé. Si le départ intervient durant la formation, les sommes versées par le Fafsea sont conservées (non exigées par le Fafsea). Les frais liés au projet de formation, si cette dernière n'a pas été réalisée, ne seront en revanche pas versés à l'entreprise.

Freinage : l'expérience de l'ETA belge Van Landuyt

Alors que le règlement européen 2015/68/CE annonce la fin des systèmes de freinage à conduite unique à l'horizon 2020, les constructeurs et les utilisateurs devront choisir entre un système pneumatique ou hydraulique à double conduite. Retour d'expérience en Belgique.

Annie Van Landuyt gère avec son fils Guillaume, l'entreprise de travaux agricoles éponyme, basée à Braine-le-Château dans la région du Brabant wallon. Elle intègre depuis plusieurs années, dans son programme de renouvellement de matériels, l'arrivée de nouvelles législations relatives au frei-

L'entreprise Van Landuyt privilégie depuis 2009 le freinage mixte lors du renouvellement de ses tracteurs et remorques. Annie Van Landuyt considère que la sécurité justifie son coût, intégré dans le programme d'investissements annuel.



LE FREINAGE AGRICOLE DANS LA RÉGLEMENTATION BELGE

L'arrêté royal du 15 mars 1968 spécifie notamment des exigences techniques. Entre 16 000 et 22 000 kg de « Masse maximale admissible » (équivalent du PTAC français), la réglementation belge exige que les remorques agricoles soient équipées d'un freinage hydraulique utilisant la même commande que le tracteur (en dessous, le dispositif de freinage hydraulique peut utiliser une autre commande que la pédale de frein, à condition qu'elle soit modérable, sûre et efficace sans lâcher le volant. Par exemple, un distributeur hydraulique). Au-delà de 22 000 kg, le dispositif

de freinage doit être pneumatique, quelle que soit la vitesse de déplacement. À ces prescriptions, s'ajoutent l'exigence d'un frein de stationnement et d'un dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage.

Notons que le dispositif de freinage fait partie des 12 points de vérification lors du contrôle technique annuel (en vigueur depuis mai 2014), auquel sont soumis les engins des entrepreneurs de travaux agricoles belges qui se livrent à des activités non liées à l'exploitation agricole, horticole ou forestière.

nage des tracteurs, remorques et engins semi-portés agricoles.

En Belgique, le poids prime sur la vitesse

En Belgique, la réglementation routière est contenue dans un arrêté royal du 15 mars 1968. Contenant aussi bien des prescriptions pour les automobiles que pour les véhicules agricoles, ce texte de 90 pages se complexifie d'année en année, en attendant la transcription d'une réglementation européenne. L'harmonisation pourrait répondre à la demande des professionnels du secteur qui demandent depuis plusieurs années, en vain, une exception pour le « charroi agricole ».

La réglementation belge exige l'utilisation d'un système de freinage pneumatique au-delà d'un PTAC de 22 000 kg (voir encadré). Sachant que des remorques de forte capacité (≥ 23 tonnes) ont été fabriquées en Belgique au début des années 1980, plusieurs concessionnaires et constructeurs ont proposé des kits d'adaptation pour mettre en règle les matériels. Annie Van Landuyt a privilégié l'anticipation lors des renouvellements.

La sécurité passe avant le coût

« Je n'ai modifié aucun matériel, j'ai vendu ce qui ne convenait pas et acheté le nouveau matériel directement aux normes » explique Annie Van Landuyt. L'entreprise de Braine-le-Château était concernée par ses tracteurs et remorques. « Lorsque je réalisais l'achat d'un matériel, je l'ai directement équipé au plus sécurisant. Mon premier tracteur équipé de freinage mixte et à double conduite d'air date de 2009. Depuis, tout le matériel dans lequel on investit est équipé de freins mixtes et à double conduite. » La chef d'entreprise estime que les répercussions négatives ont ainsi été évitées. « Il n'y a pas eu d'immobilisation de matériel puisque je n'ai réalisé de transformations. Le coût est compris dans un programme d'investissement que j'ai d'office chaque année. Évidemment, le coût du freinage mixte est plus élevé

mais, il est aussi plus sécurisant. La sécurité passe avant tout : Le poids des matières transportées est toujours plus élevé, la puissance des tracteurs est toujours plus grande et la vitesse des tracteurs est toujours plus rapide. Le système de freinage doit être adapté. »

Propos recueillis par G. Le Gonidec

Vous pouvez retrouver un reportage sur l'entreprise de travaux agricoles Van Landuyt dans la rubrique Profession dans notre magazine n° 83 de septembre 2014.

ENTREPRENEURS

des territoires

Le magazine des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux

MES COORDONNÉES

Société : _____

Nom : _____ Prénom : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____

E-mail : _____

MON ACTIVITÉ

<input type="checkbox"/> Entrepreneurs de travaux agricoles	<input type="checkbox"/> Entrepreneurs de travaux publics
<input type="checkbox"/> Entrepreneurs de travaux ruraux	<input type="checkbox"/> Constructeurs de matériel
<input type="checkbox"/> Concessionnaires	<input type="checkbox"/> Créateur d'entreprise
<input type="checkbox"/> Centres de formation	<input type="checkbox"/> Salarié/apprenti/stagiaire
<input type="checkbox"/> Entrepreneurs de travaux forestiers	<input type="checkbox"/> Autres :

JE SUIS ADHÉRENT

À Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif « spécial adhérents » pour 1 an (soit 8 numéros),
au prix de 29€

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de la FNEDT

Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Entrepreneurs des Territoires -
44 rue d'Alésia - 75014 Paris
01 53 91 44 98

JE NE SUIS PAS ADHÉRENT

À Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros) **au prix de 49€**

Je joins mon règlement :

Chèque à l'ordre des Editions Fitamant

Carte bancaire N° _____

Date de validité _____

Cryptogramme (3 derniers chiffres au dos de votre carte) _____

Date et signature indispensables :

Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Éditions Fitamant - CS 62020 - 29018
Quimper Cedex - 02 98 98 01 40 - abo@fitamant.fr

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant



Pierre Gattaz, président du Medef depuis 2013.

© Medef

Pierre Gattaz, Grand témoin du Congrès national EDT 2016

Président du Medef depuis 2013, Pierre Gattaz est né en 1959. Il est diplômé de l'École nationale supérieure des Télécommunications de Bretagne et est titulaire d'un « *Certificate in Administration management* » de George Washington University (États-Unis). Président du directoire de l'entreprise familiale Radiall, après avoir dirigé d'autres entreprises dans le secteur de l'industrie électronique, Pierre Gattaz est un entrepreneur qui s'est très tôt engagé dans la défense et la promotion de l'entreprise. Auteur de plusieurs ouvrages, il s'est fixé une priorité en tant que président du Medef : développer l'emploi en donnant aux entreprises les moyens et les conditions d'être compétitives dans un environnement de confiance. Il sera le Grand témoin du Congrès national EDT à Grenoble, le 3 mars prochain.

Vous êtes président du Medef depuis juillet 2013, présentez-nous votre organisation et vos priorités.

Pierre Gattaz : Le Mouvement des entreprises de France est une organisation de terrain, avec un maillage unique d'entreprises de toutes tailles, partout en France, métropole et Outre-mer. C'est le premier réseau d'entrepreneurs de France avec plus de 750 000 entreprises adhérentes, dont 90 % de PME de moins de 50 salariés et 80 fédérations professionnelles. Le cœur de notre action, c'est d'une part la défense des intérêts des entreprises afin de leur assurer un environnement favorable au développement de leur activité et de contribuer ainsi à l'augmentation de la croissance et de la création d'emploi. D'autre part, c'est aussi de mieux informer les entreprises et de les accompagner concrètement autour des facteurs de compétitivité hors coûts (management, excellence opérationnelle, innovation, etc.). La priorité de mon mandat, c'est la création d'emploi, il faut tout faire pour permettre aux entreprises de développer une véritable stratégie de développement et de conquête. Nous avons besoin de compétitivité, de confiance et d'agilité. Pour cela, il faut agir sur l'environnement fiscal, social et réglementaire. La fiscalité doit être compétitive et maîtrisée, la législation du travail doit être beaucoup moins rigide, beaucoup plus simple et sécurisée juridiquement. Enfin, la réglementation doit être simplifiée.

Pourquoi votre attachement à Voiron en Isère ?

L'Isère est le berceau de la famille et celui de Radiall ! Mon père, Yvon Gattaz, est né à Bourgoin-Jallieu et a implanté sa première usine Radiall à Voiron. Donc, c'est vrai, j'ai une relation très forte avec cette région qui est extrêmement dynamique et innovante, fer de lance de la filière électronique.

La tendance est aux plateformes numériques et aux start-up. La prestation de services se développe dans l'industrie, dans le commerce et dans l'agriculture notamment avec les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers. Y a-t-il encore une place pour la production ?

Oui, bien sûr, on ne peut vendre que ce que l'on produit. Une économie compétitive repose sur ces deux piliers : la production et les services, les opposer n'a pas de sens, c'est inopérant. Il faut tout faire pour maintenir les sites de production sur notre territoire en leur assurant un terreau compétitif. Une économie sans production est très affaiblie. Quant au numérique, c'est à la fois un marché prodigieux en très forte expansion dans le monde entier et un facteur

de compétitivité important pour les entreprises, dans leurs relations, clients ou fournisseurs, leurs process d'étude, de fabrication, de gestion d'achats...

Le Medef est très engagé dans le dialogue social interprofessionnel. Comment les petites branches et les petites entreprises peuvent y participer dans une logique de gagnant-gagnant ?

Nous sommes un partenaire social et à ce titre nous représentons, lors des négociations avec les syndicats, tous nos adhérents et donc les petites entreprises qui sont majoritaires dans notre organisation. Cela dit, il faut décentraliser le dialogue social au plus près du terrain, au niveau des branches et surtout au niveau de l'entreprise. Il faut l'améliorer en permanence et le revivifier. Cela passe notamment par une diminution des contraintes et obligations administratives qui le rigidifient et le formalisent. Les propositions du rapport Combexelle qui prévoient notamment de déroger au Code du travail par accord d'entreprise constituent en ce sens une opportunité historique. Il serait dramatique que le gouvernement ne capitalise pas sur ces propositions qui font consensus et n'aille pas au bout d'une réforme indispensable et bénéfique pour tous. Le dialogue social est indispensable dans l'entreprise, vous ne pouvez pas mener votre entreprise à l'excellence dans la durée sans dialogue social, mais il faut y intégrer la dimension économique. Le dialogue social dans l'entreprise n'est pas « hors sol », il faut partir de la réalité économique de l'entreprise et avoir « du grain à moudre », c'est-à-dire quelque chose à distribuer, à aménager, à améliorer... Avant de distribuer les richesses il faut les créer. Mais il faut aussi associer davantage les salariés à la performance collective de l'entreprise par une politique managériale et sociale assise sur l'intéressement et la participation.

Avec la multiplication des normes de toute sorte, le métier de chef d'entreprise est devenu complexe. Avez-vous des propositions ?

Il faut amplifier le choc de simplification. Nous avons salué en son temps la mise en place de la Commission de simplification qui fait un travail remarquable sous la houlette de Thierry Mandon. La création d'un Secrétariat d'État à la simplification est aussi une bonne initiative. Encore faudrait-il un minimum de cohérence au sein des pouvoirs publics. On ne peut pas à la fois travailler à la simplification des textes et réglementations et en même temps publier les décrets d'application du compte pénibilité, un monstre technocratique antiéconomique et inapplicable. L'annonce par le gouvernement d'une mission



Pierre Gattaz : « Il y a une réelle peur d'embaucher, je le constate lors de tous mes déplacements en région. »

© Medef

destinée à évaluer le dispositif est une démarche de bon sens. Mais quel gâchis ! Les décrets d'application du compte pénibilité ont largement entamé la confiance, déjà mise à mal, des chefs d'entreprise. Or, la confiance est un élément déterminant et indispensable à l'activité économique et à la création d'emplois.

Pourquoi n'arrive-t-on pas à faire des réglementations différenciées pour les TPE et le CAC 40 ?

Je ne suis pas certain qu'il faille absolument un traitement différent pour les TPE, PME et les entreprises du CAC 40. Notre environnement doit être favorable à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Il faut faciliter la croissance des entreprises. Si l'on commence à créer des réglementations différentes entre PME et grands groupes, on recrée des effets de seuil comme dans le social. Or, on a vu que cela empêchait la croissance des entreprises, donc l'embauche. Les entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, ont le même impératif : se développer et conquérir des marchés. La politique économique doit donc être la même : nous avons besoin de compétitivité, de confiance et

d'agilité. En règle générale, je ne suis pas favorable aux niches, qui sont source d'illisibilité et empêchent d'avoir une vision globale. Il ne faut pas opposer les grandes entreprises aux moyennes et aux petites. Elles participent toutes à l'activité économique de notre pays et ce qui est bon pour les unes est bon pour les autres, l'activité crée de l'activité. À une condition toutefois : que la réglementation soit simple et compréhensible par les PME et TPE.

Vous avez déclaré, en faisant référence au Pacte de responsabilité et de solidarité, qu'il y a « une réelle peur d'embaucher ». Comment cela peut changer ?

Oui, il y a une réelle peur d'embaucher, je le constate lors de tous mes déplacements en région. Pourquoi ? Parce que l'embauche est synonyme de complexité, surtout quand elle s'accompagne d'un franchissement de seuil qui multiplie les obligations réglementaires, et d'anxiété lorsque la conjoncture se retourne. C'est le sens de notre proposition d'un « CDI sécurisé ». C'est-à-dire un CDI qui intègre aux motifs de rupture du contrat de travail des motifs objectifs et incontestables, comme par exemple une baisse du chiffre d'affaires pendant 6 mois, et qui prévoit un plafonnement des indemnités prud'homales lié à l'ancienneté du salarié. Le monde a changé, le monde change en permanence et à un rythme que nous n'avons jamais connu, il y a aujourd'hui 150 pays en concurrence avec la France, il y en avait cinq en 1980. Dans cette nouvelle donne, totalement inédite, il faut être réactif, agile, pouvoir ajuster ses effectifs à l'activité économique, les diminuer en cas de mauvaise passe, les augmenter en cas d'embellie. Et cela rapidement. Si l'emploi « tourne », le licenciement s'apparente moins à un drame. Cela doit bien sûr s'accompagner d'une formation constante des salariés, comme le permet la réforme de la formation professionnelle. La formation, qui permet au salarié d'être employable pendant toute sa vie professionnelle, est la meilleure assurance contre le chômage.

Les entrepreneurs de travaux sont confrontés à la concurrence déloyale, quels conseils leur donneriez-vous ?

Nous avons bien conscience de ce problème qui relève de l'Union européenne. Il faut absolument qu'il y ait une harmonisation des législations. Mais il nous faut aussi balayer devant notre porte et engager les réformes indispensables sur la fiscalité, le coût du travail et les normes et réglementations afin de redonner de la compétitivité à nos entreprises.

Propos recueillis par Valérie Bridoux



Pour développer
votre épargne

**AGRICA est plus
que performant**

Profitez de la nouvelle offre épargne salariale

dédiée exclusivement
aux entreprises de travaux
agricoles, ruraux et forestiers

La Fédération Nationale Entrepreneurs des Territoires et les fédérations de salariés ont signé deux accords nationaux vous permettant d'accéder aux dispositifs d'épargne salariale **Plan d'Épargne Interentreprises (PEI)** et **Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises (PERCOI)** à des conditions privilégiées. AGRICA EPARGNE, filiale du Groupe AGRICA, a été choisie pour gérer ces dispositifs au niveau national.

Vos PEI et PERCOI : une offre 100% modulable

En tant que chef d'entreprise, vous choisissez les dispositifs à mettre en place en fonction de vos besoins :

Votre PEI

ÉPARGNE PROJET

- Épargne disponible après 5 ans sous forme de capital
- 9 cas de déblocage anticipé possibles

Votre PERCOI

ÉPARGNE RETRAITE

- Épargne disponible à la retraite sous forme de rente et/ou de capital
- 5 cas de déblocage anticipé possibles

ÉTAPE 1

Choisissez
le ou les plans
d'épargne salariale

ÉTAPE 2

Choisissez
le ou les outils
de rémunération
complémentaire

- Accord de participation à titre volontaire pour distribuer à vos salariés une partie des bénéfices réalisés par votre entreprise.
- Abondement pour compléter les versements de vos salariés sur leurs plans d'épargne salariale.
- Intéressement pour verser une prime à vos salariés en fonction de l'atteinte d'objectifs.

Pour en savoir plus et définir votre dispositif,
contactez votre conseiller épargne AGRICA dédié.
Trouvez ses coordonnées et plus d'informations sur le site :

www.agrica-epargnesalariale.com

Retrouvez
votre conseiller
AGRICA au
**Salon International
de l'Agriculture
de Paris**
du 27 février au 6 mars
Hall 4 - Stand D089

AGRICA ÉPARGNE
Société de gestion de portefeuille


Groupe AGRICA
www.groupagricar.com



Florence Reynaud est en charge de l'administratif à temps plein depuis 2005.

L'ETA Reynaud : une palette de services pour les éleveurs

Créée en 1988 et basée au nord de l'Isère, l'ETA Reynaud a développé au fil du temps un éventail complet de services pour une clientèle d'éleveurs. Rencontre avec une famille ouverte et bien dans son métier.



Créée en 1988, l'entreprise de travaux agricoles Reynaud Frères a son siège social à Charancieu, près de La Tour-du-Pin, au nord de l'Isère. C'est également le siège d'une exploitation agricole (180 ha et 80 laitières) qui représente une deuxième activité pour Christian Reynaud.

À une douzaine de kilomètres à l'est de La Tour-du-Pin, nous rencontrons Christian Reynaud, sur la petite commune de Charancieu. La route sinueuse bordée de vaches Montbéliardes avec des montagnes à l'horizon atteste que nous sommes bien dans le bassin laitier de l'Isère, au nord du département. « *Mes parents ont commencé avec une ferme de polyculture élevage en 1972* », rappelle M. Reynaud. Il devient entrepreneur de travaux agricoles en 1988, en achetant l'une des premières presses à haute densité. « *C'était l'époque où on passait des presses moyenne densité aux presses haute densité* », rappelle l'entrepreneur qui gère toujours en parallèle, et sur le même site, l'exploitation agricole parentale, mais avec un matériel qui lui est dédié. Si le pressage devient l'activité principale de l'entreprise, avec de nouvelles machines achetées en 1991, 1993 et 1994, d'autres activités se développent progressivement, comme l'épandage de lisier démarré en 1993, les semis ou les labours.

Développement

L'activité de pressage de balles carrées est limitée dans le temps (démarrage fin mai pour le foin, puis du 15-20 juin à la mi-août pour la paille), ce qui permet l'emploi de deux saisonniers pendant cette période. L'arrivée en 1998 de David, le frère de Christian comme cogérant de l'entreprise, permet également à cette dernière de se développer, notamment en proposant des prestations d'ensilage d'herbe et de maïs (achat d'une ensileuse New Holland 1905 d'occasion). En 2006, l'entreprise démarre une activité de négoce de fourrages et de paille, puis investit dans une moissonneuse-batteuse John Deere 2258 l'année suivante.

Aujourd'hui, le pressage et l'enrubannage représentent l'activité principale de l'entreprise, en augmentation régulière (environ 2 500 ha/an en pressage et 1 000 à 1 200 ha en enrubannage). Les prestations de semis suivent la même tendance (500 à 600 ha/an de semis de maïs, plus 300 à 400 ha de céréales), de même que le négoce de paille, avec l'achat d'un camion Volvo en 2015. « *Nos prestations sont liées à 95 % à des activités d'élevage* », résume Christian Reynaud, qui ajoute que l'enrubannage a pris le pas sur l'ensilage ces dernières années. Les clients de l'entreprise sont des polyculteurs éleveurs manquant de main-d'œuvre ou ne souhaitant pas investir dans du matériel. « *On nous demande de plus en plus de prestation clés en main* », remarque notre interlocuteur, qui nous donne plusieurs exemples : épandage de fumier/labour/semis ou bien ensilage/transport/tassage.



De gauche à droite : David, Anthony, Christian et Florence Reynaud.

Réactif et ponctuel

Aujourd'hui, l'entreprise compte trois salariés, dont Florence Reynaud, en charge de l'administratif, et Anthony Reynaud, le fils de la maison venu rejoindre l'entreprise en 2013 après un Bac pro Agroéquipement et une formation par alternance en TGC ETA (Technicien gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles). « *Je m'occupe davantage de gestion, de planification et de répartition quotidienne des tâches, ainsi que des prestations de semis et de pressage, sans oublier les relations commerciales* », résume Christian Reynaud. Il laisse à Anthony les activités de transport de paille, de pressage enrubannage, d'épandage de lisier et de travail du sol. Julien, le troisième salarié arrivé en 2008, est multitâche tandis que David, au-delà des prestations d'ensilage et de pressage, est davantage dédié à l'entretien et la mécanique. « *Nous avons la réputation d'être*

« **NOS PRESTATIONS SONT LIÉES À 95 % À DES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE** »

PRESTATIONS

Pressage + enrubannage (cinq machines, 2 500 ha/an de pressage, 1 000 à 1 200 ha/an d'enrubannage), ensilage (300 ha), semis (500 à 600 ha de maïs, 300 à 400 ha de blé), épandage de fumier et lisier (15 000 t/an en épandage fumier et 15 000 m³/an de lisier), négoce de paille (2 500 à 3 000 t/an), labour (environ 200 ha/an), battage (350 ha) et déneigement pour le Conseil départemental de l'Isère.

La clientèle est composée à 94 % d'éleveurs de la région, dans un rayon de 50 km, sur plusieurs départements : Isère, Savoie, Ain, Rhône. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 600 000 euros en 2014 (+10 % par an).



Une belle brochette de machines pour le pressage et l'enrubannage.

sérieux et ponctuels », affirme Christian Reynaud. De plus, la politique d'investissement de l'entreprise lui permet de disposer d'un parc de machines conséquent, récent et performant. Ce qui lui donne la possibilité de pratiquer des tarifs « corrects » permettant d'investir et « d'être réactif par rapport à la demande ». Les préoccupations d'actualité de l'entreprise sont liées

à celles de ses clients éleveurs laitiers, dont l'avenir est bordé d'incertitudes. Les clients ont en effet tendance à allonger les délais de paiement, et il est de plus en plus difficile de se faire payer. « Nous avons l'avantage de bien connaître le milieu, ayant nous-mêmes aussi une ferme de polyculture élevage », mentionne M. Reynaud. « On aura toujours du travail, mais il faudra s'adapter à de nouvelles demandes »,

LES CLIENTS ONT TENDANCE À ALLONGER LES DÉLAIS DE PAIEMENT



L'atelier est l'un des domaines de David Reynaud.

LE PERSONNEL

Deux cogérants : Christian Reynaud et son frère David.
Trois salariés :

- Florence, l'épouse de Christian, arrivée en 2005 (travail administratif),
 - Julien, arrivé en 2008,
 - Anthony Reynaud, fils de Christian et Florence, arrivé en 2013 après, notamment, une formation de Technicien gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles à la MFR de Mozas (Isère).
- Trois saisonniers, dont un pour la moissonneuse-batteuse et deux pour le négoce de paille (un pour le transport en tracteur et un pour le transport en camion).

LE PARC DE MATÉRIELS

Six tracteurs John Deere : 6210 R (2013), 6195 R (2015), 6150 R + chargeur (2015), 6140 R + chargeur (2012), 6140 R + chargeur (2014), 6105 R (2014)
Trois Big baller Claas : 3200 (2012), 3200 (2014), 2200 (2007)
Un Manitou 634 (2014)
Deux épandeurs Jeantil de 2005 et 2006
Une tonne à lisier Mauguin de 16 000 l (2008)
Deux charrues Kuhn : 4 corps (2005) et 5 corps (2013)
Deux presses enrubanneuses Mc Hale : Fusion 2 (2012) et Fusion 3 (2014)
Un semoir monograinne Amazone EDX 8 rangs (2014)

Un combiné de semis à céréales Amazone 5 m
Un semoir Vaderstad Rapid 3 m
Quatre plateaux à fourrage : deux de 12 m et deux de 10 m
Deux remorques : Leboluch 16 t et Maître 14 t
Une faucheuse Pöttinger 4,5 m
Une faucheuse conditionneuse JD 5D 730 3 m
Un combiné de préparation de sol Rabe 6 m
Une herse rotative Amazone 5 m
Un camion remorque Volvo FH 12 (2007)
Une moissonneuse-batteuse John Deere W540 (2015)
Une ensileuse Claas 850 bec 8 rangs (2008)



Semis de céréales.



Semis de maïs.

ajoute Florence Reynaud qui a rejoint le conseil d'administration d'EDT Isère en février cette année. « Si le transport et l'épandage sont des activités promises à un développement, d'autres services pourraient voir le jour avec plusieurs projets locaux de méthanisation », ajoute pour sa part Anthony, qui apprécie le métier d'entrepreneur de travaux agricoles pour sa diversité et ses contacts avec la clientèle. Le jeune entrepreneur, du haut de ses 23 ans, est confiant face à l'avenir, rêvant de devenir cogérant de l'entreprise. Pour l'heure, toutes les énergies sont tournées vers l'organisation du prochain congrès de Grenoble début mars. « La préparation est intense et s'il y a beaucoup de grosses choses à penser, il reste une somme de petites choses importantes à gérer », affirme Florence Reynaud, qui appartient au comité de pilotage de l'événement avec Martine Perrin, présidente d'EDT 38. « S'entourer d'autres entrepreneurs permet d'échanger sur son vécu et de rester en avance sur les défis du métier comme les nouvelles réglementations », conclut Florence Reynaud.

Philippe Caldier

HISTORIQUE

- 1972 : démarrage de la ferme des parents de Christian Reynaud
- 1988 : démarrage de l'activité d'entrepreneur de travaux agricoles avec l'achat d'une première presse haute densité
- 1991 : achat d'une seconde presse
- 1993 : achat d'une troisième presse et début de l'épandage de lisier
- 1994 : achat d'une quatrième presse
- 1995 : arrivée du premier salarié (Stéphane, remplacé par Julien en 2008)
- 1998 : arrivée du frère David dans l'entreprise comme cogérant
- 2005 : Florence Reynaud est embauchée à temps plein
- 2013 : arrivée dans l'entreprise d'Anthony, fils de M. et Mme Reynaud
- 2014 : début de l'activité de déneigement pour le Conseil départemental
- 2015 : achat d'un camion et début de l'activité de négoce de paille



La prestation d'épandage de lisier a démarré en 1993.



Anthony, arrivé en 2013, a participé au développement de l'activité transport de paille. Il pose à côté du camion acheté d'occasion en Normandie.



Andrée et
Daniel Juppet

La passion du battage pour l'entreprise Juppet

Nous terminons notre série de portraits sur les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers de l'Isère, par l'entreprise Daniel Juppet située tout près de Morestel au nord du département. Rencontre avec un passionné du battage, dont les prestations vont du semis au transport chez un meunier transformateur.



Créée en 1980, la Sarl Juppet a son siège social à Passins, à quelques kilomètres de Morestel, au nord de l'Isère. C'est également le siège d'une exploitation agricole (180 ha), qui représente une deuxième activité pour Daniel Juppet. Entre 5 000 et 7 000 tonnes de céréales sont transportées chaque année pour la Maison Cholat.

Il faut prendre une petite route étroite qui monte en direction du château pour aller à la rencontre de Daniel Juppet et de sa compagne Andrée sur les hauteurs du village de Passins, tout près de Morestel. « *J'ai créé l'entreprise seul en 1980 à la sortie de l'armée* », nous rappelle Daniel Juppet, dont les parents tenaient à l'époque une exploitation agricole située à 3 km de Passins et dédiée aux céréales et aux bovins viande.

Puis, l'exploitation n'étant pas assez grande, son frère Michel, ayant comme Daniel fait des études agricoles, rejoint l'entreprise de travaux agricoles en 1982. « *Avant de créer l'entreprise, nous avions cherché à agrandir l'exploitation familiale et même hésité à changer de région* », rappelle Daniel Juppet qui saisit ensuite une opportunité avec l'arrêt la même année de deux entreprises de battage dans la région.

Débuts dans le battage

« *Nous sommes partis avec une moissonneuse-batteuse New Holland 1545 et une ensileuse New Holland* », rappelle M. Juppet, qui développe ensuite progressivement d'autres services comme le labour et l'épandage d'engrais et de chaux. Une deuxième moissonneuse-batteuse New Holland 8070 est rachetée en 1983-1984, et les activités de battage et d'ensilage vont se développer dans les années 1990. « *J'ai eu jusqu'à cinq moissonneuses-batteuses* », souligne Daniel Juppet qui battait jusqu'à 2 500 ha par an, contre 1 800 à 2 000 ha aujourd'hui. Jusqu'en 2005, les clients de l'entreprise sont principalement des éleveurs. Mais la restructuration du secteur est passée par là, le nombre de clients de Daniel Juppet est passé d'environ 200 dans les années 1990 à une petite centaine aujourd'hui, mais avec un profil plus varié : 60 % sont producteurs de céréales et 40 % sont des éleveurs de bovins lait ou viande. Quelles sont les autres tendances de la demande du marché ? L'ensilage de maïs a un peu diminué avec la baisse des cheptels bovins (l'entreprise Juppet est passée de 700 ha/an à une production stable de 400 à 500 ha/an, mais avec une baisse

LES PRESTATIONS

Battage (1 800 à 2 000 ha/an), ensilage (400 à 500 ha/an d'ensilage de maïs et 250 à 300 ha/an d'ensilage d'herbe), enrubannage, transport de céréales (5 000 à 7 000 t/an), prestations de A à Z à façon. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 400 000 euros en 2014. Les clients (une centaine) sont à 60 % producteurs de céréales et à 40 % éleveurs de bovins lait ou viande.

LE PERSONNEL

Deux cogérants : Daniel et Michel Juppet
Andrée, compagne de Daniel Juppet, qui aide l'équipe au quotidien, sans être salariée
Un salarié chauffeur depuis 2008 : Anthony Conte
Un apprenti depuis octobre 2015, en formation TGC ETA (Technicien gestionnaire de chantier en entreprise de travaux agricoles) : Valentin Moine



Le battage des céréales représente aujourd'hui 1 800 à 2 000 ha par an.

LE PARC DE MATÉRIELS

Trois moissonneuses-batteuses New Holland : CX 8090 (achetée en 2015), CX 840 et CSX 7060
Deux ensileuses New Holland FX58
Quatre tracteurs : Fendt 927, New Holland TSA 135, New Holland 8360 et John Deere 6300
Une presse à balles carrées New Holland BB 950
Un round baller New Holland BR 740
Une benne Lebolch 21 t
Une benne ampliroll trois essieux Rolland

Deux épandeurs à fumier : Rolland et Rock
Une faucheuse conditionneuse Kvennerland
Un semoir à maïs six rangs Monosem avec herbicide et fertiliseur
Un pulvérisateur Amazone 1 200 l
Un épandeur d'engrais Sulky
Un épandeur à chaux Amazone
Une herse combinée rotative
Une élagueuse



Daniel Juppé en compagnie de Claude François Cholat, devant les Grands Moulins de Thuile.

HISTORIQUE

- 1980 : création de l'entreprise de travaux agricoles
- 1982 : arrivée de Michel Juppé dans l'entreprise, frère de Daniel Juppé
- 1983 : rachat d'une seconde moissonneuse-batteuse
- 1990 : développement du battage, de l'ensilage et de l'épandage de fumier
- 1995 : développement des travaux à façon de A à Z
- 2006 : rachat d'une ferme à Passins pour élargir l'exploitation familiale
- 2007 : développement du transport de céréales
- 2016 : projet d'achat d'une ensileuse et d'un tracteur 180 ch

DANIEL JUPPÉ :
« L'ALLONGEMENT
DES DÉLAIS DE
PAIEMENT RESTE
UNE PRÉOCCUPATION
D'ACTUALITÉ ».



Le transport de céréales pour la Maison Cholat a démarré en 2007.

future probable avec les départs à la retraite des éleveurs), et l'enrubannage a pris la place de l'ensilage d'herbe, qui ne représente aujourd'hui que 250 à 300 ha par an, contre 600 à 700 ha des années 1990 à 2005.

Les travaux à façon constituent par ailleurs une activité qui se développe à partir de 1995, et « elle est toujours d'actualité », commente Daniel Juppé qui réalise les travaux de A à Z pour quatre exploitations aujourd'hui, représentant au total environ 350 ha.

Gigafil HD®

Regardons vers le futur.

Plus de densité
=
Plus de poids par botte



Transport de céréales

L'année 2007 marque ensuite l'histoire de l'entreprise qui démarre une activité de transport de céréales pour le compte de la maison Cholat de Morestel. Cette dernière, via les Grands Moulins de Thuile, développe depuis 1997 une initiative originale « Blé Rhône-Alpes » consistant à réunir producteurs de céréales, boulangers et meunier transformateur (voir encadré). « *Suite au départ à la retraite de chauffeurs, nous avons décidé, il y a huit ans, de confier le transport de nos céréales à des entrepreneurs de travaux agricoles* », explique à Morestel Claude François Cholat, directeur général de la Maison François Cholat qui travaille donc depuis 2007 avec Daniel Juppet. « *Nous transportons des céréales l'été et du maïs à l'automne, du champ au silo, et dans un rayon de 20 km* », ajoute Daniel Juppet. Quels sont les projets de l'entreprise Juppet ? « *Nous projetons d'investir dans une ensileuse en 2016, ain-*

si que dans un tracteur complémentaire de 180 ch », commente Daniel Juppet qui souhaite également « *développer l'activité transport avec la Maison Cholat* ». Pour l'heure, les préoccupations de l'entrepreneur concernent l'allongement des délais de paiement de la part des clients. Ces derniers sont très tributaires à la fois de la météo et des prix du lait, de la viande et des céréales. « *Il faut être de plus en plus vigilants et les banques sont très frileuses* », ajoute Daniel Juppet, qui souligne l'isolement des entrepreneurs de travaux agricoles par rapport à ces problèmes. « *Le prochain Congrès national de Grenoble permettra de faire connaître notre région et notre métier, tout en favorisant les échanges avec des entrepreneurs d'autres régions* », souligne Andrée Juppet rentrée au Conseil d'administration d'EDT 38 depuis deux ans. Un congrès qui devrait également laisser la part belle aux jeunes, une dizaine d'entre eux s'étant réellement investi dans son organisation.

Philippe Caldier

BLÉ RHÔNE-ALPES

« Blé Rhône-Alpes », c'est une démarche qui réunit producteurs de blé, boulangers et un meunier collecteur de céréales, les Grands Moulins de Thuile appartenant à la Maison François Cholat, basée à Morestel dans l'Isère. Tout part d'un constat : pourquoi aller chercher des blés à l'autre bout de la France, quand il existe des agriculteurs capables de fournir de bons blés à proximité ?

En 1997, la Maison Cholat (qui fête ses 120 ans cette année-là) fait donc le choix de la proximité et la machine se met en marche, un partenariat étant instauré avec les agriculteurs qui cultivent des variétés de blés idéales pour la fabrication de farine. Dès 2001, la Charte de production agricole française d'Arvalis est appliquée, venant renforcer la traçabilité de l'initiative. « *Chaque année, la Maison François Cholat collecte environ 200 000 t de céréales et d'oléoprotéagineux, dont*

40 000 t destinées à l'usage interne et 160 000 t vendues à l'extérieur », nous explique Claude François Cholat, directeur général de la Maison Cholat qui précise que

30 % de cette collecte est réalisée par des entrepreneurs de travaux agricoles. « *Les entrepreneurs de travaux agricoles ont une bonne réactivité, du fait de leur équipement et de leur personnel, tout en ayant une bonne connaissance du terrain* », déclare M. Cholat, qui travaille depuis huit ans avec une dizaine d'entrepreneurs de travaux agricoles, dont Daniel Juppet. Aujourd'hui, c'est toute une filière qui est engagée dans l'initiative

« Blé Rhône Alpes », depuis les agriculteurs qui s'engagent à produire du blé selon des techniques respectueuses de l'environnement, jusqu'à un réseau de 150 boulangers désireux de « *travailler et communiquer autrement en répondant aux attentes des consommateurs* ».



TamaLSB
Tama repousse les limites de la matière

Tama Innovation





Magaly Berdot prendra prochainement la succession de son père Jean Robert à la tête de l'entreprise.

Des travaux sylvicoles à l'accompagnement administratif des clients

L'ETF Berdot en Gironde a, ces dernières années, développé une activité de sylviculture. Elle apporte un appui administratif aux propriétaires forestiers, notamment pour les dossiers de subventions d'après tempête.



Située à Marcheprime, l'ETF Berdot a été fondée en 2001 par Jean-Robert Berdot. Encore en activité aujourd'hui, il prépare sa succession et transmettra les rênes d'ici quelques années à sa fille Magaly qui travaille avec lui depuis 2006. L'entreprise emploie 11 salariés, pour un chiffre d'affaires de 3,8 millions d'euros en 2014.

L'entreprise de travaux forestiers Berdot a été fondée en 2001 à Marcheprime par Jean-Robert Berdot. Ce dernier avait déjà travaillé près de 25 ans dans une société d'exploitation forestière quand il s'installe seul. Encore en activité aujourd'hui, il prépare sa succession et transmettra les rênes d'ici quelques années à sa fille Magaly qui travaille avec lui depuis 2006. Cette activité forestière est bien ancrée dans la famille, puisque Magaly représente

QUATRE GÉNÉRATIONS D'ACTIVITÉ FORESTIÈRE.

la quatrième génération investie dans ce métier. L'entreprise s'est orientée dans une démarche de gestion durable de la forêt et a obtenu la certification PEFC.

« *Initialement, notre société s'est orientée sur deux activités principales, explique Magaly. D'un côté l'exploitation forestière et de l'autre les travaux sylvicoles qui, au départ, étaient réalisés par des sous-traitants. À partir de 2008, un premier tracteur a été acheté, ce qui nous a permis de diversifier l'activité de sylviculture qui croît un peu plus chaque année.* » Pour la partie exploitation, l'ETF dispose de deux commerciaux qui démarchent principalement les propriétaires privés à la recherche de bois en âge d'être coupés. Les arbres sont achetés, soit sur pied, soit à « l'unité de produit », c'est-à-dire déjà coupés et entassés en bord de route. La majorité des clients laisse à l'entreprise Berdot le soin de gérer l'abattage et le débardage. Une tâche que l'ETF délègue à des sous-traitants locaux, préférant se concentrer sur les parties commerciale et logistique. Le bois est livré directement auprès d'industriels du secteur. L'entreprise Berdot possède un camion avec chauffeur. Cette activité d'exploitation représente aujourd'hui environ 60 % du chiffre d'affaires de la société.

La tempête Klaus modifie l'activité

Les 40 % restant proviennent de la sylviculture, un secteur en pleine évolution depuis 2008. À l'époque, il restait encore beaucoup de parcelles à nettoyer et à reboiser suite à la tempête de décembre 1999. En réponse à la forte demande de ses clients Jean-Robert achète son premier tracteur et embauche un conducteur. Tout bascule avec la tempête Klaus, les 23 et 24 janvier 2009, des rafales de vent balaient le Sud-Ouest de la France avec des pointes à plus de 150 km/h. Cette tornade occasionnera d'énormes dégâts. Le secteur de Marcheprime est concerné, mais la zone la plus touchée se situe plus au sud, dans les Landes. Les besoins en nettoyage et reboisement sont énormes, ce qui incite Jean-Robert Berdot à investir dans un deuxième, puis dans un

LE PARC DE MATÉRIELS

Quatre véhicules utilitaires
Un camion PL pour le transport du bois
Trois tracteurs John Deere : un 8360 R (360 ch), un 7530 Premium (185 ch) et un 6210 R (210 ch)
Deux charrues sylvicoles, quatre rouleaux landais et trois broyeurs forestiers
Deux semoirs de graines de pin et deux épandeurs d'engrais
Un camion PL pour le transport du matériel
Un atelier-garage de 250 m²

L'ÉQUIPE DE L'ENTREPRISE

Un dirigeant (M. Berdot)
Une commerciale gestion et terrain (Magaly Berdot)
Deux commerciaux itinérants en charge de l'achat de bois et de la gestion des chantiers
Un chef de chantier exploitation
Un chef de chantier sylviculture
Trois conducteurs de tracteurs
Un conducteur PL
Une secrétaire à temps complet et une à temps partiel

troisième tracteur. Trois conducteurs à plein-temps sont actuellement occupés à broyer, labourer ou entretenir les parcelles. Avant la tempête, la clientèle était principalement locale dans une zone englobant le sud de la Gironde et le nord des Landes. Petit à petit, ce secteur s'est élargi à tout le département des Landes et s'étend également jusque dans le Gers et la Dordogne.

Pour redynamiser le secteur forestier touché par la tempête, l'État octroie des subventions aux propriétaires forestiers qui veulent nettoyer et reboiser leurs



Broyage, labour, débroussaillage et aussi entretien mécanique des tracteurs, les conducteurs (ici, Bernard et Bruno) doivent être polyvalents.

RÉDACTION DES PLANS SIMPLIFIÉS DE GESTION

Le Plan simplifié de gestion (ou PSG) est un document administratif que doivent rédiger certains propriétaires forestiers. Conçu comme un outil de prévisions et d'anticipation, le PSG décrit les parcelles (type de sol, peuplement, densité, ...) et contient la liste des interventions prévues par le propriétaire pour une période de 10 à 15 ans : entretien, coupe, ... Imaginé dans les années 1960 dans le but d'améliorer la valorisation de la forêt française, le PSG ne concernait au départ que les parcelles d'au moins 25 ha d'un seul tenant. Depuis 2011, l'obligation de posséder un PSG a été étendue à tous les propriétaires dont l'ensemble

des parcelles totalise une surface de 25 ha, à condition qu'elles soient toutes situées sur la même commune ou bien sur un groupe de communes limitrophes (N.B. : seules les parcelles d'au moins 4 ha sont prises en compte dans le total). Si les propriétaires ont la possibilité de rédiger eux-mêmes ce document en respectant un contenu type, dans la réalité, beaucoup préfèrent déléguer cette tâche à des professionnels comme Magaly Berdot. Ce travail inclut une cartographie des parcelles. L'ETF Berdot a dû s'équiper pour cela de logiciels spécifiques.

parcelles. Les subventions ne peuvent être attribuées qu'à des surfaces d'au moins quatre hectares d'un ou de plusieurs tenants. Les petits propriétaires ont la possibilité de se regrouper en Association syndicale libre (ASL). Chaque ASL peut déposer une demande de subvention pour un ensemble de parcelles, à condition que la surface totale soit éligible : plus de 4 ha avec au moins 40 % de dégâts. Par ailleurs les entrepreneurs peuvent déposer les dossiers pour le compte de leurs clients (voir encadré).

S'organiser pour les demandes de subventions

« Nous avons nous-mêmes fondé l'ASL du Val d'Eyre, explique Magaly. J'en suis la présidente. Nos statuts ne prévoient pas de limitation géographique, si bien que tous les propriétaires peuvent y adhérer quel que soit leur département d'origine. Actuellement, ils sont une trentaine, pour un total de 90 ha de surfaces sinistrées. Notre ASL a déjà déposé trois dossiers de subventions. » Les demandes sont envoyées à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) qui les traite généralement sous un délai de deux à trois mois. Ensuite, les

travaux peuvent commencer. Les propriétaires adhérents s'engagent à faire appel à l'ETF Berdot pour le nettoyage comme pour le reboisement. Après réception des travaux, la subvention est versée à l'ASL qui la redistribue entre les propriétaires au *pro-rata* de leur surface. « Je tiens à cette transparence, ajoute Magaly. Les propriétaires nous paient uniquement quand ils ont reçu la subvention. Il n'était pas concevable d'opter pour un paiement direct de la subvention dans les caisses de l'entreprise. L'ASL permet de traiter un grand nombre de parcelles en un seul dossier. Je réalise aussi des dossiers pour des propriétaires ayant plus de surface et ne faisant pas partie de notre ASL. Cette tâche administrative occupe environ 50 % de mon temps, mais cela nous apporte des chantiers et nous assure de la visibilité pour les mois à venir. »

Une activité de conseil

Après le 1^{er} juillet 2016, il ne sera plus possible de déposer de demandes de subventions pour le nettoyage des parcelles. Les dossiers concernant le reboisement sont à déposer au plus tard pour la fin 2017. Une fois ces échéances passées, toute la filière s'attend à une baisse de l'activité. Magaly reste optimiste. « Ces dernières années, nous avons obtenu la confiance d'une nouvelle clientèle, même s'il a fallu parfois prospecter loin de notre base. À nous d'entretenir cette relation pour que les propriétaires nous sollicitent en priorité. Nous continuons notre travail de démarchage afin d'anticiper la baisse d'activité. À partir de 2018 et au-delà, débuteront les premiers travaux d'entretien des parcelles replantées après la tempête de 1999. »

Forte de son expérience dans l'accompagnement administratif, Magaly a acquis le statut de « Gestionnaire forestier professionnel ». Une qualification obtenue assez facilement, car elle est titulaire d'un BTS en gestion forestière. Cette compétence peut aussi être accordée aux professionnels qui font valoir leur expérience dans le secteur sylvicole. Pour valider un



Le labour avant reboisement est réalisé avec les tracteurs John Deere de l'entreprise, ici par David.

diplôme ou une expérience professionnelle, une demande doit être déposée auprès de la Draaf qui se charge de contrôler le niveau de compétence du demandeur. Avec ce statut, Magaly peut proposer des prestations de conseils aux propriétaires forestiers. Elle rédige ainsi régulièrement des Plans simples de gestion (voir encadré). « *La vente de conseil assure un revenu à l'entreprise, explique-t-elle. C'est aussi un excellent moyen de trouver de futurs chantiers. Le propriétaire qui fait appel à moi pour une prestation a toute liberté de faire réaliser ses travaux ailleurs. Mais s'il nous consulte, nous avons l'avantage de connaître ses besoins et de pouvoir lui offrir une réponse adaptée au meilleur prix.* »

Julien Dedenon



Les parcelles sont passées au rouleau landais avant l'implantation des jeunes pins.

TROIS QUESTIONS À SÉBASTIEN GOURDET, CHARGÉ DE MISSION À L'ASSOCIATION DES ETF D'AQUITAINE

Dans quels cadres les entrepreneurs de travaux forestiers peuvent-ils apporter un soutien administratif aux propriétaires ?

Depuis la tempête Klaus de 2009 qui a touché beaucoup de forêts sur le massif aquitain, l'État fournit des aides aux propriétaires forestiers pour nettoyer et reboiser les parcelles. Pour obtenir des subventions, les propriétaires doivent rédiger et déposer un dossier, ce qui constitue pour certains une contrainte. C'est pourquoi, beaucoup de propriétaires délèguent aux entrepreneurs ce travail de rédaction en leur demandant d'effectuer le dépôt du dossier en leur nom et aussi de suivre son évolution.

Qui peut prétendre aux subventions de nettoyage et de reboisement ?

Certaines conditions sont à remplir avant de soumettre un dossier. La principale est d'avoir une surface sinistrée d'au moins 4 ha, sans quoi le dossier est irrecevable. Les plus petits propriétaires peuvent se regrouper en Associations syndicales libres, ou ASL, afin de présenter des dossiers en commun représentant plus de 4 ha de dégâts. Les petites parcelles deviennent ainsi éligibles collectivement au plan d'aide gouvernemental et prioritaires dans le traitement

des dossiers. Depuis 2012, Le Conseil général des Landes participe au cofinancement de deux techniciens du CRPF. Ils ont pour mission d'animer l'ensemble des cantons des Landes en apportant des informations auprès de ces petits propriétaires et de les rediriger vers les ETF ou autres opérateurs. De leur côté, les entrepreneurs forestiers se sont adaptés pour apporter un soutien aux propriétaires dans la création et la gestion d'ASL. Ils sont en mesure de déposer les dossiers administratifs pour le compte de cette structure de regroupement.



Combien de propriétaires ont déjà pu bénéficier de cette aide ?

Environ 1 800 petits propriétaires des Landes ont reçu cette aide à l'heure actuelle. Cela représente une superficie de plus de 6 500 ha qui ont pu être nettoyés suite à la tempête. En ce qui concerne le reboisement, ce sont 4 629 ha qui ont aussi été subventionnés.



Séchoir Mobile
Capacité de 8 à 39 m³



Coupe Tournesol avec BROYEUR
6 et 7.40m



Fraise à neige
De 1.50 à 2.60m
Jusqu'à 250 cv



75 RD 820 (Ex RN 20) 31790 Saint-Jory
Tél. : 05 34 27 38 27
info@dcma-dario.com

www.afrfrance.fr



Nouvelle réforme de la formation professionnelle : les nouvelles contributions

Sur la base d'un accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle signé le 14 décembre 2013 par le Medef, l'UPA et à l'exception de la CGPME, la loi du 5 mars 2014 est venue confirmer les engagements du dialogue social en définissant les dispositions de la nouvelle réforme portant sur la formation professionnelle.

Cette réforme porte sur deux grands aspects. Le premier concerne le volet financement de la formation professionnelle, de même que l'organisation de sa collecte avec un OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) unique. Le deuxième volet porte sur les nouveaux outils de mobilisation de la formation

professionnelle, à travers notamment l'instauration du Compte personnel de formation, de même que la mise en place de l'entretien professionnel.

Ce présent article fait le point sur les nouvelles contributions applicables aux rémunérations 2015. L'article suivant sera consacré aux nouveaux outils de la formation mis en œuvre.



Une contribution unique collectée par un OPCA unique

Question financement de la formation professionnelle, ce dernier sera assuré par l'employeur par une contribution directe unique versée à un OPCA unique désigné par la branche, en l'occurrence pour les entreprises de travaux agricoles et forestiers, le Fafsea (Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles). Le taux unique variera suivant la taille de l'entreprise, à savoir : 0,55 % pour les entreprises employant

Les contributions de la formation professionnelle continue applicables sur les masses salariales 2014

	Plan de formation	Professionnalisation	FPSP	DIF	CIF	TOTAL
Entreprises de moins de 10 salariés	0,25 %	0,15 %		0,15 %		0,55 %
Entreprises de 10 à 19 salariés	0,90 %	0,15 %	13 % des autres cotisations			1,05 %
Entreprises de 20 à 49 salariés	0,90 %	0,50 %	13 % des autres cotisations		0,20 %	1,6 %
Entreprises de 50 à 299 salariés	0,90 %	0,50 %	13 % des autres cotisations		0,20 %	1,6 %
Entreprises de plus de 300 salariés	0,90 %	0,50 %	13 % des autres cotisations		0,20 %	1,6 %

La contribution de 1 % sur le CIF CDD est à ajouter le cas échéant

Les nouvelles contributions à la formation professionnelle continue applicables sur les masses salariales 2015

	Plan de formation	Professionnalisation	FPSPP	CPF	CIF	TOTAL
Entreprises de moins de 10 salariés	0,40 %	0,15 %				0,55 %
Entreprises de 10 à 49 salariés	0,20 %	0,30 %	0,15 %	0,20 %	0,15 %	1 %
Entreprises de 50 à 299 salariés	0,10 %	0,30 %	0,20 %	0,20 %	0,20 %	1 %
Entreprises de plus de 300 salariés		0,40 %	0,20 %	0,20 %	0,20 %	1 %

La contribution de 1 % sur le CIF CDD se maintient.

moins de 10 salariés et 1 % pour les entreprises de 10 salariés et plus. Nous pouvons préciser que pour les plus grosses entreprises (au moins 10 salariés), le taux de 1 % pourra être ramené à 0,8 % par accord d'entreprise, en consacrant au moins 0,2 % au Compte personnel de formation (CPF).

Plus précisément, la contribution unique des entreprises sera ventilée de la manière suivante : 0,4 % (1 à 9 salariés), 0,2 % (10 à 49 salariés) et 0,1 % (50 à 299 salariés) au titre des formations du « Plan ». À noter la suppression du 0,9 % du Plan pour les entreprises de plus de 300 salariés.

Le financement au titre du CIF (Congé individuel de formation) s'élève à 0,15 % pour les entreprises de 10 à 49 salariés ; puis 0,20 % au-delà. La contri-

bution à 1 % au titre du CIF CDD versée à l'OPCA se maintient. Les dispositifs de professionnalisation seront assis sur une contribution de 0,15 % pour les entreprises de moins de 10 salariés, à 0,3 ou 0,4 % au-delà. Le FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) est, quant à lui, assorti d'une contribution comprise entre 0,15 et 0,2 % pour les entreprises à partir de 10 salariés. Ces mêmes tailles d'entreprises assureront une contribution de 0,2 % au titre du Compte personnel de formation. Enfin, la réforme consacre la disparition de la notion de dépenses de formation imputables et par là même des contraintes administratives liées.

Erwan Charpentier

Nouvelle réforme de la formation professionnelle : les nouveaux outils

Dans l'article précédent, nous avons fait le point sur les nouvelles contributions applicables aux rémunérations 2015. Dans ces deux pages, nous décrivons les nouveaux outils de la formation mis en œuvre.

Question nouveaux dispositifs, il convient de noter l'instauration du compte personnel de formation (CPF) lequel remplace le Droit individuel à la formation (DIF) à compter de 2015, celui-ci n'ayant pas fait ses preuves. Par ailleurs, la loi du 4 mars 2014 instaure l'obligation pour les employeurs d'organiser des entretiens professionnels tous les deux ans. Enfin, le Conseil en évolution

professionnel (voir encadré) instauré en 2013 a été complété concernant ses modalités d'application par les nouvelles dispositions.

Le compte personnel de formation

Entré en vigueur au 1^{er} janvier de cette année, le CPF est un dispositif individuel d'accumulation de crédit



d'heures de formation (24 heures par an jusqu'à 120 heures, puis 12 heures par an plafonnées à 150 heures). Le CPF est attaché à la personne et donc transférable. Une durée complémentaire est prévue pour les jeunes sortants du système éducatif sans diplôme.

Un droit individualisé et portable

Le CPF est mobilisable à l'initiative de son titulaire, à savoir le salarié, et reste acquis en cas de changement de situation professionnelle. Le titulaire aura accès au droit acquis par un service dématérialisé d'information géré par la Caisse des dépôts et consignations, accompagné d'un passeport d'orientation, de formation et de compétence. Ce passeport permettra, à terme, de retracer les formations initiales et continues, ainsi que l'expérience professionnelle du salarié concerné.

Ainsi, le salarié doit créer son espace sécurisé sur www.moncompteformation.gouv.fr pour accéder au nombre d'heures de formation créditées sur son compte personnel de formation.

Du point de vue de l'employeur

L'utilisation du CPF est non soumise à l'accord de l'employeur lorsqu'elles sont effectuées en dehors du temps de travail. Sauf accord d'entreprise ou compte personnel de formation internalisé, l'employeur ne peut avoir accès au compte, ni même obliger à le mobiliser pour une formation.

LA SUPPRESSION DU DIF ET L'ATTESTATION « EMPLOYEUR »

L'instauration du Compte personnel de formation a entraîné la suppression du DIF. Ainsi les dispositions légales et conventionnelles du DIF disparaissent le 31 décembre 2014. Le solde du DIF est transféré dans le CPF et reste mobilisable pour une durée de six ans.

À ce titre, l'employeur devait adresser une attestation portant sur le crédit au titre du DIF de ses salariés avant le 31 janvier 2015.

Vous trouverez un modèle d'attestation sur www.fnedt.org, rubrique « Entreprise » puis « Formation ».

Sauf exceptions, les demandes de formation pendant le temps de travail sont soumises à autorisation de l'employeur (contenu et/ou calendrier). Le délai des demandes est fixé en fonction de la durée de la formation souhaitée. Elle doit être formulée auprès de l'employeur au minimum 60 jours avant le début de la formation, si celle-ci est inférieure à 6 mois, au minimum 120 jours dans les autres cas. À compter de la réception de la demande, l'employeur dispose d'un délai de 30 jours calendaires pour notifier sa réponse au salarié. L'absence de réponse de l'employeur dans ce délai vaut acceptation de la demande.

Ce temps de formation est assimilé à un temps de travail effectif et ouvre droit au maintien de la rémunération. Néanmoins, le départ en formation d'un salarié pendant les heures de travail peut satisfaire également aux intérêts de l'entreprise.

Sauf accord d'entreprise pour financer directement le CPF, le départ en formation pendant le temps de travail au titre du CPF sera financé de la manière suivante :

- **Les coûts pédagogiques** : au réel, en cohérence avec la qualité de la formation, réglés à l'organisme de formation ;
- **Les frais annexes** : au réel et à 100 % dans la limite d'un plafond journalier de 130 euros (les frais de garde d'enfant ou de parent à charge ne sont pas pris en charge), remboursés au salarié ;
- **La rémunération versée au salarié en formation durant son temps de travail** : au maximum égale au montant total financé au titre des frais de formation et des frais annexes, pour les seules heures inscrites sur le CPF.

Des formations qualifiantes ou certifiantes

Le CPF permet d'acquérir des compétences reconnues (un diplôme, une certification, un certificat de qualification professionnelle – CQP, un titre professionnel, une habilitation) en lien avec les besoins de l'économie prévisibles à court ou moyen terme. Ce compte permet également d'acquérir une formation visant les connaissances de bases (socle de connaissances et de compétences professionnelles) ou encore d'être accompagné pour la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les formations éligibles au compte personnel de formation sont précisées dans des listes élaborées par les partenaires sociaux au niveau national (LNI) et régional (LRI).

À ce titre, la Fédération nationale a travaillé à l'identification des modules de formation éligibles. Outre les formations référencées en région par les Coparef, la liste nationale des formations éligibles sur la

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP) a été initié par la loi du 14 juin 2013 sur la sécurisation de l'emploi. L'accord national interprofessionnel est venu préciser les modalités d'application reprises dans la loi sur la réforme de la formation.

Ainsi, le CEP est un dispositif de la formation professionnelle continue permettant à toute personne de bénéficier, tout au long de sa vie professionnelle, d'un conseil. L'objectif est de favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel.

Le CEP est à la seule initiative de la personne. Il se déroule

pour les salariés en dehors du temps de travail. Ce conseil gratuit est mis en œuvre dans le cadre du service public régional de l'orientation.

Selon les dispositions légales, « Le conseil accompagne les projets d'évolution professionnelle, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires. Il facilite l'accès à la formation, en identifiant les qualifications et les formations répondant aux besoins exprimés par la personne et les financements disponibles, et il facilite le recours, le cas échéant, au compte personnel de formation. »



liste publiée par le Copanef et accessible via le site www.moncompteformation.gouv.fr.

Les entretiens professionnels

Les nouvelles dispositions de la loi créent l'obligation à destination des employeurs d'un entretien professionnel tous les deux ans. Tous les six ans, l'entretien professionnel fait un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié. Les entretiens professionnels ne se confondent pas avec les entretiens annuels.

Cet entretien est consacré aux perspectives d'évolution professionnelle du salarié notamment en termes de qualification et d'emploi. Le salarié est informé de cet entretien lors de son embauche. Un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel devra se tenir tous les six ans. Il s'agit notamment de vérifier de l'existence d'actions de formation ou de progression salariale ou professionnelle. À défaut, pour les

entreprises d'au moins 50 salariés, une majoration de 100 heures du CPF est prévue, accompagnée du versement d'une somme forfaitaire à l'OPCA.

Pour accompagner les entreprises, le Fafsea a publié une série de supports vous permettant de réussir les entretiens professionnels, dont un guide manager et un guide salarié, avec en annexe des tableaux de synthèse du premier, deuxième et troisième entretiens avec son bilan récapitulatif. Ces outils sont téléchargeables sur le site du Fafsea ou de la Fnedt (rubrique Formation).

Erwan Charpentier

Le passage de l'arracheuse nécessite d'abord la mise à nu de la vigne. Celle-ci doit être taillée et les fils et piquets enlevés.



Avant de planter des vignes, une minutieuse préparation du sol

Succédant la plupart du temps à un arrachage, le travail du sol en vue d'une plantation de vignes requiert un vrai savoir-faire. Il a pour objectif d'extirper les racines, d'enfouir les amendements et d'ameublir la terre sans créer de semelles. Illustration en Gironde avec Jonathan Milin.



Âgé de 33 ans, Jonathan Milin s'est installé en 2011 en reprenant l'activité d'un entrepreneur partant en retraite. Il a installé sa structure à Civrac-de-Blaye, en Gironde. Outre les travaux dédiés aux vignobles (arrachage et préparation du sol), il propose aussi une activité de fauche et d'entretien, à l'aide d'une épareuse.

l'établissement d'un vignoble engage au minimum pour une trentaine d'années. Autrement dit, cette étape ne laisse aucune place à l'improvisation. Pas question notamment d'intervenir dans de mauvaises conditions. Après les quelques pluies de la fin du mois de novembre tombées sur le vignoble bordelais, Jonathan Milin va donc remiser ses outils d'arrachage pour plusieurs mois. « *Il est indispensable de travailler sur un sol totalement ressuyé, explique-t-il. Un sol humide, même uniquement en profondeur, est sensible au compactage. À terme, cela pourrait provoquer le dépérissement des futurs plans.* »

Installé depuis cinq ans à Civrac-de-Blaye, à une quarantaine de kilomètres au nord de Bordeaux, Jonathan Milin est spécialisé dans les travaux de préparation du sol avant plantation de vignes. Une activité qui démarre dès l'automne. Sitôt les vendanges terminées, vient l'heure des arrachages et des aménagements de parcelles. Selon les fenêtres météo et les délais disponibles, un labour et l'apport de fumure peuvent aussi être réalisés à ce moment-là. Le jeune entrepreneur girondin est équipé d'une arracheuse, attelée à l'arrière d'un tracteur de 200 ch. La vigne est une plante tenace, surtout après plusieurs décennies passées dans le sol. Contrairement aux chantiers réalisés à la pelle mécanique, l'arracheuse nécessite une mise à nue de la parcelle. Piquets et fils ont donc été enlevés par le propriétaire en amont. La vigne a aussi été taillée.

Extraire les racines : le nerf de la guerre

En pratique, l'arracheuse extrait les souches à l'aide d'un soc d'extirpage. Les racines suivent. Ces dernières sont ensuite secouées et débarrassées de leur gangue de terre par un rotor hydraulique. Celui-ci a également la fonction d'aplanir le terrain. L'enlèvement des racines constitue le nerf de la guerre dans les travaux d'arrachage. Une raison à cela : le court-noué, du nom de cette maladie virale qui peut conduire au dépérissement prématuré d'une parcelle. Elle est transmise par des nématodes qui se multiplient sur les débris de racines. Il n'existe aucune méthode curative. Il faut donc prévenir au mieux, en les extrayant au maximum.

Après un arrachage, certains propriétaires privilégient un repos du sol avec une couverture végétale. De l'orge est alors implantée pendant une à trois campagnes. Mais dans la plupart des cas, la replantation se fait sur la même parcelle. Il s'agit donc de travailler au plus vite.

Des travaux d'aménagements sont parfois nécessaires. Ils consistent d'abord à observer les points de stagnation de l'eau en surface et l'écoulement naturels des ruisselements. Autant d'indications utiles en vue d'un terrassement. « *Par le passé, on avait l'habitude d'enlever toute la hauteur de terre végétale... Aujourd'hui, cela se fait moins, explique Jonathan Milin. On essaie de faire un relief à la parcelle, en faisant un bombé au milieu. On en profite aussi pour refaire les fossés.* »

Besoin d'un sol ressuyé

N'étant pas équipé d'une pelle mécanique, le jeune entrepreneur girondin fait appel à un collègue pour



Technique traditionnelle en viticulture, le labour de défoncement à la charrue monocorps permet d'extraire un maximum de racines.



L'objectif du travail du sol est d'obtenir une terre fine ; mais pour permettre un développement rapide de la vigne, le sol ne doit pas être trop tassé.

PLANTATION DES VIGNES, UN RÉGIME ASSOUPLI

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le système des « droits de plantation » pour les vignes a été remplacé par un système d'« autorisations de plantation », moins contraignant. Chaque année, la France, tout comme les autres États membres de l'Union européenne, rend disponible des autorisations de plantations nouvelles correspondant au maximum de 1 % de la superficie nationale totale plantée en vignes. Pour la

France, cela correspond à environ 8 000 ha par an, avec la possibilité de mettre en place des contingents par bassins de production. Dès 2016, le vignoble, qui n'avait cessé de perdre de la surface (- 11 % entre 2000 et 2010), va donc pouvoir repartir à la hausse. Sans doute une belle opportunité d'activité pour les entrepreneurs de travaux agricoles...

V. B.



Installé depuis 2011 dans le nord de la Gironde, Jonathan Milin s'est diversifié aussi vers des travaux de fauche et d'entretien.

les travaux de terrassement. « On a pris l'habitude de collaborer... explique-t-il. Pour moi, l'achat d'une pelle nécessiterait de recruter un chauffeur. Aujourd'hui, ça ne fait pas partie de mes priorités. »

La pré-plantation est aussi un moment privilégié pour réaliser des apports d'amendements organiques, la parcelle étant facile d'accès. Les apports doivent être réalisés avec des produits bien décomposés, plutôt pauvres en azote et de préférence riches en déchets d'origine végétale, ligneux.

Auprès des distilleries locales, Stéphane Milin se procure de la râpe de raisin (ou marc de raisin), épanchée à hauteur de 100 m³/ha. Il fait également appel aux éleveurs de bovins du coin, qui lui fournissent du fumier de vaches (60 à 80 m³/ha). Le jeune entrepreneur a renouvelé l'an dernier son épandeur. Son choix s'est porté vers un modèle de 12 m³.

L'étape suivante est le labour proprement dit. Il doit donc toujours se faire sur un sol ressuyé. Pour satisfaire aux diverses demandes, Stéphane est équipé de différents matériels. Dans le détail, trois options sont envisageables.



Au printemps, l'entrepreneur girondin fait appel à un salarié saisonnier pour les travaux de hersage et de préparation finale du sol.

Le choix dépend surtout de la nature du sol, de l'état de la parcelle et du budget. Travaillant dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres autour de son siège, l'entrepreneur girondin est amené à intervenir sur une grande diversité de sols. « On passe de l'argile des Côtes de Bourg par exemple, aux argilo-calcaires du Libournais... Les

contraintes ne sont pas les mêmes partout. »

Technique traditionnelle, le labour de défoncement a vu son importance diminuer au fil du temps. Son principal atout : il permet d'extraire un maximum de racines. Ses inconvénients : il nécessite une main-d'œuvre supplémentaire pour ramasser les racines derrière le passage de la charrue. Réalisée à l'aide d'une charrue monocorps, couvrant à peine 33 cm de largeur par passage, cette technique présente un débit de chantier limité (10 heures par hectare environ) et donc un coût élevé. La profondeur de travail approche les 50 cm. Dans les sols riches en argile, le passage du soc de la charrue présente le risque de provoquer une semelle.

Une préparation fine du sol

Ces dernières années, le labour de défoncement a laissé un peu de place au décompactage, qui présente un effet moins destructurant. « De mon côté, je privilégie deux passages croisés, surtout s'il y a eu un gros terrassement en amont, explique Jonathan. D'une année sur l'autre, cette pratique a pris une nouvelle ampleur ». Parfois, un sous-solage peut également précéder le labour.

Dernière technique envisageable, le labour classique, à la charrue multisocs. Au final, les vitesses d'avancement pour ces trois types de labour sont assez proches (4,5 à 5 km par heure), mais les largeurs de travail différentes induisent de grands écarts dans les débits de chantiers.

S'il forme actuellement un apprenti, Jonathan Milin n'a presque pas recours à la main-d'œuvre salariée. Au printemps seulement, il fait appel à un chauffeur, avec qui il se partage les chantiers. Car, la plupart du temps, c'est à partir du mois de mars que sont réalisés les travaux proprement dits de préparation du sol. Ils précèdent les plantations qui, réglementairement, doivent être achevées au 31 juillet (si les travaux n'ont pas été effectués au plus tard le 31 juillet suivant la date de la déclaration d'intention, celle-ci est considérée comme caduque et doit être renouvelée).

Juste avant la plantation, la préparation du sol consiste à un ou plusieurs passages de herse rotative ou de rotavator. « L'objectif est d'obtenir une terre fine, mais il ne faut pas oublier que moins on tasse, plus on donne de chance à la vigne de se développer rapidement. » Une fois la préparation du sol terminée, Jonathan Milin laisse la place à d'autres entrepreneurs. Pour l'heure, il n'est pas équipé de machine pour planter. Une situation qui pourrait peut-être évoluer à l'avenir...

Fabien Brethès

VERVAET

L'expérience la qualité

VF
VERVAET
Experiencing Quality



Beet Eater 617



Beet Eater 625

VERVAET BEET EATER

Des solutions innovantes pour l'arrachage de betteraves



Hydro Trike



Hydro Trike XL US




: distributeur de l'Hydro Trike en France

Vos interlocuteurs pour la France :

André Dose: 0683243395; Frank Kerckhaert: 0031653204961; Frédéric Dupuy: 0674522467

Frans VERVAET B.V | Biervliet | Pays-Bas | www.vervaet.nl |
info@vervaet.nl

 : Vervaet France ; Frans Vervaet B.V

La Tribine, moissonneuse-batteuse de demain ?

Conçue pour éviter le recours au transbordeur, la moissonneuse-batteuse Tribine se distingue par sa trémie de 35 000 litres et son articulation. Une préfiguration des futures moissonneuses-batteuses ? C'est en tout cas la conviction de son concepteur, dont les prototypes sont surveillés de près par les grands constructeurs.



La moissonneuse-batteuse-transbordeuse « Tribine » a été pensée pour assurer seule la moisson. Ses caractéristiques impliquent donc une autonomie maximale. La configuration articulée et le recours à une vis de déchargement de très grand diamètre s'avèrent alors inévitables selon les concepteurs.

Agriculteur dans l'Indiana (USA), Ben Dillon se concentre depuis 20 ans sur le développement d'une moissonneuse-batteuse capable d'assurer la récolte sans recours à un transbordeur. L'inventeur a déposé plusieurs brevets, et construit six prototypes. Le concept « Tribine » se rapproche désormais du stade de fabrication en série. Il permettrait de limiter le besoin de main-d'œuvre et de réduire le nombre d'engins intervenants dans la parcelle afin de la préserver au maximum du tassement.

La recherche d'une autonomie maximale

En Amérique du Nord, un transbordeur accompagne le plus souvent la moissonneuse-batteuse dans la parcelle, pour assurer le transfert de la récolte jusqu'aux semi-remorques stationnés en bordure de parcelle. Exploitant des parcelles dont la longueur est systématiquement de 1 mile (1,61 km), Ben Dillon estimait qu'une trémie de 500 boisseaux

(18 200 litres) permettrait à une moissonneuse-batteuse équipée d'un bec 8 rangs, de récolter une longueur entière (avec un rendement de 150 q/ha). La demi-douzaine de prototypes conçus depuis 1996 par l'inventeur et construits par un mécanicien local, répondent systématiquement à cette exigence. La configuration articulée – couplée à des chenilles ou à des roues motrices et directrices – s'est imposée comme la seule solution pour disposer d'une trémie de très forte capacité. Alors que le déchargement s'effectue désormais en bout de champ, il devient impératif de vidanger la trémie en 2 minutes maximum. Soit à un rythme de 300 litres par seconde. Pour concevoir sa dernière moissonneuse-batteuse « Tribine » à trémie de très forte capacité, l'inventeur a logiquement retenu la base la plus courte du marché : une Gleaner S77 à rotor transversal. La trémie arrière de 35 000 litres de capacité (en adéquation avec un bec 16 rangs) pourra être déchargée en deux minutes grâce à une vis de 560 mm de diamètre.

La Tribine va entrer en production

Lors des premiers essais de plein champ (maïs, blé, soja), les concepteurs ont eu recours à une coupe à tapis de 10,70 m. La marche en crabe (via l'articulation et l'essieu arrière directeur), les quatre roues motrices permanentes et le système de déchargement ont alors prouvé leur efficacité. Notons que pour plusieurs des premiers prototypes, Ben Dillon avait préféré des chenilles. Le développement s'est ensuite concentré sur la gestion de fortes quantités de menues-pailles en conditions venteuses (notamment avec des éparpilleurs capables de les répartir sur 12 mètres), sur la modification des élévateurs, et l'amélioration du transfert des grains au niveau de l'articulation (via une vis articulée de 305 mm). Finalement, la phase de design, de construction et les tests du premier prototype s'est faite en accéléré, sur 18 mois. Le projet aurait alors mobilisé plus de

La Tribine reprend la base d'une moissonneuse-batteuse Gleaner S77, qui se distingue par son rotor transversal de 762 mm (à quatre sections), par sa surface de nettoyage de 5 m² et son moteur de 398 ch. Propriétaire de Gleaner, le groupe Agco a été impliqué dans certaines études.



remise en cause par l'automatisation du couple tracteur-transbordeur qui sera rapidement possible. Néanmoins, la Tribine n'est pas déconnectée de la réalité. Son architecture n'est pas nouvelle : l'équipe de R&D de John Deere avait déposé des brevets relatifs à la moissonneuse-batteuse articulée dès 1982. Les ingénieurs de Case ont récidivé en 2000. Plus récemment, un étudiant en design a réalisé une ébauche de la moissonneuse-batteuse potentiellement utilisée en 2030 (voir encadré ci-dessous). Le groupe Agco a d'ailleurs suivi le projet Tribine de près, participant même à la construction de la quatrième génération en 2012. Alors que la cinquième génération entre en fabrication, la société de Ben Dillon poursuit ses discussions avec plusieurs constructeurs.



Le premier prototype est capable de vidanger sa trémie de 1 000 boisseaux (l'équivalent de 25 tonnes de maïs ou de 27 tonnes de blé, capacité d'une semi-remorque) en deux minutes. Les quatre roues motrices permanentes qui autorisent, avec l'articulation, une marche en crabe, permettraient selon le concepteur, de se distinguer par le plus faible tassement possible.

2 millions de dollars US, et soulevé l'intérêt de nombreux constructeurs importants. Les professionnels américains ont découvert la machine en 2013 lors du salon AgConnect. Contre toute attente, une équipe d'ingénieurs expérimentés a été recrutée dès 2014, pour former l'entreprise « Tribine Industries LLC ». L'assemblage des premiers exemplaires de présérie (25 à 100 selon les prévisions de Ben Dillon), débutera dans quelques jours à Newton au Kansas.

Et demain ?

La Tribine répond parfaitement aux exigences de son concepteur, dont les parcelles ne sont pas représentatives des conditions européennes. La base de Gleaner S77 capable d'emmenner un bec de 16 rangs dans les parcelles de la *Corn Belt* américaine, est en revanche trop large pour le vieux continent, surtout avec son caisson de nettoyage de 5 m². Par ailleurs, l'économie de main-d'œuvre est

G. Le Gonidec

L'ÉTUDE « CONCEPT 2030 » MISE AUSSI SUR L'ARTICULATION

En juillet 2010, Henry George Parnell, alors étudiant en design à l'université de Coventry (UK), réalisait l'étude de style « 2030 concept ». Cette ébauche de la moissonneuse-batteuse utilisée dans 15 ans était alors suffisamment réaliste pour qu'un constructeur tel que Massey Ferguson y appose ses couleurs. L'étudiant a prévu l'utilisation d'une barre de coupe de 18,30 m, une surface de nettoyage et séparation de 11,4 m², et une trémie de 18 000 litres extensible hydrauliquement à 24 000 litres. La machine emploierait une motorisation thermique-électrique de plus de 700 ch, chacune des huit roues étant animée par un moteur électrique de 65 ch. La longueur de cette moissonneuse-batteuse articulée serait limitée à 12 m, mais son poids à vide atteindrait 22 tonnes.



TOUJOURS À VOTRE DISPOSITION

Vente Nord: Gauthier Normand // Tel: 07 77 93 22 66

Vente Sud: Alain Guenot // Tel: 06 09 99 09 24

GOWEIL

G4010 Q PROFI



G5040 KOMBI



G5012



www.goweil.com

LA DÉMATÉRIALISATION DES FORMATIONS EST EN ROUTE

Les supports numériques prennent désormais une importance cruciale dans l'assistance des opérateurs de machines agricoles et forestières. Les technologies numériques se substituent parfois aux machines elles-mêmes dans l'apprentissage des procédures de réglage, voire de leur conduite. Ici, Bruce Healy (Case IH Australia Brand Leader) et Craig Ness (Group Operations Manager, CFO du concessionnaire Agrimac).



Le spectre des compétences nécessaires en agroéquipements s'élargit, alors que l'adaptation au contexte spécifique de chaque entreprise s'impose. Dans le même temps, les centres de formation agricole sont dans la course aux investissements dans des matériels toujours plus onéreux, afin d'accompagner les demandes des futurs employeurs. L'école n'est plus l'unique source d'information pour les générations qui entrent en ce moment sur le marché du travail. Concessionnaires, organismes de conseil, et constructeurs cherchent à former les utilisateurs à leurs matériels. La « génération Y » actuellement en formation, rompue à l'usage du smartphone, bénéficie de l'arrivée de nouveaux outils pédagogiques : les simulateurs. À l'heure de la dématérialisation, la matière grise se concentre autant dans la poche que dans le cerveau.

Tous les constructeurs de matériels betteraviers assurent des formations théoriques et pratiques pour les utilisateurs. Ici, le groupe d'une vingtaine de conducteurs d'engins convié au siège de Holmer Exxact France en septembre 2015, pour se familiariser à l'utilisation de l'intégrale T4-30.



© Holmer Exxact

C'est une évolution logique de la société : depuis plusieurs dizaines d'années, le maître d'école n'est plus le puits de connaissance du village. À l'heure du Web 2.0, des systèmes de partage, et de l'avènement du « *mobile training* », l'apprentissage informel se mêle à l'apprentissage formel. La digitalisation vient au secours d'un monde agricole qui, il faut le rappeler, a déjà un des taux d'utilisation d'internet les plus élevés. Parmi les nombreuses sources de connaissance auxquelles ont accès les jeunes en formation et les actifs (personne ne conteste aujourd'hui la nécessité de se former tout au long de la vie), l'une d'elle opère une vraie révolution dans l'enseignement, portée par les constructeurs.

Le matériel betteravier en pointe

Un constructeur tel que John Deere accueille aujourd'hui 2 500 stagiaires français chaque année pour approfondir leur connaissance des produits : des techniciens de concession bien sûr, mais aussi des utilisateurs. Au sein du réseau Fendt, des formations « Expert » garantissent la maîtrise des technologies propres par les utilisateurs : 600 en 2012, 1 000 en 2013, et 1 350 en 2014. Plus qu'une charge ou une obligation légale – à laquelle répond déjà le livret d'utilisation accompagnant chaque tracteur livré – ces stages sont vus comme une opportunité par les différents constructeurs. Une mauvaise utilisation peut rapidement dégrader les performances d'une machine, avec des conséquences évidentes sur sa réputation. L'arrivée de l'agriculture de précision (GPS, cartes de préconisation, traitement des données), impliquant inévitablement une maîtrise de l'outil informatique pour tenir ses promesses,

y est pour beaucoup. Et la réduction des périodes de récolte n'arrange rien.

Cumulant tous ces facteurs, les fabricants de matériels betteraviers ont logiquement été les précurseurs de la formation client. « *Le manuel d'utilisation est systématiquement envoyé avant la machine. Mais nos clients demandent aux conducteurs d'être opérationnels dès la première semaine* », rappelle ainsi Yannick Rousselet, démonstrateur en charge de la formation chez Ropa France. Holmer Exxact, Dewulf, Grimme et Ropa reçoivent chaque année des conducteurs d'arracheuses intégrales dans leurs locaux, pour une formation d'un à deux jours. Chez le dernier, une première journée en salle est destinée à la formation théorique, une seconde permet aux nouveaux utilisateurs de mettre en pratique les enseignements. « *Chaque client peut venir avec trois personnes avant le début de la saison* », nous précise Yannick Rousselet. En 2013, le constructeur a conçu une première formation vidéo, pour ceux qui n'ont pas toujours pu participer à la formation de conduite. À l'avenir, il ne sera plus toujours nécessaire de se déplacer pour s'emparer de connaissances.

Modules en ligne

« *On assure la formation par petits groupes chez les ETA afin que tout le monde, y compris les salariés les moins attentifs, s'emparent des connaissances nécessaires* », nous expliquait récemment la société GeoPro, distributeur des solutions Trimble. « *Mais désormais, il y a aussi des modules de prise en main intégrés aux consoles ; c'est bien plus convivial que le bouquin d'utilisation de 300 pages* ». Depuis 2012, New Holland s'est aussi engagé en

ce sens avec un catalogue de cours en ligne (« PLM Academy »). Notamment de tutoriels. Très engagé en électronique, Kverneland a franchi un pas décisif dès 2013 avec son « IsoMatch Simulator ». Il permet l'apprentissage, sur n'importe quel PC, des applications d'agriculture de précision proposées sur les équipements du groupe (terminaux Isobus combinés aux matériels Kverneland et Vicon). Des tutoriels écrits et vidéos facilitent la prise en main des machines et des terminaux : les utilisateurs peuvent s'entraîner à moindres frais pour être efficaces dès le début de la saison.

Un nouveau service grâce au simulateur

Jusqu'à présent, l'apprentissage en salle était synonyme de formation théorique, le terrain, de formation pratique. La simulation pourrait faire voler en éclat cette idée. Le concept de formation par simulateur a fait ses preuves chez les chirurgiens, les pilotes et les astronautes. Les constructeurs de matériel forestier, déjà précurseurs dans la formation pratique des utilisateurs, s'en sont saisis très tôt. Aujourd'hui, la simulation gagne – enfin – le secteur agricole. John Deere vient de présenter « GoHarvest Premium », le premier simulateur de conduite de mois-



À l'image de l'IsoMatch Simulator conçu par Kverneland, il est désormais possible de se familiariser à l'utilisation des terminaux Isobus et des diverses fonctions de l'outil ou du guidage, depuis le PC du bureau. Le futur conducteur peut ainsi démarrer la saison en maîtrisant leur mise en œuvre.

sonneuses-batteuses. Il permettra la formation des conducteurs en dehors de la saison, dans un environnement de travail réaliste, avec différents scénarios de complexité croissante. En conduite (manœuvres sur route, attelage de l'équipement frontal, récolte avec différents de niveaux de connaissance, détermination des réglages adaptés, configuration des fonctions AMS – agriculture de précision), mais aussi en maintenance. Les simulateurs pourraient, à l'avenir, être déployés dans le réseau. Dans l'agriculture, les

nokian
TYRES

VITESSE ET EFFICACITÉ SONT AU RENDEZ-VOUS POUR LES TRAVAUX D'HIVER

Le pneu Hakkapeliitta TRI de Nokian est le premier pneu hiver spécial travaux pour tracteurs. Composé d'un mélange de caoutchouc, de sculptures et d'un profil de contact inédits, le pneu Hakkapeliitta TRI vous offre une traction et une adhérence latérale incroyables – sans parler d'une résistance au roulement réduite et d'un confort de conduite supérieur. Vos travaux seront plus rapides, plus économiques et plus confortables. Le pneu Hakkapeliitta TRI de Nokian vous aide à affronter l'hiver en toute confiance.

NOKIANTYRES.COM/HAKKAPELIITTATRI



APRODEMA : DES ÉVOLUTIONS POUR SES 30 ANS

Célébrant ses 30 ans d'existence cette année, l'association de promotion des métiers et des formations de la filière Agroéquipement a renouvelé récemment son bureau. Michel Morel quitte donc la présidence de l'Aprodema, une fonction désormais confiée à Philippe Girard (directeur général de JCB, et vice-président d'Axema). L'union des industriels de l'agroéquipement Axema et la FNEDT sont les



membres actifs de l'association, aux côtés de membres opérationnels impliqués dans l'agroéquipement. La FNEDT est représentée par Philippe Largeau, élu vice-président. À l'occasion de son anniversaire, l'Aprodema a également renouvelé son logo pour refléter la passion des « machines au service des hommes ». L'association est présente sur le Salon de l'agriculture 2016 avec quatre machines.

travaux publics, la manutention ou le transport, une dizaine d'entreprises conçoivent aujourd'hui des ou-



John Deere permet – enfin – aux utilisateurs de moissonneuses-batteuses (ici les séries S) de se préparer à affronter une saison, pendant les périodes creuses. Dans un environnement réaliste, « expérience virtuelle » plus intense que sur le traditionnel PC, ce qui bénéficie à l'apprentissage.

travaux éducatifs de simulation. Certains sont constructeurs (Caterpillar, Ponsse), d'autres sont spécialistes : le français Acreos (entreprise mosellane créée en 2007, actuellement orientée vers le terrassement et la manutention), les suédois Oryx (qui a développé son premier simulateur avec Komatsu dès 2001) et Tenstar.

Encore plus pédagogique que la machine

« Le simulateur est arrivé il y a 20 ans dans certaines écoles, avec déjà des écrans et joysticks pour se perfectionner à la manipulation, relève Clément Puybaret, le directeur de Ponsse SAS, qui fut auparavant formateur. Depuis 5 ans, il a pris une réelle dimension pédagogique avec la création et l'organisation de la progression de l'élève. Commencer par des exercices simples puis ajouter des difficultés s'avère très difficile en conditions réelles, ajoute-t-il. Enfin, le gros intérêt est son coût. 25 000

LES GÉNÉRATIONS Y ET Z SE FORMENT AUSSI SUR LEUR SMARTPHONE

Un nouveau paradigme est à l'œuvre : la « génération Y » (selon les définitions : génération née entre 1980 et 1995, ou marquée par la culture 2.0 internet) exprime le désir d'être actrice de sa formation. Cet aspect serait encore plus fort pour la « génération Z » (née après 1995), qui, à la question « de qui apprendras-tu ? », répond en majorité « de [par] moi-même ». À cette même question, seuls 7 % d'entre eux mettraient en avant l'école. Pourquoi apprendre par cœur des dates ou des formules, quand celles-ci peuvent être trouvées dans le smartphone ?

Pour ces générations rompues à la communication sur internet et à l'usage des forums et des réseaux sociaux, le rapport à la formation s'envisage de façon différente. Pour les sociologues : « Ceux-ci sont plus en plus impliqués dans leurs formations et commencent à s'auto-former si l'offre de leur entreprise ne correspond pas à leurs besoins en termes de contenu et de plan de carrière. On n'envoie plus des salariés en formation, on la choisit avec eux. » La majorité de l'apprentissage en entreprise (70 à 90 % selon les spécialistes) s'effectuerait sur un mode informel.

Après l'information, internet pourrait bientôt être un moyen de formation. À condition de valider le contenu technique et pédagogique par des experts. La formation mobile ou « social learning / e-learning » n'est plus un concept mais une réalité. Il est désormais possible de valider des licences et masters depuis son smartphone. L'école serait-elle dépassée ? « Le mobile learning n'est pas une révolution, c'est un complément », estiment les spécialistes. Beaucoup de jeunes ont découvert les machines agricoles par des jeux vidéo comme « Farming Simulator », et les « serious games » (jeux sérieux), autrefois apanage des grandes sociétés financières, sont désormais prisés de certaines ETI et PME. Ils répondaient à l'objectif de former un grand nombre de personnes avec peu de collaborateurs maîtrisant les technologies. Pour l'heure, il s'agit essentiellement d'applications « intellectuelles ». Mais à l'avenir, on peut imaginer que le téléphone ou la tablette interagissent avec l'espace : un smartphone fixé à la main, identifiant sa position grâce à son gyroscope, pourrait dicter et vérifier le geste de l'opérateur.



Le simulateur présente des bénéfices économiques et sécuritaires, et un réel intérêt pédagogique : répétabilité, difficulté croissante, mesure objective. Même pour des utilisateurs expérimentés qui peuvent confronter différentes stratégies d'intervention, chiffres à l'appui (ex : productivité, temps de cycles, etc.).

à 95 000 euros, contre 400 000 à 500 000 euros pour une abatteuse. » Le représentant de la société Tenstar en France, Thibault Terrien, met aussi en avant l'argument économique auprès des centres de formation, « On est actuellement dans une phase où les discours évoluent : si les premiers intéressés étaient une poignée d'enseignants, ce sont désormais les chefs de travaux qui le demandent, car eux connaissent les problématiques de coût et de maintenance. Pour les écoles, réaliser un appel d'offres pour un matériel neuf coûte cher, et la procédure prend trop de temps pour des achats d'occasion (la machine aura souvent été vendue), remarque ce spécialiste. Par ailleurs, la technologie des simulateurs offre à l'utilisateur un environnement de formation sécurisée, dans le respect de l'environnement. L'argument pédagogique reste d'autant plus fort que le public d'élèves s'élargit. En agriculture, tous ne sont plus nés sur une ferme. Par ailleurs, certains peuvent être privés de conduite en début d'année en raison de leur âge. Le simulateur répond à ces contraintes. Et vous n'êtes pas obligés d'attendre que dix d'entre eux soient disponibles. Chacun peut progresser au gré de ses disponibilités. »

« Le simulateur a un vrai but formatif : on peut reprendre le même chantier avec différentes méthodes, évaluer les conséquences de différentes programmations des fonctions de l'abatteuse. À ce titre, il peut donc aussi faire progresser des utilisateurs expérimentés », conclura Clément Puybaret. La simulation pourrait ainsi permettre aux conducteurs plus âgés, souvent moins disposés à se remettre en cause après de nombreuses années d'expérience, de relever le challenge du perfectionnement.

G. Le Gonidec

Technologie IF

(Flexion Intensive)

IF354
IF363
IF372

A375
Récolte

A380
Remorque

ALLIANCE

www.atgtire.com

A385
Tracteur

A345
Forestier

SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES

France NORD - Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88 - nord.pneus@socah.fr
 France SUD - Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27 - sud.pneus@socah.fr
 EXPORT - Tél : 33 4 67 88 92 42 - Fax : 33 4 67 88 02 27 - export.pneus@socah.fr

www.socah.fr

Sitevi 2015 : quête de sécurité sur un marché porteur

Dans un marché dynamique, à la mesure du revenu en hausse des producteurs, le salon de la vigne, de l'oléiculture et des vergers met en lumière les solutions en faveur d'une plus grande sécurité des opérateurs et d'une traçabilité renforcée. La robotique pourrait d'ailleurs répondre à ces enjeux.

[Montpellier, Hérault] Dans un contexte particulièrement porteur pour la filière, le Sitevi a attiré cette année 54 000 visiteurs, soit 10 % de plus qu'en 2013. Depuis la dernière édition, les revenus des viticulteurs ont augmenté de plus de 25 %. Ils restent orientés à la hausse, pour le plus grand bonheur des exposants. Les ventes de machines à vendanger atteignent des records : 359 machines immatriculées entre janvier et octobre 2015, contre 309 pour la totalité de l'année 2014 et 242 en 2013. Ce contexte s'avère idéal pour assurer la modernisation du parc matériel. Et conjuguer (enfin) les réflexions environnementales, avec la sécurité des utilisateurs.

Pour améliorer la pulvérisation

Le secteur viticole demeure en effet le mauvais élève en matière de pulvérisation. Les exploitants de grande culture ont désormais des matériels irréprochables en raison de l'importance de ce poste ; ceux de polyculture-élevage veulent éviter les gaspillages en période de crise... Mais comme l'explique un orga-



Le salon montpelliérain met en avant des équipements et des savoir-faire pour la vigne-vin, l'olive, et dans une moindre mesure les fruits et légumes. Les 1 000 exposants originaires de 25 pays (75 % sont français), proposent des équipements et des solutions logicielles dédiées aux cultures, au conditionnement, ou à la commercialisation.

nisme chargé des contrôles de pulvérisateurs : « en vigne, on passe du meilleur au pire. Avec parfois de grosses répercussions sur la santé de l'opérateur. » L'explication serait autant culturelle, que liée à la non-

QUELQUES TENDANCES

Encore discret en France, malgré sa prédominance sur d'autres marchés (Océanie par exemple), l'usage des **solutions de télématique**, dans un premier temps sur les machines à vendanger, va inévitablement se généraliser. La connexion entre les différentes machines viticoles et le responsable d'exploitation sera une réalité dans un futur proche. Les **applications pour smartphone** se multiplient : après les solutions gratuites développées par la chambre d'agriculture du Gard (« Desherb-top » permettra par exemple d'optimiser et de faciliter le désherbage localisé, en calculant les doses exactes de produit, et en spécifiant les bons réglages de buse et débit), de nouvelles applications peuvent dicter les consignes aux travailleurs manuels. L'offre d'applications permises par les **drones** se précise. On aura remarqué la prestation proposée par l'opérateur et formateur SkyBirdView, qui a conçu un système capteur-logiciel capable de distinguer les rangs au milieu

d'autres végétaux. Donc d'assurer une mesure de vigueur fiable en vigne enherbée.

Des **capteurs** s'installent désormais dans la vigne : puce ADN pour la détection des pathogènes des maladies du bois et de la vigne, capteurs permettant de gérer à distance le potentiel hydrique de la vigne (en association avec une irrigation goutte-à-goutte enterrée).

L'élargissement des applications d'outils de taille manuelle ou d'entretien **alimentés par batterie électrique** (Pellenc, Infaco) se poursuit : ils deviennent plus polyvalents, plus faciles à utiliser, sans pour autant afficher un prix de vente accru. C'est même parfois le contraire.

Dans le domaine de l'**entretien mécanique et des porte-outils**, plusieurs constructeurs (perche orientable à 180° chez GRV, Petalmatic polyvalent de Boisselet, perche étroite Aguilar-Bernardoni) s'illustrent par la possibilité de changer aisément les outils attelés.

dépendance des viticulteurs aux aides de la Pac ; ces derniers prennent alors le risque d'utiliser des appareils non conformes. La conjoncture est idéale pour évoluer.

Les quantités de produits phytosanitaires pourront être réduites au moyen de panneaux récupérateurs. Sur le Sitevi 2015, Grégoire mettait en avant le système Ecoprotect, l'italien Caffini un « Drift Stopper EVO ». Ses panneaux de récupération sont supportés par deux bras articulés qui se prêtent aux vignes à faible espacement. Chez Chabas, une nouvelle rampe hydraulique est équipée en option d'un système anti-dérive électrostatique. Tecnoma s'est illustré avec une circulation continue permanente à anti-goutte pneumatique, baptisée AGP. Elle permettra un amorçage immédiat à la dose voulue, et une coupure instantanée des diffuseurs, pour des risques de bouchage réduits. Elle propose un rinçage séquentiel (dilution de la totalité du volume mort).



Plusieurs dispositifs ont été présentés pour éviter le contact lors de l'incorporation de produits liquides ou solides (poudres). Ils assurent parfois un nettoyage du dispositif d'incorporation et du contenant : venturi, tube d'aspiration, bidon et bouchon.



Panneaux récupérateurs et autres dispositifs anti-dérive électrostatiques doivent désormais permettre de réduire les pertes de produits en vigne ou en verger.

Berthoud a présenté sur le salon un ensemble châssis-cuve intégrable sur les porteurs New Holland des séries 7 000 et 8 000 avec une nouvelle rampe face par face télescopique adaptée aux vignes de 1,50 à 2,50 m (réglage par pas de 5 cm sur écran tactile, 3 rangs + 2 demi-rangs). Le constructeur a souhaité une mise en œuvre simplifiée. Il propose désormais en viticulture la commande « eC-Tronic » associée à

Tanco DES ENRUBANNEUSES ROBUSTES ET RAPIDES POUR LES ENTREPRENEURS
LE SPECIALISTE DE L'ENRUBANAGE



VS200



1400 EH IL



1540 EH



1814 S

E-mail : yfond@itanco.com - Tél : 06 11 85 19 01
Plus d'information sur : www.itanco.com



Rejoignez-nous pour suivre les actualités Tanco sur la page Facebook : Tanco Autowrap France - Belgique



Dédié à l'arboriculture (hauteur : 1,74 m), l'Antonio Carraro TGF 10900 « Protector 100 » reçoit une cabine pourvue d'une filtration et d'une mise sous pression constante par commande électronique, ajustant la vitesse des ventilateurs de l'air conditionné. Des alertes sont prévues pour indiquer un manque de pressurisation, ou la nécessité de changer le filtre à charbon.



La robotisation est à l'œuvre en viticulture. Elle pourrait passer par des machines dédiées à suivre les travailleurs manuels, ou encore par l'intégration de modules de navigation autonome sur les tracteurs existants.

une poignée sans fil de commande à distance, pour le remplissage par exemple.

Et sécuriser les opérations

La sécurité lors du remplissage et de l'incorporation des produits mobilise justement plusieurs acteurs. Les constructeurs Thomas et Nicolas profitent de renouvellements de gamme (nouveaux Spirit et Zephyr chez ce dernier), pour faire évoluer la « zone de mise en œuvre » avec un nouveau bac incorporateur. Surtout, Nicolas adopte la solution « zéro stress » pour une incorporation sans contact : un bouchon spécifique (d'origine Bayer) est connecté au système venturi pour l'aspiration sous dépression du bidon. Le rinçage est total lors d'une utilisation complète du bidon, ou concerne uniquement le module d'incorporation et le bouchon lors d'une utilisation partielle de celui-ci. Berthoud s'est quant à lui distingué avec un dispositif « Bsafe Powder » capable d'intégrer les poudres et microgranulés dans la cuve sans aucun contact extérieur. Les produits sont ici aussi aspirés dans leur contenant d'origine. Les composants du système répondent aux exigences de compacité existantes en viticulture.

Éternelle contrainte : il faut concilier l'intégration de (nouveaux) composants avec les exigences de gabarit des machines. À ce titre, les tracteurs étroits pourront attendre la norme Stage V pour se soumettre au traitement des gaz d'échappement. De même, l'intégration de dispositifs de filtration poussée dans les cabines s'est fait attendre. Lors du Sitevi, l'une des deux médailles d'or a été remportée par New Holland pour sa « Blue cab 4 ». Celle-ci garantit la filtration de catégorie 2 (sur route) et catégorie 4 (lorsque la pulvérisation est activée ; avec comptage des heures). La Pellenc 330 était aussi présentée avec une « cabine sécurisée ROPS 4 ».

FILTRATIONS DE CABINE : LA CATÉGORIE 4 EN VEDETTE

Sur le salon, plusieurs cabines d'automoteur affichaient leur adéquation avec les catégories 2 et 4 issues de la norme EN 15695-1:2009. Cette norme européenne a été pensée avec le concours du Ministère de l'Agriculture, d'Irstea ou encore de la MSA. Le niveau de protection 2 concerne uniquement les poussières, tandis que le niveau 4 protège à la fois des poussières, des aérosols et des gaz. Ce dernier prévoit une filtration au niveau de l'arrivée d'air, ainsi qu'une étanchéité, une climatisation et une pressurisation. Plusieurs points critiques peuvent encore subsister sur certains automoteurs présentés : évaluer le moment où le filtre devient inutilisable, et prendre en compte les conditions réelles d'utilisation (ex : ouverture de la porte, rangement d'EPI souillés en cabine, etc.). « La norme exige des tests en laboratoire d'une durée de 20 minutes. Il faudrait aller plus loin » jugera un constructeur présent sur le salon.



Des tracteurs et machines à vendanger proposent désormais deux niveaux de filtration pour les poussières (2) et les aérosols et gaz (4).

Une intégration des dispositifs de filtration a longtemps été considérée comme impossible sur certains tracteurs spécialisés confrontés à des contraintes de gabarit (vergers par exemple). Ce qui n'a pas empêché plusieurs tracteurs dédiés à l'arboriculture – nouveau John Deere GF de 75 à 100 ch, Antonio Carraro TGF 10900 – d'afficher la compatibilité de leur cabine pressurisée avec la catégorie 4 (voir encadré). Autre « innovation » : l'adoption d'un pont avant à suspension par bras indépendants sur les nouveaux Same Frutetto S ActiveDrive. La gestion électronique des différents composants peut alors agir en faveur de la stabilité et de la sécurité en virage ou au freinage, indépendamment de la charge et de la vitesse d'avancement.

Une dernière solution peut mettre l'opérateur à l'abri des risques : le robot. Au Sitevi, la société Effidience (63) a présenté son système robotique Effinav permettant d'intégrer une capacité de navigation autonome à tous types de véhicules. À la clé : un pilotage automatique sur parcelle, par exemple pour suivre un intervenant à pieds. Autre application : l'entretien inter-cep. La société Naïo met en avant l'argument économique : les résultats de recherches menées avec le Casdar révèlent un coût annuel de 248 euros/ha avec l'aide du robot, contre 212 à 293 euros/ha en chimique, et 481 euros/ha en désherbage mécanique.



Le pont avant suspendu à bras indépendant équipe pour la première fois un tracteur spécialisé. Same a poussé la conception jusqu'au bout avec une gestion électronique de la stabilité.

Les tendances à l'œuvre

En dehors des sujets liés à la vinification, au conditionnement, à la commercialisation et aux tendances de consommation, les thématiques de quelques-unes des 27 conférences techniques et des 18 ateliers pratiques auront finalement résumé les problématiques qui ont émaillé cette édition 2015 : impact du changement climatique, diversification de l'exploitation, optimisation de la pulvérisation et réduction durable de l'usage des produits phytosanitaires, et viticulture de précision. La

cartographie est déjà une réalité, l'application cep par cep le sera dans un futur proche. L'exploitant espagnol Emilio Gil, acteur des recherches menées par l'université polytechnique de Barcelone (Catalogne), pouvait en témoigner : « *des outils existent. Il faut maintenant produire des références et former les professionnels.* »

G. Le Gonidec

NB : certaines nouveautés du Sitevi 2015 ont été présentées aux pages 60 à 62 du magazine Entrepreneurs des Territoires n°92, paru en octobre dernier.



ENTREPRENEURS, OPTEZ POUR LA QUALITÉ GILIBERT



BENNES : 8 à 24 T / **CAISSES MONOCOQUES** : 1.15 m ou 1.45 m



ÉPANDÉURS SOLIDES : 6 à 24 m³

CONTACTEZ NOUS : ☎ 06.80.58.49.70 🌐 info@gilibert.com

WWW.GILIBERT.COM

Le tapis rouge pour les entrepreneurs de travaux

Pour son dixième anniversaire, le salon des ETA était de retour au Mans. Le tapis rouge déployé entre les stands des 200 exposants, aura été foulé par plus de 10 000 entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux, forestiers, et leurs salariés. La qualité des échanges entre ces interlocuteurs a fait l'unanimité.

[Parc des expositions du Mans, Sarthe] Alors que le parc des expositions de Laval, où se tenait traditionnellement le salon des ETA, a été cédé à un investisseur privé, le rendez-vous des prestataires de travaux agricoles, ruraux et forestiers, était de retour au Mans après trois éditions à Laval. Le parcours de visite unique, permettant d'apprécier la totalité des machines exposées en intérieur et extérieur, ou les quelques espaces de prise en main de machines (automoteur de pulvérisation par exemple), furent moins prisés que l'intérieur des stands où le prestataire pouvait obtenir un échange privilégié avec ses multiples fournisseurs. Cette plus-value du salon des ETA fut encore plébiscitée ; c'est bien la raison de son succès auprès des entrepreneurs comme des constructeurs.

Le rendez-vous des entrepreneurs

Parmi les nouveautés de cette édition 2015, une « nocturne » organisée le mercredi avec l'ouverture du salon jusqu'à 20 heures, ou encore l'espace « conseils ». Si les organisateurs avaient décidé d'abandonner les conférences, qui mobilisaient généralement peu de visiteurs en dépit de leur qualité, l'information « indépendante » avait tout de même sa place. Ainsi, trois stands thématiques étaient ouverts

aux entrepreneurs et à leurs équipes.

- Les élèves du **BTS GDEA du CFA La Germinière** ont renseigné les visiteurs sur la modulation de doses : moyens pour mesurer l'hétérogénéité à la parcelle (drone, capteur de biomasse), puis adapter la dose en conséquence (ici illustrée par l'intermédiaire d'une maquette d'épandeur d'engrais).
- Le réseau **Atlanbois** a exposé le potentiel de développement existant encore pour les entrepreneurs dans la filière bois énergie. L'occasion de rappeler que des aides régionales sont actuellement mobilisées pour les reboisements de peuplements pauvres. Atlanbois précisait aussi les méthodes de mobilisation.
- Les équipes **Vivea** ont réaffirmé le capital humain comme ressource essentielle au sein des entreprises de prestation de services.

Pour impliquer les salariés, de nombreux entrepreneurs assurent justement le déplacement jusqu'au Mans avec leur équipe. Près de 75 % d'entre eux viennent sur le salon avec leurs conducteurs d'engins. Le salon des ETA accueille aussi de futurs salariés et gestionnaires d'entreprises. La FNEDT a ainsi reçu les élèves « Technicien gestionnaire de chantier en ETA » du centre de formation de Savy-Berlette (62). Leurs homologues de la promotion 2014-2015 de Montfort-sur-Meu (35) ont reçu leurs diplômes à l'occasion du salon.

Installés près de l'entrée sur le stand D5, la FNEDT

Les élèves « TGC ETA » du centre de formation de Savy-Berlette (62), en visite avec leur professeur Arnaud Wauquier.





Payen Import évaluait l'intérêt des entrepreneurs français pour l'automoteur MultiDrive, avant d'en envisager la commercialisation. Volontairement léger, le MultiDrive M420 du britannique Kellands était ici équipé d'un épandeur d'engrais Bredal de 6,6 m³. L'automoteur pourra aussi recevoir des équipements pour la pulvérisation, l'épandage de boues et autres lisiers. En effet, le MultiDrive est proposé dans des versions à quatre ou six roues motrices dont l'empattement atteint 3,80 m, 4,20 m (ici), ou 5,50 m. Il dispose d'un moteur DP5 six cylindres de 195 ch, d'une transmission ZF automatique à six rapports avant, et de ponts à transmission mécanique montés sur suspensions pneumatiques.



Bien plus compétitif que les automoteurs TreEmme à bras (8,60 à 10 m de portée) proposés par Merlo depuis 2007, le MC 135 vise le cœur du marché français. Motorisé par un bloc Deutz quatre cylindres développant 135 ch, il adopte la transmission CVTronic à gestion automatique du régime moteur. Les équipements peuvent être attelés sur les relevages avant avec prise de force mécanique (4,2 t / 95 ch maxi) et arrière (1,5 t / prise de force 60 ch en option). Quant au bras télescopique fourni par Rousseau, il sera à l'avenir équipé d'une tête de fauche à rotation sur 360°. Le Merlo MC 135 pourra aussi être proposé en version forestière avec un treuil sur le relevage avant et une grue fixée devant la cabine sur une plate-forme.



Destinée au curage des fossés, la machine conçue par F2M (fabricant sarthois de convoyeurs industriels) permet à un seul conducteur d'assurer en toute autonomie le curage, le chargement et l'évacuation des matériaux issus des fossés. La vitesse d'avancement du tracteur sera comprise entre 1,2 et 2 km/h. La commande est assurée par l'intermédiaire d'un joystick, et une cartographie du parcours réalisé avec comptage des kilomètres curés est possible. L'équipement autorise aisément l'attelage d'une benne TP courte, mais exige une centrale hydraulique frontale. Principal intérêt face aux pelles à pneus avec godets trapèze : le respect des chaussées et de l'emprise du fossé.



Energreen exposait son nouveau Robomax à moteur Yanmar Tier4i développant 80 ch. L'engin à chenilles dispose de trois pompes hydrauliques : une pour chaque chenille, et une de forte puissance pour l'outil frontal. Le débatement vertical de l'outil atteint 900 mm (de 300 mm sous le niveau du sol à 600 mm de hauteur). Le Robomax était ici attelé à un broyeur FAE de 1,50 m, mais le broyeur interchangeable (à couteaux Y) pour l'herbe siègeait juste à côté. L'importateur français et ses nouveaux distributeurs souhaitent mettre en avant un argument de poids : avec respectivement 1 800 kg et 700 kg, le Robomax et son outil sont transportables par un véhicule léger.

et le réseau EDT (URED Normand et Bretagne), avaient notamment organisé un jeu concours « salons d'automne 2015 » en partenariat avec Total. À gagner : des cartes carburant d'une valeur de 50 euros. D'autre part, le prix élevé du billet d'entrée pour les non-entrepreneurs (50 euros), a permis d'assurer un visitorat 100 % professionnel. Un aspect décisif pour les exposants.

Les attractions du salon

Cette année plus que jamais, il a semblé évident que les constructeurs de matériels, éditeurs de logiciels et autres fournisseurs de pièces détachées tenaient à ce public d'entrepreneurs. Le salon des ETA se déroule à une période creuse pour la profession, aussi synonyme de réflexions liées au renouvellement des



L'une des attractions phares du salon n'était autre que l'un des trois exemplaires de Fendt Vario 1050 assemblés à ce jour. Au Mans, les visiteurs pouvaient aisément prendre place en cabine, contrairement à l'Agritechnica où le mastodonte équipé de pneumatique de 2,35 m a été présenté il y a quelques semaines. Encore des doutes sur sa capacité à transmettre 500 chevaux au sol ? Si le télégonflage VarioGrip demeure optionnel, le nouveau vaisseau amiral de Fendt adopte en standard le logiciel GripAssistant. Ce véritable « outil d'aide à la décision » renseigne l'utilisateur sur le lestage et/ou la pression de gonflage à adopter en fonction des travaux prévus.



Constatant encore un intérêt important pour l'élimination des cailloux, Kongsbilde a dévoilé il y a quelques semaines la seconde génération de sa StoneBear. Celle-ci inaugure les nouvelles couleurs et le futur design des matériels de la marque. Grâce aux nouveaux tambours interchangeables, la StoneBear 2.60 peut collecter des pierres de 50 cm de diamètre contre 30 auparavant, avec un pick-up élargi mais allégé (6,20 m avec dents à doubles ressorts). Il peut désormais en contenir 2,4 m³, soit 5 tonnes contre 3 pour la précédente génération. Le déchargement s'effectue à une hauteur comprise entre 2,20 et 3 m. Un tracteur de 100 à 120 chevaux est recommandé.





Une affluence constante a distingué une des bordures du stand Claas. En vedette à cet endroit, l'offre d'éclateurs élargie, et particulièrement la variante Shreddlage introduite à partir de 2016. « Il faudrait presque pouvoir embarquer deux éclateurs sur l'ensileuse », notera justement l'un des visiteurs assidus. Acceptabilité de la clientèle, consommation de carburant et coût ; les interrogations des entrepreneurs vis-à-vis de ce nouvel organe furent nombreuses. Une grande partie des réponses étaient disponibles en page 58 de notre dernier magazine (le numéro 93), largement distribué sur le salon...



Exposée pour la première fois en France, l'Impress 185 VC de Pöttinger se distingue par son pick-up pendulaire et son rotor « LiftUp ». Tous deux tournent dans le même sens afin que le flux de matière soit le plus fluide possible. L'entretien est facilité par un coulissement complet du support de couteaux sur le côté, à hauteur d'homme. Deux exemplaires des quelques presses Pöttinger sortant de l'usine en 2016 (sans enrubanneuse) sont destinés au marché français. La production en série est prévue pour l'année suivante. Notons que Pöttinger offrait une miniature de l'Impress aux 150 premiers entrepreneurs présents sur son stand. Le constructeur exposait par ailleurs deux nouveautés dans sa gamme travail du sol.

Votre performance commence ici.



GAMME TRACTEURS 6 CYLINDRES

#PUISSANCE

Avec sa gamme de Tracteurs 6 cylindres, CLAAS s'impose comme la référence incontestée de la haute technologie agricole. Avec une chaîne cinématique unique, alliant haute performance et sobriété, les Tracteurs 6 cylindres CLAAS offrent une puissance de traction hors du commun et un potentiel d'utilisation sans équivalent, tout en garantissant des économies de carburant. **Rentabilité, productivité, confort et consommation réduite**, autant de qualités unanimement reconnues par la Profession : l'**AXION 800**, triple médaillé, a reçu les récompenses de **Tracteur, Machine et Prix du Design 2014** !

XERION, AXION 900, AXION 800, ARION 600: sans nul doute, les meilleurs Tracteurs 6 cylindres du marché.



CLAAS



La nouvelle presse G1 de Göweil affiche des similarités frappantes avec l'Impress de Pöttinger, notamment au niveau de la chaîne cinématique d'alimentation. Mais le constructeur autrichien n'a pas poussé l'intégration du module d'enrubannage à son paroxysme. Il reprend largement le module G5040 Kombi qui peut être attelé sur la majorité des presses du marché. Argument on ne peut plus pertinent, de la part du distributeur français : « Notre concept est de pouvoir changer la presse en conservant le module d'enrubannage. La revente en sera facilitée... Surtout dans deux ou trois ans avec de nombreux renouvellements, le marché de l'occasion risquant alors d'être saturé par les combinés presse-enrubanneuse. »

machines. Certaines filiales françaises ont ainsi déployé des moyens importants pour convaincre leur maison mère d'y faire venir les nouveautés dévoilées quelques semaines plus tôt en Allemagne.

Parmi les exclusivités dont ont pu bénéficier les visiteurs : l'ensileuse John Deere 8800, les tracteurs Case IH Optum CVX 300, Fendt Vario 1050 ou Valtra N154, l'épandeur à tablier accompagnateur Chevaance Sniper, la tonne à lisier Samson PGII 27, la remorque porte-caisson Rolland AT18 (voir page 76), les dernières versions des automoteurs Vredo, Ver-



Sur le salon des ETA, Lely a exposé la nouvelle version de presse à chambre variable, baptisée RP 160 V, en remplacement des RP 415 et RP 445. De nombreuses variantes sont proposées : au choix trois pick-up de 2,00 à 2,40 m, et quatre systèmes d'alimentation à 0, 13, 17 et 25 couteaux. L'entrepreneur pourrait atteler l'enrubanneuse traînée de Tanco, dans cette configuration fréquente en Angleterre, moyennant les adaptations que propose le constructeur irlandais. Mais en dépit de son intérêt (modularité, prix d'achat, intégration facile sur la presse, cycle d'enrubannage automatisé réalisé en 45 secondes), les déplacements sur les routes françaises demanderont deux tracteurs...

vaet (accompagné d'un container Pichon dédié au stockage en bout de champ) ou encore quelques-uns des derniers combinés de presse-enrubanneuse.

L'entrepreneur à la recherche d'une solution combinant pressage et enrubannage n'avait que l'embarras du choix, avec la présence des dernières machines disponibles ou bientôt sur le marché : de la McHale Fusion Vario, à la Kuhn FBP 3135 lancée officiellement lors de l'AgriTechnica, sans oublier la Vicon FastBale dont un exemplaire de présérie doit arriver sur le sol français pour cette année 2016.

L'intérêt d'un événement dédié

Le salon des ETA est avant tout un rendez-vous qui rassemble l'ensemble des interlocuteurs des entrepreneurs de travaux : constructeurs, manufacturiers, fournisseurs de composants et pièces de rechange (Landa, Hydrodis, BA Industry, Sepamac), de fournitures (ex : ficelles et filets chez Tama ou BPI Formipac), éditeurs de logiciels spécialisés (Digital DC System, LEA, Portik) ou spécialistes de l'agriculture de précision (Satplan, Isagri). On aura notamment remarqué la présence de plusieurs capteurs de biomasse. « Désormais, ce sont les entrepreneurs qui font la promotion de la modulation », remarquera un distributeur du GreenSeeker de Trimble. Autre témoin du rôle des entrepreneurs dans la mise en œuvre de la modulation des doses : le stand du réseau Cleo qui met en œuvre des capteurs Yara N-Sensor. Il s'agissait ici d'étendre son maillage territorial en « recrutant ». Et pourquoi pas, trouver des synergies inattendues. Un entrepreneur venu s'informer sur la modulation des doses d'engrais est ainsi reparti avec... un accord avec l'entrepreneur voisin. Après des discussions, ils ont ainsi jugé bénéfique de s'associer au bénéfice de la clientèle.

Entre crise de l'élevage et dispositifs de suramortissement (que des constructeurs ont jugé opportun de mettre en avant), les intentions d'achat des visiteurs n'étaient pas toujours au rendez-vous. Coté services, la société Airinov cherche à compléter son réseau d'agronomistes et fait, dans ce but, appel aux entrepreneurs. Le salon des ETA est alors un lieu d'échanges incontournable. Y compris pour plusieurs grands constructeurs, qui y voient surtout la seule occasion de discuter avec leurs clients entrepreneurs et les conducteurs d'engins employés par ces derniers : « un contact direct, efficace et serein que l'on ne retrouve qu'ici », fut une remarque courante à l'issue des deux jours. Le métier d'entrepreneurs de travaux associe des compétences matérielles aux compétences humaines. On peut se féliciter que ce second aspect soit de mieux en mieux appréhendé par les constructeurs, qui ne voient plus en lui un prestataire gros consommateur d'agroéquipements, mais un maillon essentiel de l'activité agricole.

G. Le Gonidec

ON N'EST PAS CLIENT LANDA PAR HASARD !

Votre santé n'a pas de prix !

Changez tous les ans vos filtres à **CHARBON ACTIF**



Landa
International agricultural parts center

DES MILLIERS DE PIÈCES DISPONIBLES TOUTE L'ANNÉE



Pour commander vos pièces

1 MONTAIGU (85)
02 51 48 86 86
Fax : 02 51 46 34 33
comlanda85@landasas.com

2 BRUGUIÈRES (31)
05 61 74 22 88
Fax : 05 61 74 46 95
comlanda31@landasas.com

3 REIMS (51)
03 26 85 44 19
Fax : 03 26 85 43 70
comlanda51@landasas.com



Des milliers de références
toutes marques disponibles
depuis nos 3 sites en France



Un savoir-faire
et une logistique de pointe



Des produits et des marques
de renommée mondiale



Un professionnel
en direct au téléphone

Toutes nos pièces en ligne : www.landa.fr

OVNRY - RES B 3705 24 000 000 - www.ovnry.fr

Il faut en finir avec les zones blanches

Pour la première fois dans l'histoire, la production agricole ou forestière peut être surveillée en temps quasiment réel. Des capteurs à distance par exemple peuvent suivre l'accroissement de la production depuis les réseaux de télécommunications ou liaison satellite. L'accès à ces réseaux reste l'enjeu essentiel.

En 2015, 99,8 % de la population rurale était couverte par l'un des opérateurs de téléphonie mobile, selon le site de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Malgré ces bonnes performances de couverture des personnes à un réseau 2G, 3G ou 4G, la couverture numérique du territoire est variable et n'est toujours pas étendue jusqu'à certaines exploitations ou zones forestières. Chacun aura en tête une situation pour faire parfois plusieurs kilomètres pour « avoir du réseau ».

Or, si les solutions digitales permettent d'accroître des performances et de réaliser des économies par une optimisation des usages, la condition nécessaire est de disposer d'un accès au haut débit par des technologies hertziennes dans les zones les plus difficiles à couvrir. La fibre ou le câble restent essentiellement déployés en zones urbaines par les opérateurs en raison des coûts importants.

Des progrès à venir

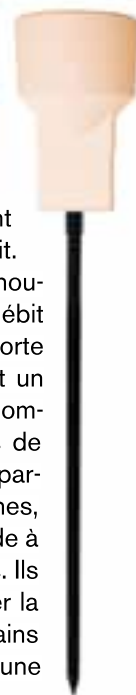
La couverture mobile passant de la 2G à la 3G, a permis de toucher de nouvelles zones jusqu'alors inaccessibles. La 4G est en cours de déploiement et la 5G, qui est encore à l'état de recherche, permettra des innovations majeures. L'imminent passage à la TNT haute définition va permettre de libérer des fréquences dites « en or », en transférant la bande des 700 MHz actuellement occupée en partie par la TNT au bénéfice des services mobiles. Ces fréquences représentent les avantages de traverser quasiment tout obstacle, tel le béton, et de pénétrer aisément au sein des bâtiments ou dans des forêts, mais aussi d'élargir la couverture sur les zones peu denses en population. Sont attendus : une meilleure qualité, une réception de téléphonie vocale optimisée, des transferts et le traitement des données de manière rapide... Les opérateurs de téléphonie mobile, en échange de ces fréquences, ont des obligations de couverture et devront assurer une couverture de 50 % de la population des zones de « déploiement

prioritaire », c'est-à-dire les zones les moins peuplées. Cependant, ces progrès ne résoudront pas l'ensemble des problèmes de réception relatifs à l'aménagement numérique du territoire.

Le satellite offre des accès à internet en tout lieu

Des solutions alternatives permettent aux exploitants d'accéder au haut débit. La technologie satellitaire, avec le renouvellement des satellites, délivre un débit jusqu'à 20 mégabits depuis n'importe quel lieu avec une installation aisée et un abonnement à coût raisonnable. De nombreuses collectivités locales en zones de montagne ou rurales, tel le Conseil départemental de Haute-Savoie ou des Yvelines, ont mis en place des programmes d'aide à l'équipement sous certaines conditions. Ils offrent une aide financière pour assurer la réception TV et peuvent donner à certains exploitants l'opportunité d'acquérir une parabole pour accéder au haut débit. Les exploitants dotés de ces kits satellitaires pourront ainsi accélérer ou concrétiser leurs projets numériques et compléter les dispositifs satellitaires dédiés à la localisation ou à la topographie, tels les dispositifs du groupe Trimble.

À une échelle plus large, des solutions radio de type WiMax, depuis des points hauts, permettent de fournir une réception haut débit sur des zones ciblées jusqu'alors non couvertes. Ces équipements sont installés dans le cadre des schémas directeurs d'aménagement numérique (SDAN) par les



La solution de la société Sencrap s'appuie sur le réseau Sigfox et offre une transmission possible dans les zones non couvertes par la téléphonie. Le rayon d'émission porte sur plusieurs dizaines de kilomètres et il est possible d'installer très facilement plusieurs capteurs pour couvrir une zone ou plusieurs points. Les capteurs permettent de collecter les données en temps réel depuis smartphone, tablette ou micro-ordinateur.

collectivités et opérateurs. Des solutions Wifi en complément des réseaux filaires peuvent être également déployées depuis des box à l'échelle des exploitations.

L'utilisation des fréquences libres ouvre des perspectives

Anticipant la forte croissance des objets connectés, des entreprises comme Sigfox utilisent des technologies Ultra Narrow Band avec des faibles débits pour assurer la communication entre les appareils destinés à gérer l'éclairage, relever des données télémétriques... Les antennes utilisant la bande de fréquences basses et libres couvrent des zones jusqu'à 200 km pour un coût modique, car les bandes de fréquences sont gratuites. Le réseau de Sigfox s'étend sur 12 pays et couvre d'ores et déjà plus d'un million de km². Des start-ups comme Weenat,

installée à Lille, ont rendu leurs capteurs destinés à surveiller les cultures compatibles à la connexion de ce réseau qui passe à travers des obstacles à condition de disposer d'un appareil doté de bonne performance radio.

Destinée également à l'internet des objets et au recueil des données, la technologie LoRa (Long Range) est utilisée par les opérateurs comme Orange ou Bouygues. Enfin, l'entreprise bretonne très innovante Kerlink, rend interopérable les deux réseaux de communication, celle de Sigfox et celle du consortium LoRa. L'enjeu de l'ensemble des opérateurs, mais aussi des producteurs, clients et fournisseurs des exploitants... Est de récolter les millions de données et d'en conserver leur maîtrise à travers les réseaux pour des démarches de big data et de nouveaux services (sécurité, gestion...).

Patrice Remeur

LES FINISTÉRIENS SE MOBILISENT POUR AVOIR INTERNET

Habitant et travaillant sur la commune de Brélès, à la pointe du Finistère, dans un secteur où le réseau filaire est vétuste et laissé à l'abandon, Fabienne Lucas (présidente EDT 29) se bat pour avoir une connexion internet fiable et durable.

« J'ai pris l'initiative, explique Fabienne Lucas, de lancer une pétition afin d'alerter le conseiller départemental, le président de la communauté de communes, le président du conseil régional de Bretagne – également ministre – Jean-Yves Le Drian, et les différents responsables élus, sur ce qu'il est en train de se passer dans notre zone. Nous sommes desservis en téléphonie fixe par un câblage aérien qui a plus de 50 ans, celui-ci est vraiment défectueux. Nous résidons et travaillons dans une bande de terre de trois km sur cinq, économiquement vivante, qui génère au moins 50 emplois à temps plein : une zone artisanale, dix exploitations agricoles, une entreprise de travaux agricoles, des commerces. Nous trouvons inacceptable les propos des dirigeants qui ont décidé que, dès 2016, la fibre optique sera installée uniquement dans les bourgs. Quelle est donc cette discrimination qui signifie que les habitants des campagnes, qui payent pourtant les mêmes impôts et les mêmes taxes, n'auraient pas droit à un accès internet correct ? Nous demandons à avoir accès à une connexion fiable et durable, qui nous permette de travailler sereinement, car Internet est aujourd'hui un outil indispensable dans la gestion et la vie des entreprises, comme des exploitations agricoles. » La pétition a déjà reçu plus de 250 signatures.



Fabienne Lucas a déjà recueilli plus de 250 signatures.

cas utilise la technologie WiMax (Worldwide Interoperability for Microwave Access, un mode de transmission et d'accès à internet haut débit sans fil) depuis maintenant trois ans. « Quand le WiMax marche, ça marche bien ! Malheureusement, nous avons de plus en plus de d'incidents

avec ce réseau, qui fonctionne par les ondes, et le fournisseur Axione ne nous dépanne pas toujours immédiatement. Ainsi, nous sommes restés 15 jours sans internet au mois d'octobre, et ça recommence au mois de décembre, en plein pendant la période où je devais faire ma déclaration de TVA... » D'après le fournisseur, l'explication de ces dysfonctionnements résiderait dans la surcharge des fréquences WiMax. En effet, le spectre de fréquences allouées n'est pas extensible et le nombre de clients augmente.

Une réunion en janvier

Pour Fabienne Lucas, il est urgent de réagir et d'alerter les élus afin que son secteur soit raccordé à la fibre optique à l'occasion des travaux prévus en 2016. « Nous savons que le budget a déjà été bouclé, mais nous avons l'espoir que la situation se débloque : une réunion est prévue le 15 janvier », conclut Mme Lucas.

Valérie Bridoux

Lien pour signer la pétition : www.change.org/p/didier-le-gac-andre-talarmin-jean-yves-le-drian-un-acc%C3%A8s-haut-d%C3%A9bit-pour-nous-qui-travaillons-et-habitions-%C3%A0-la-campagne

Les ratés du WiMax

Chez elle, faute d'accès internet par ADSL, Fabienne Lu-

Le John Deere 9RX dans les parcelles françaises

Face au développement du marché des tracteurs de forte puissance à quatre chenilles, John Deere rejoint son concurrent historique avec la série 9RX. Description du premier exemplaire qui a travaillé sur le sol français cet automne.

[Lugos, Landes] Le constructeur proposait déjà deux gammes de tracteurs de forte puissance, avec châssis articulé à roues ou châssis rigide à deux chenilles. Mais la nécessité d'élargir l'offre aura fini par s'imposer. Les quatre modèles de la série 9RX, développant 470 à 620 ch, se distingueront du Quadtrac de Case IH – présent depuis 18 ans sur ce marché – par leur train de chenilles et leur cabine suspendue.

Des composants connus

Les quatre modèles de la série 9RX retiennent deux blocs-moteurs différents, qui toutefois répondent aux dernières normes d'émissions par l'intermédiaire des mêmes dispositifs (voir tableau). Ils adoptent la transmission « e18 » équipant déjà les 9R et 9RT. Celle-ci propose un passage de rapports automatique associé à la gestion du régime moteur, selon la vitesse cible définie et la charge. En mode manuel, l'opérateur définit un régime constant et adapte le rapport de transmission. Il peut sélectionner aisément par l'intermédiaire de touches dédiées de l'accoudoir, deux rapports usuels qu'il aura défini dans les gammes F1 (3,2 à 20,3 km/h) et F2 (3,2 km/h à 25 km/h en France).

Les utilisateurs de tracteurs John Deere de moyenne et forte puissances ne sont pas perdus dans la cabine « CommandView III » : ils y retrouvent la dernière version d'accoudoir surmonté d'un terminal CommandCenter de quatrième génération, lequel est souvent complété par une console GS2630 pour l'affichage du guidage AutoTrac intégré, la gestion d'outils par Isobus, ou la télématique (JD Link Connect).

Par son orientation haut de gamme, le 9RX bénéficie d'options non proposées sur les articulés à roues et les modèles rigides à deux chenilles. C'est le cas de la direction électrique « ActiveCommand Steering » proposée en option ; mais intégrée d'office par John Deere France dans les propositions en raison d'un tarif faible au regard des bénéfices potentiels. La



Développant 470 à 620 ch (puissance nominale à la norme 97/68/CE), les quatre modèles de la série 9RX adoptent la transmission à 18 rapports avant qui équipe déjà les 9RT. L'intérieur de la cabine, ici suspendue, est partagé par les deux gammes. Mais le 9RX s'inscrit bien dans une toute autre philosophie par son architecture.

Modèle	9470 RX	9520 RX	9570 RX	9620 RX
Motorisation	DPS PowerTech PSS 13,5 litres		Cummins QSX 15,0 litres	
	Recirculation des gaz d'échappement (EGR), filtre à particule (DPF), système SCR avec catalyseur (DOC)			
Puissance maxi	517 ch	572 ch	628 ch	670 ch
Transmission	Powershift « e18 » à 18 rapports avant et six rapports arrière			
Hydraulique	Circuit à centre fermé. Jusqu'à huit distributeurs électro-hydrauliques. 220 l/min en standard + 215 l/min en option			



Au niveau de l'articulation, une pièce en fonte permet aux deux demi-châssis d'osciller jusqu'à 15° pour garantir le contact au sol des quatre chenilles.

sensibilité de la direction est alors adaptée à la vitesse d'avancement. « Elle permet de fournir davantage de progressivité dans les changements de direction : trois tours de butée à butée en fourrière, contre cinq tours à 25 km/h. Et elle évite au conducteur les à-coups générés par la partie arrière, souvent reprochés aux tracteurs articulés », précise François Cathelineau, responsable de cette catégorie de tracteurs chez John Deere France. Elle se distinguerait aussi lors des déplacements routiers dans les pays où le tracteur peut circuler à 40 km/h. Mais



Des composants de grande dimension doivent garantir la longévité et l'adhérence des trains de chenilles. Ils bénéficient d'un débattement longitudinal de 10°.



En cabine, des commandes partagées avec les séries 6R, 7R, 8R et 9R. À noter : les dispositifs de traitement des gaz d'échappement entravent peu la visibilité.

en France, le 9RX restera (comme le Quadtrac) limité à 25 km/h par son homologation Maga (Machine agricole automotrice). Une homologation qui ne peut toujours pas être obtenue par la variante à roues 9R sur le territoire national.

Quatre grandes chenilles

Équipé de chenilles Camoplast de 762 mm de large (30"), le 9RX reste sous le seuil de 3 m de largeur hors tout. Avec la variante de 914 mm proposée en option, sa largeur atteindra 3,12 m. Les quatre trains de chenilles restent constamment en contact avec le sol, chacune disposant d'un débattement longitudinal de +/- 10°. L'articulation du châssis structurel intègre par ailleurs une pièce en fonte chargée d'autoriser une torsion de 15° entre l'avant et l'arrière. Les chenilles ont concentré toute l'attention du constructeur. Contrairement à son concurrent historique, qui emploie trois galets intermédiaires, John



70

ans

REMRORQUES
ROLLAND

PORTES
OUVERTES

Jeudi 25 et vendredi 26 février 2016,
de 10h à 17h. Au programme :

- > Visite de l'usine
- > Expositions de matériels
- > Démonstrations
- > Présentation des nouveaux produits

ZA Les Landes - 29800 TRÉFLÉVÉNEZ - France - Tél. 02 98 85 13 40 - www.remorquerolland.com



IR solutions graphiques

Comparaison des trains de chenilles des tracteurs John Deere de forte puissance

Gamme	9RX	9RT
Dimensions en mm (longueur en contact avec le sol x largeur utile x nombre de chenilles)	4 x 1 850 x 762	2 x 2 900 x 762
Surface de contact au sol en m ²	5,64	4,42

Le 9RX peut ainsi se prévaloir d'une surface au sol supérieure de 27 % à son homologue à deux chenilles 9RT – lorsque l'équilibre de ce dernier est parfait. Selon John Deere, la surface au sol est par ailleurs supérieure de 89 % aux modèles 9R à pneumatiques 800/70R38.

Deere a préféré limiter le nombre de galets à deux : selon le constructeur, cette configuration limite la transmission des vibrations (pas de galet dans l'axe de l'entraînement). Le constructeur a choisi le même concept d'entraînement positif, mais a accru le diamètre des roues d'entraînement et de tension : « *Les dimensions et la longueur du train de chenilles sont supérieures de 20 %. Nous avons constamment huit plots engagés sur la roue d'entraînement, contre six chez notre concurrent* », assure François Cathelineau. C'est aussi un facteur de longévité. Le diamètre accru des barbotins (+ 10 %) et la longueur totale des chenilles (+ 20 %) permettent ainsi au constructeur d'annoncer une durée de vie de 1 500 heures. À noter : les axes d'articulation sont graissés à vie et les intervalles d'entretien des galets atteignent 10 000 heures.

Les deux trains de chenilles du tracteur de forte puissance à châssis rigide 9RT sont isolés du châssis par l'intermédiaire de coussins pneumatiques. Mais malgré cela, ce dernier est incapable de rivaliser avec l'articulé 9RX qui a inauguré une suspension de cabine (ZF) sur quatre points, au moyen d'amortisseurs dont la course atteint 100 mm. Sur le chemin d'exploitation accueillant les essais début décembre, le 9RX pouvait circuler à 20 km/h tandis que le 9RT restait cantonné à 10 km/h.

Comportement aux champs

Aux champs, l'oscillation longitudinale des quatre

trains de chenille (+/- 10°) et l'oscillation transversale au niveau de l'articulation (+/- 15°) garantissent un contact permanent avec le sol. Ces deux éléments sont cruciaux pour la traction en courbe et en dévers. Si la direction différentielle des 9RT à deux chenilles rend la conduite de ces derniers difficiles en conditions humides, le 9RX dispose de différentiels avant et arrière qui pourront l'avantager dans ces conditions. « *En conditions sèches et en ligne droite, il y aura peu de différences entre les deux variantes, à condition d'un lestage adapté au type d'outil*, explique François Cathelineau, avant de rappeler : *Mieux vaut éviter l'attelage trois points et privilégier la barre d'attelage qui ne modifie pas l'équilibre du tracteur* ». L'équilibre est justement le point délicat des tracteurs à deux chenilles.

D'origine, le poids du 9RX est réparti à 55 % sur l'avant et 45 % sur l'arrière. Aucun lestage supplémentaire n'est proposé. Avec le réservoir à carburant de 1 490 litres rempli, le 9RX pèse deux tonnes de plus que son homologue à deux chenilles 9RT : 27,2 contre 25,2 tonnes, avec la prise de force 1 000 tr/min et les relevages arrière (6,8 ou 9 tonnes de capacité maximale), proposés en option. Pour profiter au maximum des capacités du tracteur articulé, il faudra privilégier les matériels traînés. Un message que John Deere France rappelle aux acquéreurs potentiels, toujours plus nombreux.

G. Le Gonidec



Le tracteur articulé à quatre chenilles prend l'avantage sur les variantes à deux chenilles en courbe et/ou en conditions humides. Les quatre chenilles peuvent garantir un maintien du couple dans les virages. Les manœuvres sous charge se font sans perte de traction, et sans pics de pression sur les sols. Ici, le 9620 RX précède un modèle 9570 RT.

Le Salon des ETA. Vitaminez vos affaires !



Le Salon des ETA vous remercie
d'avoir contribué au succès de l'édition 2015
et vous présente tous ses voeux
pour cette nouvelle année !

Rendez-vous en décembre 2017...



CHEVANCE L'épandage sous le signe de la précision

Le constructeur breton fait son entrée dans le domaine de l'épandage avec le Sniper. Chevance s'est appuyé sur les dispositifs brevetés de Buchet (71), premier constructeur à obtenir une certification ÉcoÉpandage pour les produits solides, et a apporté son expertise industrielle (flancs et fond de caisse en acier HLE plié, sans soudures, peinture, composants galvanisés). L'épandeur à caisse étroite dévoilé à l'Agri-technica reprend ainsi le tablier accompagnateur fixé au fond mouvant, la porte anti-éboulement, et la régulation proportionnelle à l'avancement avec une pesée embarquée, et les hérissons à marteaux mobiles. Ceux-ci s'escamotent avec les produits lourds, mais sont actifs avec les plus légers (ils optimisent l'épandage de compost). D'origine, le Sniper dispose d'un volet de bordure commandé depuis la cabine. Deux modèles seront disponibles : 15 m³/11 t CU (un essieu) et 20 m³/15 t CU (deux essieux avec report de charge).



SAMSON Châssis télescopique pour l'enfouisseur à dents

Samson commercialisera à partir de juillet l'enfouisseur ST3-450 HD, caractérisé par trois rangées de dents, et surtout par son châssis télescopique. Il se rétracte donc pour passer de la largeur de 4,42 m à 2,99 m lors des déplacements routiers. Ce nouvel enfouisseur complète une gamme déjà composée d'appareils de 6 à 12 m, et peut intervenir dans d'importantes quantités de résidus, y compris après maïs grain (hauteur sous bâti de 73 cm). Les 15 dents



pourront assurer un travail du sol de 5 à 22 cm de profondeur ; laquelle est contrôlée par deux roues de jauge dont la position est gérée via des manivelles graduées. Des dents de recouvrement réglables assurent ensuite le nivellement. Le poids total de l'enfouisseur « qui n'entraîne jamais de report de charge négatif sur la tonne à lisier » selon son concepteur, est de 1 750 kg.

ROLLAND Nouveaux porte-caissons AP à bras Marrel



La gamme Rolland intègre depuis 20 ans une gamme de porte caissons, issue d'un partenariat avec l'inventeur du concept Ampliroll, Marrel. Sur le salon des ETA, le constructeur a dévoilé sa nouvelle génération AP, qui intègre notamment le système de biellette libre du fournisseur permettant d'augmenter la force d'arrachement. Cette nouvelle génération se distingue par l'utilisation de trains roulants surbaissés (à partir de 16 tonnes). Surtout, les vérins stabilisateurs s'appuient désormais sur un essieu arrière fixe, préservant les rotules des essieux avant suiveurs ou auto pilotés. Une potence articulée est proposée en option pour réduire l'angle de chargement des caissons. Si les fonctions sont pilotées en cabine par l'intermédiaire d'un boîtier électronique, Rolland a conservé les commandes extérieures manuelles pour faire face à d'éventuelles pannes. La gamme AP compte sept modèles offrant des capacités de bras de 12 à 26 tonnes, ce dernier autorisant l'utilisation de caissons agricoles ou TP d'une longueur maximale de 7,50 m.

SCHUITEMAKER 45 couteaux soigneusement affûtés à poste fixe

À défaut de pouvoir assurer l'affûtage des couteaux directement sur la remorque auto-chargeuse, le constructeur a



conçu un outil capable de traiter 45 couteaux durant le cycle d'une heure, baptisé Rapid-Sharp. L'affûtage est optimisé pour chacun d'entre eux, avec une usure auparavant mesurée par capteur. Un refroidissement par eau est possible. Notons que l'absence de risque d'incendie est mise en avant par Schuitemaker, aux côtés de la possibilité d'avoir une seule affûteuse pour la totalité du parc.

Capteur proche infrarouge intégré sur l'autochargeuse

La possibilité d'embarquer un capteur de mesure proche infrarouge (NIR) a permis aux remorques



autochargeuses Schuitemaker Rapide d'obtenir un titre de machine de l'année décerné récemment par un jury européen. Ce dispositif baptisé « NIR Sensor » est intégré au bas de la paroi frontale, en sortie de rotor. Le constructeur néerlandais l'associe au système de pesée et à la localisation GPS pour permettre de réaliser une cartographie renseignant la matière sèche (également précisée en temps réel), le rendement par hectare et la quantité totale récoltée. Ces données sont transférées sur un serveur distant (« cloud ») et pourront être utilisées ultérieurement pour ajuster la fertilisation des pâtures.

Roues de grand diamètre pour la Rapide 6600-30,5

Enfin, le constructeur néerlandais complète sa gamme de remorques autochargeuses avec un modèle de 40 m³ DIN, capable de recevoir des roues de grand diamètre. Ses quatre pneumatiques de dimension 850/50R30,5 doivent permettre de limiter la pression exercée sur le sol. Schuitemaker propose logiquement d'équiper ce modèle Rapide 6600-30,5 d'un dispositif de télégonflage.



MFR RÉUSSIR
autrement

Formez vos futurs collaborateurs avec les Maisons Familiales Rurales spécialisées en Agroéquipement et Maintenance



MFR LOUDEAC (22)	02 96 28 02 27
MFR MONTAUBAN (35)	02 99 06 42 56
CFTA MONTFORT (35)	02 99 09 02 33
INSTITUT RURAL ELLIANT (29)	02 98 94 18 68
MFR CHEMILLÉ (49)	02 41 30 62 35
MFR MOUILLERON EN PAREDS (85)	02 51 00 30 54
MFR LA PIGNERIE LAVAL (53)	02 43 67 04 93
MFR LEGÉ (44)	02 40 26 35 35
MFR MONTREUIL BELLAY (49)	02 41 83 19 19
CFA / MFR SORIGNY (37)	02 47 26 07 62
MFR CONDÉ SUR VIRE (50)	02 33 77 13 77
MFR HALEINE (61)	02 33 37 95 49
MFR BRESSUIRE GRANGE (79)	05 49 74 09 64
MFR SÈVREUROPE (79)	05 49 74 06 44

Portes ouvertes
en 2016
contacter les établissements

Formations par alternance

- 4^{ème} • 3^{ème}
- CAPA • BEPA
- Bac Pro • BTSA : GDEA
- BTS : TSMA • Licence professionnelle
- Certificat de Spécialisation
- CQP : technicien de maintenance



Le groupe **Same Deutz-Fahr** change de nom et de logo. Il choisit désormais de mettre en avant la marque SDF. Objectif : mieux refléter les processus d'internationalisation en cours, et le développement des gammes au sein des différentes marques (Same, Deutz-Fahr, Lamborghini, Hurlimann). Le groupe SDF, dont le siège est basé à Treviglio en Italie, a récemment inauguré une zone dédiée aux moteurs Same au sein du musée de la marque. Son fondateur, Francesco Cassani, a joué dès 1920 un rôle décisif dans le développement de la motorisation.

Après neuf mois de travaux, **Lemken** vient de mettre en service une nouvelle usine à Haren an der Ems (All.). L'investissement de 12 millions d'euros comprend notamment un hall d'assemblage de 10 000 m², et deux bassins d'essais de 72 m de long. Le site de Haren compte actuellement 35 collaborateurs pour la production et la commercialisation des pulvérisateurs, dont le nouveau trainé Vega, disponible en 2016.

L'investissement de 30 millions d'euros dans une nouvelle usine permet à **Ropa** de recevoir un « Green Award 2015 ». Décernées par des experts de l'industrie, ces récompenses visent à reconnaître les pratiques qualitatives et environnementales d'entreprises germaniques. L'atelier de peinture de 12 000 m², mis en service en 2015, s'est distingué aux côtés des installations d'entreprises telles que Siemens et Daimler AG. L'usine Ropa est alimentée en énergie grâce à une installation de méthanisation approvisionnée en betteraves et à une chaudière à plaquettes forestières.

Malgré un marché mondial en baisse de 20 %, **Claas** est parvenu à réaliser en 2015 un chiffre d'affaires stable à 3,838 milliards d'euros. Sa direction, récemment renouvelée, se satisfait d'une croissance à deux chiffres en dehors de l'Europe. En 2015, les principaux investissements ont eu lieu en Russie (usine ultra-moderne à Krasnodar afin d'être considéré comme « fabricant russe »), en France avec le centre de test et validation de Trangé, ainsi qu'en Allemagne au sein de l'entrepôt de Hamm. Le constructeur anticipe une baisse du marché en 2016, mais prévoit un chiffre d'affaires et un résultat avant impôts stable. Il réduit de 10 % ses investissements de R&D.

JOSKIN

Une Drakkar à parois rabattables pour les tubercules

Depuis sa présentation en 2011, la remorque à tapis et tablier accompagnateur Joskin Drakkar a bénéficié de nombreuses évolutions, et d'options supplémentaires. Cet éventail s'enrichit désormais de parois rabattables hydrauliquement, situées à l'avant gauche ou droit de la caisse, pour la récolte de tubercules. Elles restent fabriquées en polyester traité contre les UV, renforcé par de la fibre de verre (comme le reste de la caisse). Ces parois rabattables sont compatibles avec le montage de rehausses à ensilage ou de filets de couverture, et bientôt d'une bâche enroulée à l'avant. La gamme Drakkar comprend 12 modèles, distingués par la hauteur (1,50 ou 1,80 m) et la longueur de caisse (6,50 à 9,50 m).

Pesée dynamique pour les châssis suspendus

Joskin propose d'équiper ses Drakkar, ses bennes, épandeurs de fumier et tonnes à lisier d'un dispositif de pesée dynamique d'une précision de 98 %. Pour cela, les châssis doivent être dotés d'une suspension hydraulique du train roulant et du timon. Le recours aux capteurs de pression évite le double-châssis nécessaire dans le cas de pesons, et s'avère trois fois moins onéreux. Notons que le capteur de pression situé au niveau du timon veille à ce que celui-ci soit toujours en position idéale. Et que la pesée peut être valorisée par le régulateur de débit des épandeurs à fumier (ajustement de la vitesse du fond mouvant et de la hauteur de porte). Les capteurs de pression sont reliés à un calculateur qui transmet les informations par liaison filaire ou radio à l'écran situé en cabine (éventuellement le terminal Isobus). Un deuxième afficheur pourra être installé dans le chargeur télescopique ou l'ensileuse remplissant la remorque.

Des documents accessibles à tout moment

Joskin a récemment mis en place une plate-forme permettant de consulter l'ensemble de la documentation technique avec l'ensemble des supports disponibles : PC, tablette ou smartphone. Baptisée « EasyTECH », cette dernière fait suite à la mise en place d'une première plate-forme de commande de pièces (« EasyPARTS ») et des livres de pièces personnalisés. L'utilisateur pourra trouver en ligne des schémas hydrauliques et électriques des machines, les manuels de mise en route et de maintenance, les livres CE, mais aussi des plans de montage, des vidéos didactiques, des clichés 3D... Parmi les intérêts d'un tel outil, figurent sa convivialité et sa mise à jour régulière. Pour le constructeur belge, il devient essentiel de fournir les données nécessaires au client

final pour une prise en main instantanée du matériel, mais aussi pour soutenir les services techniques des concessions.

FLIEGL Récompense ultime pour les balises Beacon

Déjà récompensées par une médaille d'argent lors du dernier Agritechnica, les « Beacon » de Fliegl viennent de recevoir la récompense ultime des « Bluetooth Breakthrough Awards » décernés à Las Vegas il y a quelques jours. Ces balises étaient en compétition avec 300 autres produits (appareils électroménagers connectés, terminaux de paiement intelligent, etc.) utilisant cette norme de transfert par radio des données. En pratique, les Beacon peuvent par exemple être montés sur des moissonneuses-batteuses, un transbordeur et des semi-remorques ; en tant que « nœud central », le transbordeur équipé de pesée pourra détecter quelle moissonneuse-batteuse l'approvisionne, et dans quel semi-remorque il décharge une quantité définie (charge utile). La traçabilité des grains peut désormais être assurée tout au long de la chaîne de récolte. Les Beacon présentent de multiples intérêts fonctionnels : automa-



tiques, donc évitant les erreurs de saisie manuelle, transparents pour l'opérateur, fiables, et indépendants, donc adaptable à tout matériel quel que soit son âge ou sa marque. Mais aussi un argument économique : un parc entier peut être équipé pour une somme modique, car le prix d'une balise se limite à 25 euros !

OLIMAC Plus qu'une optimisation du Drago avec le nouveau GT

La présentation de la gamme Drago GT est une étape importante pour l'acteur emblématique du marché

PLATEFORME DE STOCKAGE SUR NANTES



Fliegl France . ZA de la fidèle . 31 rue Chotard . 44430 Le Loroux Bottereau . Tel 02.40.54 52 22



**INAUGURATION VENDREDI
12 & SAMEDI 13 FÉVRIER –
VENEZ NOMBREUX !**

- Fond-poussants
- Bennes
- Epandeurs
- Tonnes à lisier
- Transbordeurs
- Plateaux-paille
- Semi-remorques

  www.fliegl.com



Optez pour des performances inégalées !

**Connectez-vous à l'Isobus avec l'application
épandage d'Agtronix !**



* Console 7 pouces

Le terminal virtuel pour votre épandeur à fumier :

- ✓ **Complet** Utilisation de toutes les fonctionnalités d'une console ISOBUS
- ✓ **Précis** Vitesse d'avancement de tapis / hauteur de porte / compteur de surface...
- ✓ **Compatible** Permettant d'animer tous les outils ISOBUS de l'exploitation

www.agtronix.fr

Tél : 03 21 08 94 43
Port : 06.07.62.81.41
info@agtronix.fr



des cueilleurs à maïs. Olimac a en effet repensé en totalité ce dernier, ne conservant que les rouleaux provenant du Drago traditionnel. Les plaques d'arrachage, toujours à réglage automatique (la spécificité du constructeur) sont désormais amorties pour limiter encore davantage l'égrenage ou la casse d'épis. Leur évolution a permis de déporter les broyeurs (auparavant dans l'axe), un ou deux par rang désormais. La version double-broyeur implique un effet de cisaillement qui améliore le broyage. Le constructeur italien utilise désormais des pignons à engrenages spiroïdaux, moins bruyants et plus efficaces. Enfin, le dispositif de sécurité unique par rang, fait désormais place à quatre dispositifs de sécurité déclenchés à une pression optimale, et distincte entre les rouleaux, les chaînes (deux) et le broyeur.

LEMKEN L'Heliodor 9 atteint 16 mètres sur le châssis porteur Gigant



Le châssis porteur Gigant 12S de Lemken peut désormais recevoir quatre éléments de déchaumeurs à disques indépendants de 4 m de largeur, pour une largeur de travail totale de 16 m. Le débit de chantier pourra alors atteindre 25 hectares par heure ! Les deux poutres latérales permettent un montage des deux unités de 8 m sur attelage pendulaire, pour garantir la qualité de travail en terrain irrégulier. Le constructeur a jugé nécessaire de garantir la durée de vie des disques en faisant passer leur diamètre le 465 à 510 mm. La profondeur de travail maximale passe alors de 12 à 14 cm. Un report de charge du châssis porteur vers les modules de déchaumage optimise leur pénétration. En position transport, l'ensemble affiche une largeur de 3,50 m, et une hauteur de 4,00 m.

DAL-BO Rappuyer 24,30 m avec l'immense rouleau MegaRoll

La gamme du constructeur danois Dal-Bo comprenait déjà un rouleau à cinq sections capable de rappuyer le sol sur une largeur de 18,30. Lors de l'Agritechnica, il est allé encore plus loin avec le « MegaRoll » à neuf sections travaillant sur 21,30 ou 24,30 m. Une réponse au développement du trafic contrôlé (CTF) dans ce pays. Objectif : rappuyer jusqu'à 25 hectares par heure sans sortir des passages dédiés à la pulvérisation. Le poids du modèle le plus large atteint 24,7 tonnes. Un dispositif permet de transférer le poids des sections centrales vers les sections extérieures ; chacune travaillant toujours indépendamment. Au transport, l'ensemble se replie sur un châssis doté de quatre pneumatiques 600/50-22,5. Il présente alors une largeur de 3 m, une hauteur de 4 m, et une longueur de 7 m.



HANTSCH Les solutions Ahwi Prinoth pour broyer dans les pentes

Depuis 2015, la société Hantsch assure la commercialisation des robots télécommandés Energreen sur le quart Nord-Est du territoire métropolitain. Avec leur centre de gravité bas, ceux-ci pourront intervenir dans des pentes de 55°. Pour le broyage forestier dans les pentes, Hantsch propose aussi quatre automoteurs à chenilles de la marque Ahwi Prinoth : les RT 200 (176 ch), le récent RT300 compact (275 ch), le RT400 400 ch) et le RT 800 630 ch). Dotés de moteurs Caterpillar (à l'exception du RT400 motorisé par Deutz), ils adoptent une transmission hydrostatique, et diverses variantes de trains de chenilles afin de minimiser la pression au sol. Leur cabine répond systématiquement aux stan-



dards de sécurité FOPS et ROPS (chute et retournement).

SYLVINOV
L'alliance de Ménard-Darriet-Cullerier et De Matos



Après les discussions entamées en 2015, les entreprises De Matos et Ménard-Darriet-Cullerier sont associées depuis ce mois de janvier. Le savoir-faire et le personnel de la première vont ainsi rejoindre les locaux de la seconde, à Labouheyre (Landes). L'entreprise issue de cette association est baptisée Sylvinov. Son catalogue comprend désormais les débroussailleurs des deux entités, les charrues Ménard-Darriet, les gyrobroyeurs Cullerier, les grues SDG et les automoteurs MD-Track. Sylvinov est aussi distributeur des remorques Gourdon, broyeurs Serrat, outils Pallari destinés au bois énergie, et accessoires pour pelles de Blanchard Équipements. Sylvinov vient d'ailleurs d'acquérir la société de mécanique Chèze basée à Uzerche (Corrèze) pour assurer la distribution et la réparation de ces équipements.

Déport hydraulique pour les tandems de rouleaux landais

Le travail décalé est désormais ajusté depuis le poste de conduite, même en présence d'un train de roues de transport à repliage hydraulique. Depuis 2015, les rouleaux landais Ménard-Darriet peuvent bénéficier d'un déport hydraulique intégré. Le nouveau dispositif est basé sur une utilisation de la poutre transversale arrière en tant que glissière, sur laquelle l'attelage du second rouleau peut être déporté (depuis 2006, il était assuré par deux parallélogrammes reliés à des vérins). Cette évolution limite les opérations d'attelage/dételage manuelles.



GAINES SPIRALÉES
pour la protection des flexibles

Fabrication Française

PRENASPIRE S.A.R.L.
BP 10 - ZA Chemin de Quintigny
39210 ST GERMAIN LES ARLAY - France
Tel : +33 (0)3 84 44 03 00
Fax : +33 (0)3 84 44 03 01
Email : sales@prenaspire.com
www.prenaspire.fr

TOUS DIAMETRES
TOUTES LONGUEURS

MFR DE MOZAS

PORTES OUVERTES
vendredi 13 mars 2016
de 14H00 à 20H00
& samedi 19 mars 2016
de 9H00 à 17H00

1^{er} - 3^e Diplômation dans tous secteurs professionnels
Secours Pro Productions animales
Secours Pro Productions végétales Agroéquipement
BAC PRD CDEA Elevage
BAC PRD Agroéquipement
CACES¹ Engins de chantiers
Perilphyto

FORMATION TGCEA
Technicien Gestionnaire en Entreprise de Travaux Agricoles
Contrat de professionnalisation en CDD sur 18 mois
Admission après niveau IV
Titre RNCF

www.mfr.mozas.org

patoux
EQUIPAGRI

Une équipe de professionnels pour répondre à vos besoins

Spécialiste en Pièces Occasions
Tracteurs - MB - Presses
New Holland - Ford - John Deere

Pièces contrôlées ET garanties !

Contact : Jean-Michel CATOIR
Tel : 03 21 26 08 55
Mail : pieces.occasion@patoux.fr
www.patoux.fr

Envois Quotidiens France & Étranger

RECONDITIONNEMENT DE TAMBOURS D'ALIMENTATION
POUR BEC KEMPER et CLAAS Orbis

Tambour usé / Tambour rectifié

Une différence que vous saurez apprécier.

Acier haute résistance de 6 à 8 mm

site web : www.daniel-jolivet.com

Contact : JOLIVET Daniel
La Moncellière
49100 Chaufron en Mauges
Tél. 02 41 70 13 70
Fax 02 41 63 95 90
Port. 06 71 59 07 51

FÉVRIER 2016

24-6 mars : **Salon international de l'agriculture** à Paris, Porte de Versailles. À noter : l'Apromedema sera présente avec quatre machines pour promouvoir les métiers et les formations de la filière agroéquipement.

www.salon-agriculture.com

MARS 2016

3-5 : **Congrès national Entrepreneurs des Territoires** au Centre des congrès Alpexpo de Grenoble (38).

Au programme : l'Assemblée générale FNEDT, des conférences (« Actualités des hautes et basses saisons » ; « La France détient-elle la médaille d'or de la complexité ? » ; « Le management de la génération Y »), le Grand témoin Pierre Gattaz (président du Medef), et un programme d'activités à Vaujany le samedi (visite de la centrale hydraulique de Grand'Maison, démonstration de dameuses sur piste, visite guidée de la station). Un grand jeu concours vous permettra peut-être de remporter une semaine au ski pour quatre personnes (bulletin de participation à remplir et tirage au sort pendant le Congrès).

Inscriptions et renseignements auprès d'EDT Isère, Martine Perrin, 06 74 51 26 82, martineperrin.b@orange.fr

www.fnedt.org/congres

15-17 : **Salon Bois Énergie** au Parc des expositions de Nancy (54).

Plus de 8 000 visiteurs professionnels sont attendus ainsi que plus de 400 exposants et sociétés, provenant de 20 pays, autour de l'équipement forestier, la production et distribution de combustibles bois, l'industrie et les collectivités locales, le chauffage domestique, etc. Nouveau : pour l'édition 2016, le salon se déroulera uniquement en semaine et est orienté vers un visitorat exclusivement professionnel (histo-

riquement, l'événement comprenait un week-end et était aussi ouvert aux visiteurs grand public). Un pôle Biogaz indépendant sera intégré au salon Bois Énergie à Nancy en 2016, ce qui permettra aux exposants et aux visiteurs d'explorer les synergies entre les bio-énergies gazeuses et solides et également pour explorer des projets de nature purement biogaz.

www.boisenergie.com

JUIN 2016

1-2 : **Salon de l'Herbe et des fourrages** à Villefranche-d'Allier (03), organisé en extérieur afin de pouvoir accueillir démonstrations de matériels, essais variétaux et essais pâturage avec des animaux. Seul salon à réunir l'ensemble des fournisseurs nationaux, internationaux, les instituts techniques et les officiels, mais aussi les experts privés, le Salon de l'herbe est l'événement national de référence sur la culture et de la valorisation de toutes les fourragères produites sur l'exploitation.

www.salonherbe.com

15-17 : **Forexpo** à Mimizan (40). Le salon forestier du Sud Europe, au cœur du plus grand massif de forêt cultivée, aux portes des Pyrénées et de la Péninsule ibérique. Créé en 1962, Forexpo propose des expositions, des démonstrations, des ateliers, mais aussi des colloques et des débats, pour une vision générale de l'offre de la filière forêt/bois « de la graine à la grume ». Plus de 400 exposants européens, 500 marques internationales présentent les dernières innovations de la sylviculture et de l'exploitation forestière sur un site de 70 hectares. Tous les quatre ans, Forexpo présente une vitrine de la forêt cultivée, toutes les techniques et savoir-faire, de la préparation du sol au chargement des grumes sur camion en passant par la coupe de l'arbre. Des visites professionnelles (industries et chantiers forestiers) seront également proposées sur inscription.

www.forexpo.fr



ENTREPRENEURS

des territoires
le magazine des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux

Huit numéros par an

Directeur de la publication

Gérard Napias
Président de la Fédération nationale
Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef

Jacques Fitamant / redac.edt@fitamant.fr

Rédacteurs

Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org
Tammouz Eñaut Helou, Erwan Charpentier.

Guillaume Le Gonidec / redac.edt2@fitamant.fr
Philippe Caldier, Fabien Brêthes, Patrice Remeur,
Vincent Nathan, Julien Dedenon.

Secrétaire de rédaction et rédactrice

Valérie Bridoux / redac.edt@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Adjointe de direction

Charlotte Marcadé
charlotte.marcade@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Chefs de publicité

Claire Gauquelin-Ramahefa
claire.ramahefa@fitamant.fr
Ann-Ael Tanguy
ann-ael.tanguy@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Assistante commerciale et marketing

Sandra Thépaut
sandra.thepaut@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Relations abonnés

Corinne Nay / abo@fitamant.fr
tél. 02 98 98 01 40

Mise en page : Sonia Seznec

ISSN 1278 3927 - CPPAP N° 0618 T 85572
Dépôt légal : janvier 2016 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est
la revue officielle de la Fédération nationale
Entrepreneurs des Territoires



44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine
est édité par les Éditions Fitamant
SARL au capital de 7 623 euros,
29000 Quimper, France
Registre du commerce de Quimper :
B 388019820
Numéro de TVA intracommunautaire :
FR OC 38 80 19 820

Fitamant
ÉDITIONS

2 rue Félix Le Dantec
CS 62020
29018 Quimper Cedex
tél. 02 98 98 01 40
fax 02 98 27 37 65

Impression :
Calligraphy-print



BOIS ENERGIE

15-17 mars 2016 NANCY

Parc des Expositions

le salon des
professionnels



mon e-badge

je m'inscris www.boisenergie.com

PARTENAIRES



ORGANISATEUR



nouveau

+le Pôle Biogaz

30-40 EXPOSANTS ATTENDUS



En parallèle du Salon Bois Energie, découvrez le **croisement entre bois-énergie et biogaz** sur le nouveau Pôle Biogaz, du 15 au 17 mars.



Découvrez vraiment du bon travail en vidéo.

tracteur.claas.com

Vraiment du bon travail. Les Tracteurs CLAAS.



Nom	Tomasz Rózański
Coord. GPS	54°29.550 017°30.100
Pays	Pologne
Exploitation	800 ha de terres agricoles, sous-traitance, transport



Dzień dobry de Pologne !

Mon frère et moi cultivons 3 000 ha en sous-traitance, exploitons 800 ha en compte propre et gérons ensemble une société de transport international. Pour cela, il faut que nous nous entendions parfaitement. Rendez-vous sur : tracteur.claas.com



CLAAS

